



Fédération
du Haut - Rhin
pour la pêche et la protection
du milieu aquatique

*Rapport d'activité
2024*

Sommaire

1.	LA FÉDÉRATION ET SES ASSOCIATIONS AGRÉÉES	1
2.	RESSOURCES HUMAINES.....	5
3.	PARTENARIATS	15
4.	PÔLE GARDERIE.....	18
5.	PÔLE TECHNIQUE	24
6.	PÔLE LOISIR PÊCHE	42
7.	RÉCIPROCITÉ : 10 DEJA !.....	60
8.	ADHÉRENTS	63
9.	BILAN FINANCIER & COMPTE DE RESULTATS	67
10.	BUDGET PREVISIONNEL.....	73

Directeur de publication : Directeur de la Fédération

Conception : Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la
Protection du Milieu Aquatique

Graphisme : Marion VINCENT

Crédits photos : Julien KAUFFMANN, Fabrice WITTNER,
FNPF - L. MADELON, Fédération du Haut-Rhin,
les AAPPMA du Haut-Rhin,
sauf mention contraire

1. LA FÉDÉRATION ET SES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Haut-Rhin, appelée plus couramment Fédération de Pêche du Haut-Rhin, est une association « Loi 1901 » :

- **reconnue d'utilité publique** (article L.434-4 du Code de l'environnement) ;
- agréée au titre de la protection de l'environnement (article L.141-1 du Code de l'environnement).

Administrée et gérée par un Conseil d'Administration constitué de bénévoles élus, ses missions et ses statuts sont définis par l'arrêté ministériel du 16 janvier 2013.



Jean-Claude ZWICKERT,
le Président

1.1. Son rôle et ses missions statutaires

La Fédération de Pêche du Haut-Rhin voit le jour le 11 novembre 1929. Ses missions et ses actions n'ont cessé d'évoluer depuis, au gré des changements législatifs et des volontés de ses dirigeants.

Elle est dorénavant professionnalisée et assure tout un panel de missions dont les axes principaux sont les suivants :

- assurer et coordonner la gestion de la pêche de loisir dans le Haut-Rhin ;
- promouvoir le Loisir Pêche ;
- protéger, restaurer et valoriser les milieux aquatiques ;
- contrôler et surveiller les milieux.

Rien de tout cela ne serait possible sans l'investissement de plusieurs centaines de bénévoles présents dans nos 36 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique haut-rhinoises, les AAPMA !

La Fédération de Pêche du Haut-Rhin compte une douzaine de salariés, organisés selon 4 pôles spécifiques, bien que les missions soient la plupart du temps très transversales et ne se limitent pas à une thématique.



1. LE PÔLE ADMINISTRATIF

Un rôle **administratif et juridique** visant la gestion cohérente de notre Fédération et de ses AAPPMA, dont :

- la gestion de la comptabilité et du fonctionnement de la structure ;
- la gestion de la vente des cartes de pêche ;
- les aides financières, techniques et administratives, aux associations adhérentes ;
- l'information sur la pratique de la pêche ;
- la gestion des infractions à la réglementation ;
- la gestion des dossiers de pollution ;
- la gestion des outils et supports de communication.

2. LE PÔLE SCIENTIFIQUE & TECHNIQUE

Un rôle **technique et scientifique** en faveur de la protection des milieux aquatiques dont :

- l'acquisition de connaissances sur :
 - les atteintes aux milieux aquatiques,
 - l'état des peuplements piscicoles,
- le conseil et la mise en œuvre d'actions de préservation, de restauration des milieux ou d'aménagement ;
- la défense des intérêts piscicoles et des milieux aquatiques ;
- l'intervention/assistance technique en cas de pollution des eaux ou de mortalité piscicole ;
- l'élaboration d'un plan de gestion durable de la ressource piscicole (PDPG).

3. LE PÔLE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE & ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Un rôle de **sensibilisation et d'information** des pêcheurs ainsi que du grand public, dont :

- la réalisation d'actions de promotion du Loisir Pêche ;
- l'information et l'éducation en faveur de la protection de l'environnement, en particulier des milieux aquatiques ;
- l'apprentissage du Loisir Pêche pour tous publics ;
- la valorisation du territoire haut-rhinois.

4. LE PÔLE SURVEILLANCE

Un rôle de **sentinelle et de surveillance** en faveur du respect des milieux et des espèces, dont :

- la surveillance des milieux aquatiques ;
- la promotion et la vérification de pratiques respectueuses ;
- l'information et la vérification du respect de la réglementation ;
- l'application de sanctions en cas de non-respect, lorsque cela s'avère nécessaire.

1.2. Nos AAPPMA

Un des rôles de la Fédération est de fédérer les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique haut-rhinoises, de coordonner et d'assurer la cohérence des modes de gestion.

Les AAPPMA ont renouvelé leurs mandats au dernier trimestre de l'année 2023 et procédé aux élections des nouveaux Conseils d'Administrations, pour une durée de 5 ans.

Au 31 décembre 2024, **le Haut-Rhin compte 36 Associations Agréées** de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et une Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets (ADAPAEF).

Plusieurs AAPPMA ont connu au cours de l'année des changements au sein de leurs Bureaux :

- **AAPPMA Guebwiller** : élection de M. WIPF Mathieu au poste de Président et de M. LEBRETON au poste de Trésorier ;
- **AAPPMA Illfurth** : élection de M. RISS Robert au poste de Président ;
- **AAPPMA Ostheim** : élection de M. WOLFENBERGER Antoine au poste de Président ;
- **AAPPMA Ribeauvillé** : élection de M. SCHUTTE Jean-Marie au poste de Président et de M. DOS SANTOS Lucas au poste de Trésorier ;
- **AAPPMA Rosenau** : élection de M. LIDY Alain au poste de Président.

À ces modifications soumises à agréments que sont les postes de Président et Trésorier, se rajoutent d'autres modifications au sein des Bureaux et également des élections complémentaires au sein de plusieurs Conseils d'Administrations d'AAPPMA.



Pour rappel, pour être statutairement constitué, un Conseil d'Administration compte entre 7 et 15 membres dûment déclarés. C'est l'Assemblée Générale qui valide la candidature d'un membre actif de l'AAPPMA au sein du Conseil d'Administration selon les conditions fixées par les statuts.

Malheureusement, cette année encore, une AAPPMA a été touchée par le décès de son Président. C'est en février 2024 que l'AAPPMA de Ribeauvillé a perdu son Président : **Monsieur Michel SOBON**.

L'ensemble du monde de la pêche gardera de lui un souvenir amical et respectueux pour toutes ses années d'engagement dans le développement du Loisir Pêche et de la protection des milieux.



M. Michel SOBON

❖ [Modifications à venir](#)

- **AAPPMA Basse Vallée de la Fecht et AAPPMA Ostheim** : décision commune de fusionner les deux AAPPMA. Les Assemblées Générales ont récemment été constituées ; la procédure est en cours.
- **AAPPMA Herrlisheim** : élection de M. KELLER Maurice au poste de Trésorier.

❖ [Points sur les statuts](#)

Les statuts types des différentes structures associatives de pêche de loisir ont été modifiés par arrêtés du 02 juin 2023. Les AAPPMA ont eu un délai d'une année pour les adopter en Assemblée Générale Extraordinaire. Ces modifications concernaient, pour l'essentiel, l'amélioration de la prise en compte du fonctionnement de www.cartedepeche.fr et également l'autorisation de la participation aux réunions de Bureau et de Conseil d'Administration en distanciel en instaurant la possibilité de validation des décisions en visioconférence.

L'ensemble des AAPPMA a pu procéder aux modifications statutaires obligatoires, déclarées dans les différents Greffes des associations des tribunaux territorialement compétents par la Fédération qui a centralisé l'ensemble des dossiers jusqu'au dernier délai, à savoir le 17 juin 2024.

❖ Points sur les délégués

Les Présidents sont délégués de droit et dans les AAPPMA de plus de 250 membres actifs, un ou plusieurs délégués supplémentaires ont été désignés, ce sont les délégués élus. Les délégués sont les représentants des AAPPMA et composent l'Assemblée Générale de la Fédération.



Les délégués lors de l'Assemblée Générale 2024

AAPPMA	Président, Délégué de droit	Délégué élu	AAPPMA	Président, Délégué de droit	Délégué élu
Basse Vallée de la Fecht	KAUFFMANN Julien		Ribeauvillé	SCHUTTE Jean-Marie	
Bassin Potassique	AHR Jack		Riedisheim	MULLER Pascal	
Berges de l'Ill	SCHMERBER Thierry		Rosenau	LIDY Alain	
Brochets de Mulhouse	SCHMITT Martin	SCHWARZ Damien	Rouffach	MULLER Pierre	
Brunstatt	RINGENBACH Jean-Louis	STREIFF Claude	Sainte Croix aux Mines	VOINSON Rémy	
Fraternelle de Colmar	CORSETTI Carlo	BLANCK Pascal	Sainte Maris aux Mines	SCHRAMM Daniel	
Grande Vallée de Munster	HANS Daniel		Saint Louis Neuweg	HAAS Patrice	MEYER Claude
Guebwiller	WIPF Mathieu		Sans-Souci	NAUD Thierry	
Haute Thur	HUNDSBUCKLER Jean-François	GOETSCHY Xavier	Sausheim	SOEHNLEN René	
Herrlisheim	KIBLER Christian		SPL Mulhouse	KARRER Jean-Luc	BAIEN Jacques WALDECK Jean
Huningue	ZIMPFER Isabelle		Sud Alsace	RUFF Jean-Marc	
Illfurth	RISS Robert		Trites du Bonhomme	HENRY Jacques	
Kembs	BURTIN Christian		Trites de Colmar	GEILLER Christophe	
Lapoutroie	MULLER Alain		Trites de la Weiss	DEPARIS Jean-Claude	
Lutterbach	DREYFUS Thomas		Vallée de la Doller	HOLDER Éric	BITSCH Frédéric
Munster	PIMMEL Stéphane		Vallée de la Thur	STICKER Thierry	SCHMITT Daniel
Petite Vallée de Munster	MONHARDT Denis		Village Neuf	MISSLIN Emmanuel	ECKER Arnaud WISSE Hervé
Reiningue	ELHANI Christian	ROBE Jacques			

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1. Le Conseil d'Administration

De la même manière que pour les AAPPMA, le Conseil d'Administration de la Fédération a également connu des modifications au courant de l'année.

1. Modifications

M. Jean-Claude ZWICKERT préside le Conseil d'Administration de la Fédération composé des membres élus en 2021 : M^{me} Isabelle ZIMPFER et de MM. Frédéric BITSCH, Christophe GEILLER, Daniel HANS, Jean-Luc KARRER, Guy METZ, Denis MONHARDT, Pascal MULLER, Daniel SCHMITT, Damien SCHWARZ, Olivier SOMMEN, et du Président de l'ADAPAEF M. Xavier MENGES et des membres cooptés : MM Julien KAUFFMANN, Sébastien KORN, Mathieu ROMAIN et Thierry SCHMERBER.

À noter également deux modifications dans la composition du Conseil d'Administration :

- **M. Richard WALTZER a démissionné de ses fonctions en avril 2024 ;**
- **M. Jean-Louis RINGENBACH a démissionné de ses fonctions en octobre 2024.**

L'ensemble du Conseil d'Administration a pris acte de ces deux départs et remercie Messieurs RINGENBACH et WALTZER pour l'ensemble de leurs travaux et projets menés pendant toutes ces années ainsi que pour leur engagement au sein de la Fédération du Haut-Rhin.

2. Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2024

 Bureau	 Jean-Claude ZWICKERT Président 06 75 73 21 96 - president-fd68@peche68.fr			
	 Jean-Luc KARRER Vice-Président		 Denis MONHARDT Trésorier	 Frédéric BITSCH Trésorier Adjoint
Administrateurs	 Daniel HANS Secrétaire	 Olivier SOMMEN Conseiller Technique	 Guy METZ Conseiller Technique	
	 Christophe GEILLER	 Pascal MULLER	 Daniel SCHMITT	 Damien SCHWARZ
Membres Cooptés		 Isabelle ZIMPFER	Xavier MENGES ADAPAEF	
	 Julien KAUFFMANN	 Sébastien KORN	 Mathieu ROMAIN	Thierry SCHMERBER

2.2. Mouvements du personnel

Au 31 décembre 2024, la Fédération se compose de **huit salariés en contrat à durée indéterminée** à temps plein ou partiel, **de 2 salariés en contrat à durée déterminée** et de **deux apprentis**, soit **un total de 12 collaborateurs** contribuant à assurer les missions statutaires de la Fédération. À cela se rajoute l'accueil d'un volontaire Service Civique et de plusieurs stagiaires, représentant au total une moyenne de :

- **8.41 Équivalent Temps Plein (ETP)** pour les contrats CDI/CDD ;
 - **3.71 ETP** pour les apprentis, stagiaires et la volontaire service civique.
- **Tristan BRIAND** – *Chargé de projets – Lacs de Montagne Alsaciens*
 - Contrat à durée déterminée du 04 mars 2024 au 31 juillet 2025
 - **Théo CRETIN** – *Apprenti Communication*
 - Fin du contrat d'apprentissage au 30 août 2024
 - **Laetitia JECKER** – *Assistante de Direction*
 - Démission en date du 02 octobre 2024
 - **Gabrielle OUROUS** – *Volontaire Service Civique*
 - Engagement du 29 avril au 27 décembre 2024

i **À noter également l'accueil de dix stagiaires** sur des périodes plus ou moins longues : d'une semaine à plusieurs mois. Dans une volonté de transmission et d'accueil des jeunes à la découverte des différents métiers liés au Loisir Pêche et à la protection des milieux aquatiques, la Fédération a accueilli différents niveaux de formation du lycée au niveau universitaire, en partenariat avec plusieurs centres de formation comme le L.E.G.T.P.A de Rouffach, le lycée du Pflixbourg à Wintzenheim, l'école de Roville, l'Université de Strasbourg ou de Clermont Auvergne.

2.3. Formation du personnel

- **QGIS niveau 2 - perfectionnement** : Mme Pauline FAGOT et M. Tristan BRIAND, InSitu SIG – Jean ALLORENT, du 6 au 8 mars 2024 dans les locaux de la Fédération du Doubs ;
- **GEOGEXFR** : Mme Pauline FAGOT et M. Emilien BORDIER, SOGELINK ENGINEERING, le 25 mars 2024 en distanciel ;
- **Droit social** : M. Emilien BORDIER, via l'UBRM, les 26 et 27 septembre 2024 dans les locaux de la Fédération de Moselle ;
- **Sauveteur Secouriste du Travail – Maintien et Actualisation des Compétences** (MAC SST) : Mmes Pauline FAGOT, Sophie LOUIS, Marjorie SCHMERBER et MM Emilien BORDIER, Axel GROB, Ywen NAMOKEL et Victorien TALLET, Centre de Formation de Secourisme du Val de Munster (CFSVM), le 18 novembre 2024, au siège de la Fédération du Haut-Rhin.



Formation SST

2.4. Composition de l'équipe salariée

Conseil d'Administration

Emilien BORDIER
Directeur
 directeur-fd68@peche68.fr
 0667852950



Pôle Administratif		Pôle Garderie	Pôle Animation		Pôle Technique		Ywen NAMOKEL <i>Responsable Technique</i> 0664757049 responsable.technique@peche68.fr
Marjorie SCHMERBER  <i>Assistante de Direction</i> 0659155860 marjorie.s@peche68.fr	Alain SODANO  <i>Garde-pêche - VAUBAN</i> 0389606474 contact@peche68.fr	Victorien TALLET  <i>Agent de Développement</i> 0672408087 victorien.t@peche68.fr	Axel GROB  <i>Agent de Développement</i> 0781545698 axel.g@peche68.fr	Pauline FAGOT  <i>Chargée de Projets</i> 0784617127 technique-fd68@peche68.fr	Sophie LOUIS  <i>Chargée de Projets</i> 0647633648 sophie.l@peche68.fr		
		Benjamin CHAUMONNOT  <i>Apprenti</i> alternant.fd68@gmail.com	Léonie Tara LANNIC ROTA  <i>Apprentie</i> alternant@peche68.fr	Tristan BRIAND  <i>Chargé de Projet</i> <i>Lacs de Montagne</i> 0601224442 tristan.b@peche68.fr	Gabrielle OUROUS  <i>Chargée de Projet</i> <i>PDPG</i> 0668405382 gabrielle.o@peche68.fr		

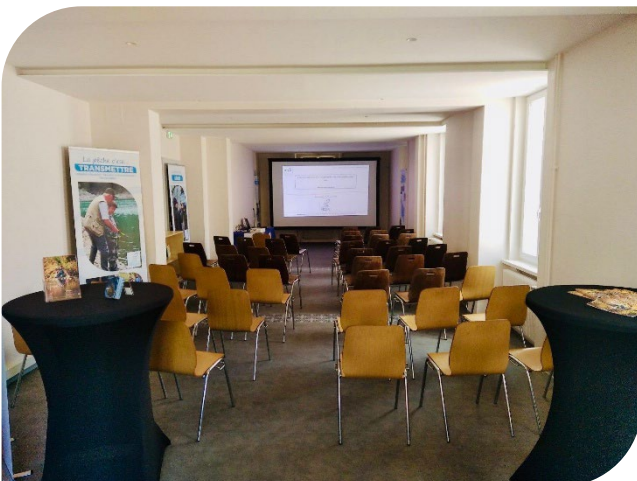
Organigramme 03.2025

2.5. Activité statutaire & vie du réseau

- **1** Assemblée Générale Ordinaire tenue le 6 avril 2024 à Rouffach ;
- **4** Conseils d'Administration : 18 mars, 18 juin, 23 septembre et 16 décembre ;
- **5** Assemblées Générales : FNPF, ARGE, UBRM, URNE & R2M ;
- **1** séminaire de l'ARGE les 17 & 18 février ;
- **1** Assise Départementale du Loisir Pêche le 8 juin - présentation du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLPL).



Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2024, à Rouffach



Assises du 8 juin, dans la nouvelle salle pédagogique & d'accueil de la Fédération



Journée POMI organisée par R2M et l'UBRM, dans le cadre du PLAGEPOMI

AAPPMA	CONGRÈS 2024			ASSISES du 08 juin 2024		
	Présent	Excusé	Absent	Présent	Excusé	Absent
BASSE VALLÉE DE LA FECHT	X			X		
BASSIN POTASSIQUE	X			X		
BERGES DE L'ILL FROENINGEN-ZILLISHEIM	X			X		
BRUNSTATT	X			X		
GRANDE VALLÉE DE MUNSTER - METZERAL	X			X		
GUEBWILLER	X					X
HAUTE-THUR			X			X
HERRLISHEIM	X			X		
HUNINGUE	X				X	
ILLFURTH	X					X
KEMBS	X					X
LA FRATERNELLE COLMAR	X				X	
LAPOUTROIE ESPÉRANCE		X				X
LES BROCHETS DE MULHOUSE	X			X		
LES TRUITES DE COLMAR 1880	X				X	
LES TRUITES DE LA WEISS - ORBEY	X			X		
LES TRUITES DU BONHOMME			X			X
LUTTERBACH	X			X		
MUNSTER	X			X		
OSTHEIM		X				X
PETITE VALLÉE DE MUNSTER - SOULTZEREN	X			X		
REININGUE		X				X
RIBEAUVILLE	X			X		
RIEDISHEIM		X		X		
ROSENAU	X			X		
ROUFFACH	X			X		
S.P.L. MULHOUSE	X			X		
SAINT LOUIS NEUWEG	X					X
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	X			X		
SAINTE-MARIE-AUX-MINES			X		X	
SANS-SOUCI - NEUF BRISACH	X			X		
SAUSHEIM	X					X
SUD ALSACE	X			X		
VALLÉE DE LA DOLLER - MASEVAUX	X			X		
VALLÉE DE LA THUR - THANN	X			X		
VILLAGE NEUF	X					X
ADAPAEF (pêcheurs amateurs aux engins & filets)	X			X		

2.6. Bénévolat

Dans le cadre des actions de la Fédération uniquement, l'investissement des bénévoles en faveur des milieux aquatiques du Haut-Rhin et du Loisir Pêche est estimé à **5400 heures, soit 4 Équivalent Temps Plein**, contribuant notamment :

- au développement du Loisir Pêche, notamment via l'organisation du 1^{er} Open Street Fishing à Mulhouse ;
- au repoissonnement des domaines fédéraux et du domaine public ;
- à la surveillance et au contrôle des domaines fédéraux et du domaine public ;
- à la tenue de stands sur les manifestations ;
- aux pêches électriques ;
- à la représentation de la Fédération dans diverses réunions ;
- à la maintenance des domaines & biens fédéraux.

1. Investissement du Président

Le Président s'est investi en faveur des milieux aquatiques haut-rhinois et du monde de la Pêche à hauteur de :

- **390** équivalents jours, dont :
 - **120** jours à la Fédération,
 - **192** jours à domicile,
 - **109** heures de déplacements ;
 - **439** heures de réunion ;
- **9 800** kilomètres parcourus.

1,7 Équivalent Temps Plein



Le Président de la Fédération en discussion avec la Maire de Mulhouse lors du salon des maires à Paris – novembre 2025
Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
 Association reconnue d'utilité publique et agréée pour la protection de l'environnement

Date	Lieu	Motif	Kms A/R	Heures	Date	Lieu	Motif	Kms A/R	Heures
06-janv-24	Brunstatt	AG AAPPMA Brunstatt	70	2	13 au 16 mai 24	PARIS	FNPF CA + 2 commissions	46	26
07-janv-24	Village-Neuf	AG AAPPMA Village-Neuf	106	2	22-mai-24	Mulhouse	réunion VNF (geisskopf)	46	2
09-janv-24	Wihr au val	AG AAPPMA BVF	80	2	23-mai-24	Saint-Louis	commission pisciculture PCA	106	2
10-janv-24	Siège FD 68	visio Festivitas	0	2	25-mai-24	Sarreguemines (57)	AG ARGE/UBRM	424	7
11-janv-24	Mulhouse	KPMG - compta	46	2	05-juin-24	Oberschaefolsheim (67)	AG R2M	210	6
11-janv-24	Siège FD 68	CA FD 68	0	4	06-juin-24	Chaumont (52)	URNE Placements LBP	448	3
12-janv-24	Colmar	réunion OFB - DTT - FD68	52	3	08-juin-24	Siège FD 68	Assises pêche - SDDL	0	3
12-janv-24	Wildenstein	cérémonie vœux	96	2	11-juin-24	Mulhouse	VNF - bilan autor. circuler	46	2
13-janv-24	Lutterbach	AG AAPPMA Lutterbach	56	2	14-juin-24	Chaumont (52)	Bureau URNE	448	4
16-janv-24	Oberschaefolsheim	réunion R2M	210	3	18-juin-24	Siège FD 68	CA FD 68	0	4
20-janv-24	Siège FD 68	formation garderie	0	1	22-juin-24	PARIS	AG SNSAPL	46	8
20-janv-24	Villé	AG Bassin Giessen/Liepvrette	138	2	23&24 juin 24	PARIS	AG FNPF	46	16
20-janv-24	Soultzeren	AG AAPPMA Petite Vallée	92	2	29-juin-24	St Amarin	CA AAPPMA Vallée Thur	68	2
21-janv-24	Masevaux	AG AAPPMA Masevaux	76	2	03-juil-24	Offenburg (RFA)	Oberrhein-konferenz	270	3
27-janv-24	Ostheim	AG AAPPMA Ostheim	86	2	24-juil-24	Guebwiller	CCRG pollution Lauch	0	2
01-févr-24	Mulhouse Parc Expo	Conférence presse Festivitas	46	2	28&29 août 24	St Etienne (42)	visite MPN FD 42	911	6
02-04 Fév 24	Mulhouse Parc Expo	Salon Festivitas	138	27	45540	Siège FD 68	Cabinet etude MPN	0	3
06&07 fév 24	PARIS	CA FNPF	46	18	10-sept-24	PARIS FNPF	commission technique	46	18
10-févr-24	Ste Croix aux Mines	AG AAPPMA Ste Croix	148	2	22-sept-24	Mulhouse	Street fishing	46	8
16 au 18 fév 24	Lac de madine (55)	séminaire ARGE/UBRM	482	16	23-sept-24	Siège FD 68	CA FD 68	0	4
20-févr-24	Colmar	12e prog Agence de l'Eau	52	4	28-sept-24	Colmar	35ème ann. Brig. Vertes	52	4
23-févr-24	Strasbourg	DREAL cotech saumon	214	4	1&2 oct 24	PARIS	CA FNPF	46	18
23-févr-24	Illfurth	CA AAPPMA Illfurth	74	2	05-oct-24	Village-Neuf	médaille M. Wisslé	106	2
25-févr-24	Sewen	AG Amicale Sewen	92	2	08-oct-24	FNPF	commission technique	0	18
27-févr-24	Chaumont (52)	URNE Placements LBP	448	3	12-oct-24	Nomexy	CA ARGE/UBRM	248	4
29-févr-24	Ribeauvillé	Obsèques Michel Sobon	98	2	16-oct-24	Ettenheim (RFA)	pisciculture Riegger	232	2
02-mars-24	Rouffach	AG AAPPMA Rouffach	26	2	23&24 oct 24	Chaumont (52)	CA URNE	446	7
07-mars-24	Siège FD 68	réunion annuelle GPP 68	0	2	29-oct-24	Freiburg I. Br (RFA)	Oberrhein-konferenz	172	3
08-mars-24	Wildenstein	rencontre Pdt syndicat du Lac	96	2	08-nov-24	Domicile	CA FD 68 en visio	0	1
18-mars-24	Siège FD 68	Bilan pôles	0	7	15-nov-24	Cernay	RHA + sund. Hydro électricité	34	3
18-mars-24	Siège FD 68	CA FD 68	0	4	18&19 nov 24	PARIS	Salon des Maires	46	14
23-mars-24	Rosenau	AG AAPPMA Rosenau	96	2	01-déc-24	St Amarin	AG AAPPMA Vallée Thur	68	2
26-mars-24	Mulhouse	KPMG bilan 2024	46	3	03&04 dec 24	PARIS	CA FNPF	46	18
27&28 mars 24	Chaumont (52)	CA URNE	446	7	10-déc-24	PARIS	commission technique	46	18
30-mars-24	Nomexy	CA ARGE/UBRM	248	4	13-déc-24	Mulhouse	KPMG - comptabilité	46	3
06-avr-24	Rouffach	AG FD 68	26	5	14-déc-24	Village-Neuf	AG AAPPMA Village-Neuf	106	2
09-avr-24	Houssen	AG Brigades vertes	81	3	16-déc-24	Siège FD 68	CA FD 68	0	4
13&14 avr 24	Pont à Mousson (54)	AG URNE	430	12	17-déc-24	Guebwiller	CCRG renc. Pdt - pollution Lauch	0	2
16-avr-24	Colmar (CEA)	Copil Lacs de montagne	52	3	18-déc-24	Siège FD 68	D. Fechtig - Festivitas 25	0	2
17-avr-24	Colmar	AG Cogill	52	3					
20-avr-24	Düppingheim (67)	AG FD 67	188	3					
04-mai-24	Rhinau (67)	Journée migrants	166	6					

2. Réunions & rencontres

En sus des déplacements du Président, les élus et les salariés de la Fédération ont participé à pas moins de **74 réunions/rencontres**, dont 9 en visioconférence, afin de défendre les intérêts des pêcheurs et de nos milieux aquatiques.

Visite du site de Montreux avec
VNF pour programmation de
travaux



Journée « poissons migrants » organisée par l'UBRM et R2M



Copil du Syndicat de la Fecht

Organisme organisateur	Objet	Date	Participants	Lieu
Mairie de Guebwiller	Mare du Parc de la Neuenbourg	08/01/2024	PFA	Mairie de Guebwiller
FDAAPPMA68	Réunion OFB + DDT : Prise d'eau de l'AAPPMA de Ste-Croix-aux-Mines + sites RTB Lièpvrette	12/01/2024	JCZ/EB/PFA	OFB - COLMAR
ENGEES	Réunion mise en place partenariat et projets tutorés	16/01/2024	YN	Visio
COMCOM SUNDGAU	Réunion ComCom SUNDGAU partenariat	25/01/2024	YN	visio
COMCOM SUNDGAU	Réunion ComCom Sundgau pour avenir de Courtavon	07/02/2024	YN	Siège de la Communauté de communes Sundgau à Altkirch, bât.3
RHA	Visite de site avec RHA (Mulhouse et Wittenheim)	12/02/2024	YN	Terrain
FDAAPPMA68	Réunion adjoint Directeur DDT : hydroélectricité, continuité écologique et GEMAPI	27/02/2024	EB	DDT - COLMAR
ASSOCIATION SANTE POISSON SAUVAGE	AG ASPS	01/03/2024	YN	Visio
FDAAPPMA68	Rencontre Président Syndicat de gestion du lac Kruth-Wildenstein	08/03/2024	EB/JCZ	Siège Syndicat
RHA	AG Syndicat Fecht amont	13/03/2024	EB	Mairie Sondernach
CeA	Rencontre des structures d'éducation à l'environnement	15/03/2024	EB	Ariéna
R2M/DREAL	GT POMI DREAL	19/03/2024	YN	Visio
RHA	AG Syndicat Doller	19/03/2024	EB	Mairie Roderen
ARTEMIS	REUNION CYANOBACTERIE	26/03/2024	YN/TB	Visio
CeA	Assises rhénanes de l'Eau	21/03/2024	EB/YN	CeA Strasbourg
PNR Ballons des Vosges	COFIL N2000 Haute Vosges à Orbey	02/04/2024	YN	Orbey
REGION GRAND EST	Réunion SAGE Ill nappe Rhin et FD	09/04/2024	YN	SELESTAT
Communautés de communes Sud Alsace Largue	Étude de diagnostic écologique et plan d'actions pour la reconquête de la Trame Verte et Bleue	11/04/2024	PFA	Siège CCSAL - Dannemarie
EDF	Rencontre annuelle programmation Convention	11/04/2024	EB/YN	Siège FD68
RHA	COFIL annexes de l'Ill	12/04/2024	EB/YN	Mairie Wittenheim
Petite Camargue Alsacienne	Réunion annuelle Comité Gestion	15/05/2024	EB	Mairie Village-Neuf
DREAL	GT POMI : prédation	17/05/2024	EB/YN	R2M
VNF	Médiation usagers	22/05/2024	EB/JCZ	Base de voile
Communautés de communes Sud Alsace Largue	Étude de diagnostic écologique et plan d'actions pour la reconquête de la Trame Verte et Bleue // COTECH n°2	24/05/2024	PFA	Siège CCSAL - Dannemarie
R2M	COFIL projet étude fonctionnalité frayère à Saumon	24/05/2024	EB/YN	Oberschaeffolsheim
CEN Alsace	Préparation COFIL APB Cernay	28/05/2024	EB/YN	Cernay
RHA	COTECH Syndicat Doller	28/05/2024	EB/YN	Masevaux
Région Grand Est	Comité de suivi du schéma de gestion globale de l'Ill	30/05/2024	EB/YN	Sélestat
EPAGE Largue	Étude de faisabilité du réaménagement de la Largue dans les communes d'Oberlarg et de Courtavon	03/06/2024	PFA/YN	Courtavon
CC Guebwiller	Mission EAU et partenariats	03/06/2024	EB/YN	Siège FD68
Syndicat Mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental	COFIL/COTECH	06/06/2024	PFA	Landser
DDT / ETAT	CGRE	10/06/2024	YN	Colmar
Région Grand Est	Remise en navigation du CRR	10/06/2024	EB	Artzenheim
CC Sundgau	Projet en convention & étude TVB	11/06/2024	YN	Siège FD68
DDT	Cartographie des cours d'eau	13/06/2024	PFA	Munster
RHA	COTECH Syndicat Ill	13/06/2024	EB	M2A
Association des graviéristes	Conférence « gravières »	20/06/2024	YN/TB	Muttersholtz

RHA	COTECH Syndicat Plaine du Rhin	20/06/2024	EB	RHA
AAPPMA ROUFFACH	REUNION POLLUTION LAUCH	26/06/2024	YN	Rouffach
FDAAPPMA68	Rencontre Fédération des chasseurs	26/06/2024	EB/JCZ	FD Chasseurs
RHA	COTECH Syndicat de la FECHT	27/06/2024	EB/YN/PFA/TB	CeA Colmar
Oberrheinconferenz	Réunion annuelle tri-nationale	03/07/2024	JCZ	Offenburg
UNIVERSITEE DE STRASBOURG	SOUTENANCE DE THESE DE THIMOTHEE JAUTZY		YN	Strasbourg
SAGE Doller	Thématique «ressource en eau »	04/07/2024	EB	Morschwiller-Le-Bas
ARGE	Réunion des directeurs	09/07/2024	EB	FD54
ARGE	Échanges techniques sur la thermie	23/07/2024	EB/YN	Visio
FDAAPPMA68	Problématiques de la STEP d'Issenheim	24/07/2024	EB/JCZ	Siège ComCom
FDAAPPMA68	Visite terrain Krebsbach	30/07/2024	EB/PF	Terrain
ComCom Sundgau	Bilan Convention de partenariat	02/09/2024	EB	Visio
SAGE ILL NAPPE RHIN	COFIL PTGE Strasbourg	03/09/2024	YN	STRASBOURG
PNR Ballons des Vosges	Conférence Biodiversité	10/09/2024	EB/YN	Siège PNR
AERM	Réunion Bilan Animation 2024	18/09/2024	EB/YN	Siège FD68
DDT	COFIL APB de Cernay	25/09/2024	EB/YN	Préfecture Colmar
RHA	COFIL Thur amont - Thur aval	26/09/2024	PFA	Mairie de Fellingring
FDAAPPMA68	Visite de la Maison Pêche & Nature 42	28 et 29/09/24	EB/JCZ/JK	FD42
la Vigie de l'Eau	Projet de sciences participatives	30/09/2024	EB/YN	Visio
UBRM	Journée Poissons Migrateurs	03/10/2024	EB/YN/PFA	FD67
Association Au Fil Du Rhin	Assemblée Générale	08/10/2024	EB	Art'Rhéna
La Nef des sciences	Inauguration de la Fête des sciences	09/10/2024	EB	Mairie de Colmar
REGION GRAND EST	REUNION restauration annexe amont B1 avec RGE et SINBIO à Colmar	09/10/2024	YN	COLMAR
UBRM	Journée POMI	03/10/2024	EB/YN/PFA/GO	Siège R2M
Plan Rhin Vivant	Journée terrain - présentation de sites travaux	14/10/2024	PFA / GO	Marckolsheim
EPAGE Largue	Comité de pilotage "démarrage étude hydromorphologique Traubach Soultzbach Spechbach et Largue amont"	15/10/2024	PFA	Manspach
Rivières Haute Alsace	COFIL Syndicat Lauch	16/10/2024	EB	Mairie Rouffach
ENGEEES	REUNION (visio) ENGEEES-LIVE projet Synapce	05/11/2024	YN	Visio
FD68/Rivières Haute Alsace	Problématiques de l'hydroélectricité à Cernay	15/11/2024	EB / JCZ / YN	Mairie Cernay
FDAAPPMA68	COTECH ELMA	19/11/2024	EB / YN / TB	Maison du Parc à Munster
ARGE	GT "communication grand public"	21/11/2024	EB	Siège FD68
APRONA	Présentation du projet ERMESii	26/11/2024	EB	Colmar
Gendarmerie	Rencontre du Référent Départemental Atteintes à l'Environnement et à la Santé Publique	28/11/2024	EB / MS	Siège FD68
UBRM	COFIL Web PDPG - FD88	10/12/2024	YN/GO	SIEGE FD 88
Rivières Haute Alsace	SAGE de la Lauch	12/12/2024	EB	Mairie Rouffach
EDF	Bilan convention 2024	16/12/2024	EB / YN	Siège FD68
ComCom Guebwiller	Rencontre Président ComCom sur problématique de la STEP d'Issenheim	17/12/2024	EB / JCZ	ComCom Guebwiller

3. PARTENARIATS



3.1. Un soutien essentiel de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Le Ministère de la Transition Écologique et solidaire (MTES) et la Fédération nationale pour la pêche en France (FNPF) ont signé un accord-cadre visant à renforcer les partenariats existants entre les fédérations départementales et les agences de l'eau au cours des 11^{èmes} Programmes des agences de l'eau.

La déclinaison locale de cet accord-cadre a fait l'objet d'une convention cadre signée pour 5 ans (2019-2024) entre **l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM)**, les **7 fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique du bassin Rhin-Meuse** : Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges et l'**Union du Bassin Rhin-Meuse (UBRM)** des fédérations départementales.

Celle-ci vise à préciser les objectifs communs de partenariat à développer au cours du 11^{ème} Programme de l'AERM, ainsi que leurs modalités de mise en œuvre :

- ◆ **préserver et améliorer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques** par des actions visant à gérer, restaurer et décloisonner ces milieux. Il s'agit en particulier de faciliter et de participer à la mise en œuvre de programmes coordonnés de la continuité écologique dans le but de contribuer au maintien et à l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques et de leurs habitats. Assurer, dans ce cadre, une **gestion piscicole et halieutique équilibrée et durable**.
- ◆ promouvoir une approche globale et une **gestion intégrée à l'échelle des bassins versants**.
- ◆ **améliorer la connaissance**, le suivi et la surveillance des milieux aquatiques et de leurs peuplements piscicoles.
- ◆ **sensibiliser, former et communiquer** sur la connaissance des milieux aquatiques, la biodiversité et les enjeux de leur protection, notamment dans le cadre du Loisir Pêche.



Visite d'annexes hydrauliques à restaurer avec les services de l'AERM et VNF

L'AERM est un partenaire essentiel - tant financier que technique - pour mener à bien les actions « milieux » & « éducation à l'environnement » portées par la Fédération.

3.2. EDF

EDF et la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Haut-Rhin ont le plaisir d'annoncer la reconduction de leur partenariat !



Par déclinaison de la convention Cadre Nationale signée entre EDF et la FNPF, une convention de partenariat local a été signée entre EDF Hydro Est et notre Fédération, ayant pour axes **Dialogue & Concertation**, **Communication**, **Connaissance & Réduction des impacts sur les milieux aquatiques**, en particulier sur le « Petit Rhin » renaturé en 2015, et **Sensibilisation du public scolaire & Promotion du Loisir Pêche**.

La convention vise également à sensibiliser les pêcheurs et autres usagers des milieux aquatiques sur les risques de brusque montée des eaux liés aux ouvrages hydrauliques, à travers des messages d'information et des actions de prévention sur le terrain.

3.3. RTE & ENEDIS

Notre Fédération a mis en place un partenariat avec Réseau Transport Électricité (RTE) et Électricité Réseau Distribution (ENEDIS) visant la **réalisation d'actions de sensibilisation à la sécurité des pêcheurs à proximité des lignes électriques**.



Une convention trisannuelle a été resignée en 2022.

3.4. Alsace Nature

Notre Fédération adhère depuis de nombreuses années déjà à Alsace Nature.

Depuis 1965, l'association Alsace Nature milite pour la protection de la nature, le développement de la biodiversité et la sensibilisation à l'environnement en Alsace.

Alsace Nature est une association de droit local à but non lucratif sans appartenance politique, agréée par l'État au titre de la protection de l'environnement depuis 1978 et reconnue de mission d'utilité publique depuis 1994.



C'est donc tout naturellement que nos intérêts réciproques se rejoignent sur de multiples dossiers. Alsace Nature s'est par exemple constituée partie civile dans l'affaire de la mise en assec de la Thur à des fins de production d'hydroélectricité en novembre 2021.

3.5. SAMU de l'environnement Alsace

Notre Fédération adhère également, et ce depuis de nombreuses années, au SAMU de l'environnement.

Le SAMU (**S**ervice d'**A**nalyse **M**obile en **U**rgence) de l'environnement Alsace est une association de droit local qui exerce ses activités depuis 2008.

L'association est reconnue **organisme d'intérêt général**.



La structure alsacienne a été la première à voir le jour, avec pour objectifs :

- ♦ évaluer l'état sanitaire de l'environnement (eau, air, sol et habitat) ;
- ♦ démocratiser les sciences de l'environnement pour une meilleure compréhension des enjeux : conseil, sensibilisation, information et formation ;
- ♦ innover et imaginer de nouveaux outils et protocoles pour le diagnostic environnemental ;
- ♦ faire vivre le réseau des acteurs de l'environnement sur son territoire.

C'est donc tout naturellement que nous travaillons ensemble sur la mise en place d'un système plus efficient pour agir en cas de pollutions.

3.6. Rhin-Meuse Migrateurs (ex Association Saumon Rhin)

L'association Rhin-Meuse Migrateurs (R2M) a été créée afin de gérer les différentes actions en faveur **des poissons migrants dans le bassin alsacien du Rhin**.



Notre Fédération et R2M collaborons ainsi à la réussite de nos missions respectives, qui se rejoignent sur de nombreux points.

R2M est un partenaire technique essentiel dans le Haut-Rhin sur lequel s'appuie régulièrement la Fédération.

3.7. Petite Camargue Alsacienne

L'Association Petite Camargue Alsacienne (PCA), avec près de 700 membres, gère avec une direction générale et une quinzaine de collaborateurs :



- la Réserve Naturelle de la Petite Camargue Alsacienne de 904 hectares de terrain ;
- le centre d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE) ;
- la pisciculture impériale, spécialisée dans la reproduction du Saumon ;
- la station de recherche et de suivi d'espèces avec des partenariats avec l'Université de Bâle et le CNRS de Strasbourg.

3.8. Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

La prise en compte des grands enjeux contemporains, du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité a conduit le Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV) à se doter d'outils structurants pour en atténuer et compenser les effets. C'est dans cette dynamique qui pousse à l'action que le PNRBV souhaite se doter d'une « Orientation EAU » ambitieuse.



Pour la définition de cette nouvelle MISSION EAU, le syndicat mixte du Parc souhaite valoriser le travail réalisé par les territoires et coopérer avec les acteurs de l'eau, afin de tendre vers « l'excellence de la gestion de l'eau sur le territoire du Parc naturel régional des Ballons des Vosges ».

C'est ainsi que notre Fédération et les 13 AAPPMA situées sur le territoire du Parc ont collaboré à la réussite de ces objectifs, en participant à la mise en place d'un Observatoire de la qualité des eaux en 2024.

3.9. Brigade Verte

La Brigade Verte est un organisme de la fonction publique territoriale au service des communes ayant adhéré au syndicat mixte.

La Fédération et la Brigade Verte du Haut-Rhin, acteurs majeurs de la vie rurale du département, ont mis en place un partenariat privilégié visant à mettre les compétences de la soixantaine de gardes champêtres **au service de la surveillance des activités de pêche**.

Un temps annuel de formation et d'échanges a été mis en place, dispensés par la Fédération.



i Présente sur le terrain tout au long de l'année, il est possible de faire appel à la Brigade Verte 7j/7 par téléphone au 03 89 74 84 04 si vous constatez un trouble rentrant dans leur champ de compétence.

Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Association reconnue d'utilité publique et agréée pour la protection de l'environnement

4. PÔLE GARDERIE

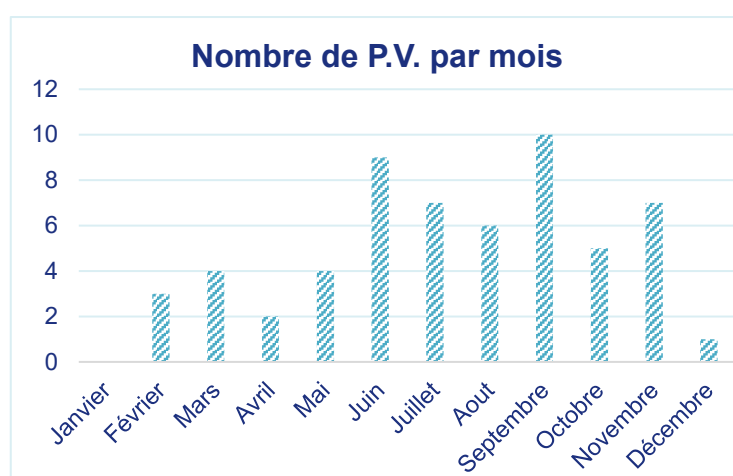
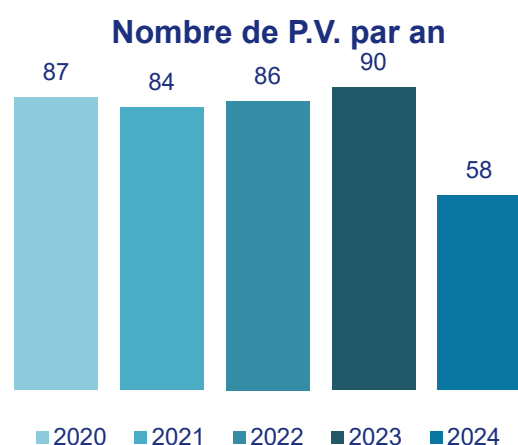
4.1. Procès-Verbaux d'infractions à la Pêche

1. Historique

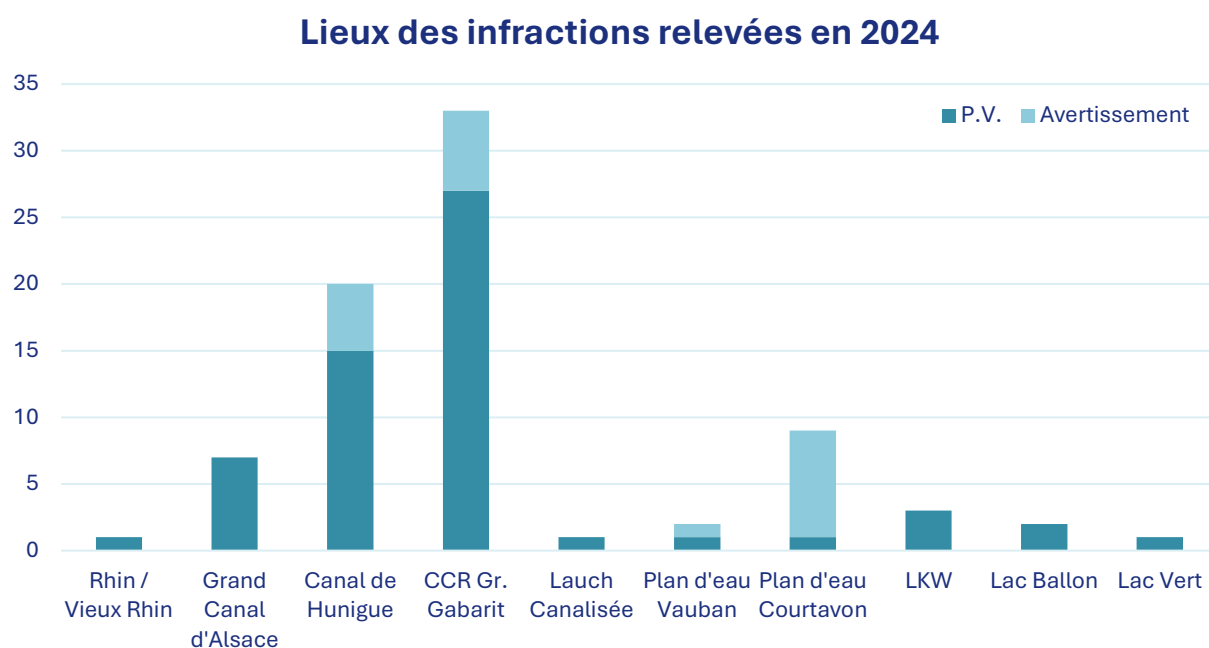
En 2024, les gardes-pêche particuliers ont procédé à plusieurs milliers de contrôles et relevé **55 infractions à la pêche sur le domaine public et privés de la Fédération ainsi que 3 infractions sur le domaine privé des AAPPMA**. Les 58 P.V. transmis ont été traités par la Fédération sous la forme de transactions civiles.

❖ Évolution des dossiers

Depuis plusieurs années maintenant, les infractions traitées par transaction civile sont consignées. En 2024, on constate une forte diminution des dossiers traités par rapport à l'année passée : 58 procès-verbaux en 2024 contre 90 en 2023 soit un écart d'une trentaine de dossiers.



❖ Zones d'actions

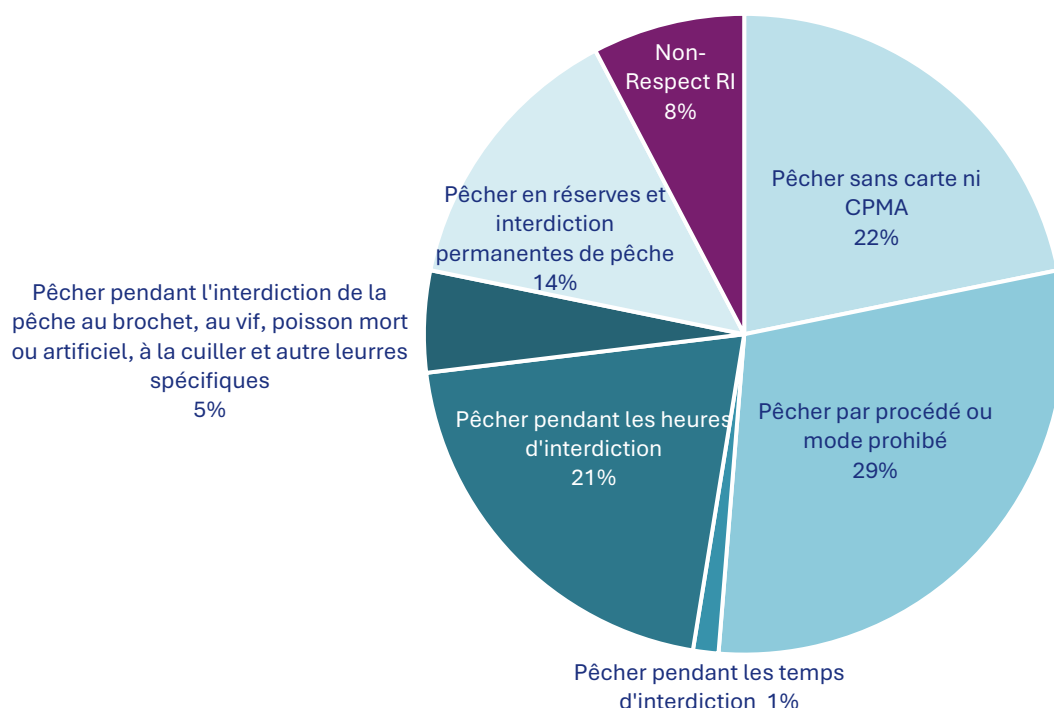


2. Informations sur les infractions

58 procès-verbaux pour infraction à la Pêche ont été réalisés par les GPP et envoyés sous la forme d'une transaction civile par la Fédération à destination des auteurs des faits fautifs. À cela se **rajoutent 20 avertissements écrits délivrés**, portant à **78** le nombre de dossiers traités en 2024.

À noter que les avertissements concernent essentiellement les faits commis en non-respect du règlement intérieur des plans d'eau privés gérés par la Fédération, notamment sur Courtavon et Vauban

Les infractions se répartissent comme suit :



4.2. Gardes-Pêche Particuliers

1. Réunion annuelle d'information

La Fédération assure un suivi régulier des GPP du domaine public et de ses domaines privés, que ce soit dans son fonctionnement ou dans la réalisation des différentes procédures. Ce suivi se fait bien souvent à distance par mail et/ou par téléphone mais, pour traiter certains points, il est nécessaire et plus simple de réunir les personnes concernées.

La **rencontre annuelle des gardes-pêche du Haut-Rhin a été organisée le 07 mars 2024**, au siège de la Fédération. À l'ordre du jour : les nouveautés règlementaires, les cartes de pêche, le bilan du Pôle garderie, l'application mobile VIGIPÊCHE et la mise en place de la convention GPP / Commettant.

Nous avons également accueilli la Brigade Verte pour un rappel du partenariat, une présentation de leurs nombreuses activités et aussi pour renforcer les liens entre leurs agents et les GPP, sur l'ensemble des différents secteurs.



2. Formation de nouveaux Gardes-Pêche Particuliers

En 2024, une **session de formation initiale Gardes-Pêche Particuliers** s'est tenue les samedis 13 et 20 janvier, au siège de la Fédération. Le Module I, commun à l'ensemble des GPP et portant sur les bases générales du droit, droits et devoirs des GPP, - a été suivi du Module III spécifique à la pêche. Nous remercions les différents intervenants et formateurs : MM ZWICKERT et METZ, Mme SCHMERBER et M GROB pour la Fédération, ainsi que M. HURSTEL pour la Brigade Verte et M. GIROD pour l'Office Français de la Biodiversité. **9 candidats** issus des AAPPMA Bassin Potassique, Berges de l'Ille Frœningen – Zillisheim, Petite Vallée de Munster, Vallée de la Thur, ont suivi la formation et passé les tests avec succès.



3. Application VIGIPÊCHE

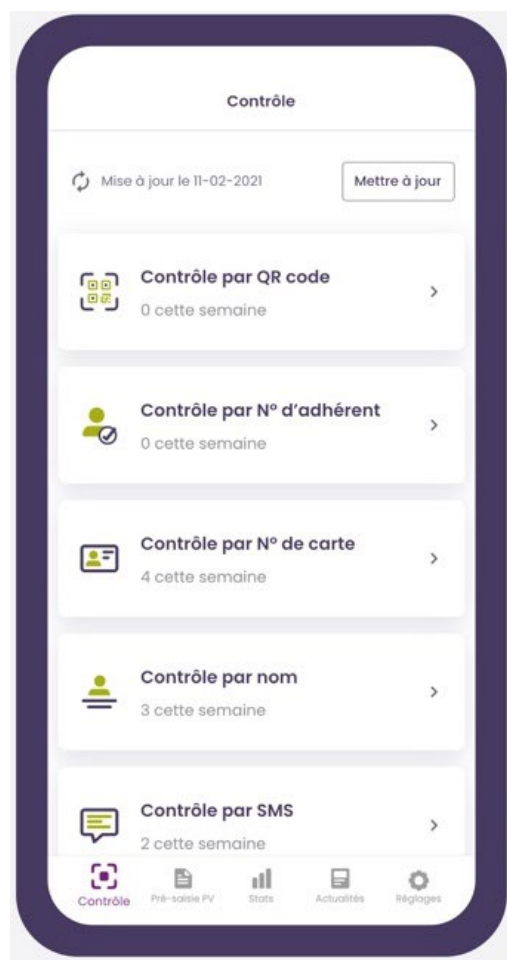
Pour la troisième année consécutive, l'application de contrôle VIGIPÊCHE est mise à disposition exclusive des GPP ayant un agrément en cours de validité. La Fédération crée et gère les différents comptes des gardes utilisateurs.

Pour rappel, VIGIPÊCHE donne accès à des données à caractère personnel sur les adhérents, les utilisateurs s'engagent donc à respecter ces informations et à ne pas les divulguer. Chaque GPP a ses propres identifiants et mot de passe, aucun partage n'est toléré.

En 2024, l'application est utilisée par : **5 agents de la Fédération, 35 GPP, l'Office Français pour la Biodiversité, la Brigade Verte et la Gendarmerie Brigade Fluviale de Vogelgrun**. Selon les statistiques automatiquement générées :

4 134 contrôles effectuées avec VIGIPÊCHE en 2024

En plus des contrôles des cartes de pêche, l'application permet également de pré-saisir les PV. En cas d'infraction, le GPP peut renseigner toutes les informations dans le module prévu à cet effet et aussi se géolocaliser avec précision. Les informations sont ensuite récupérées et envoyées par mail au GPP, pour rédaction du document officiel à domicile.



4. Liste des GPP domaine public fluvial et domaines privés de la Fédération

Une brigade de GPP est commissionnée sur les domaines privés de la Fédération et sur le domaine public du Haut-Rhin dont les baux de pêche sont détenus pour une partie par la Fédération et, pour la majorité des parcours, par 14 AAPPMA différentes, à savoir AAPPMA du Bassin Potassique, de Brunstatt, d'Huningue, de Kembs, de la Fraternelle de Colmar, de la Sans-Souci Neuf-Brisach, des Brochets de Mulhouse, des Truites de Colmar, de Riedisheim, de Rosenau, de Saint Louis Neuweg, de la SPL Mulhouse, de Sausheim et de Village-Neuf.

Ci-dessous la liste des GPP en activité au 31 décembre 2024 :

Secteurs	GPP	Date du dernier agrément
Lac de Kruth Wildenstein	SCHMITT Daniel – SCHMITT Stéphanie SIRY Joseph	20/07/2021 16/11/2022 09/12/2022
Frontalier Sud	METZ Guy	16/11/2022 20/07/2021
Frontalier Nord / Plan d'Eau Vauban	SODANO Alain VICHARD René	10/11/2022 20/07/2021
Sundgau	MULLER Guy	10/11/2022
Courtavon	KRAFFT Louis	20/07/2021
Plaine Nord	SODANO Alain VICHARD René	10/11/2022 20/07/2021

589 sorties	7 199 contrôles	33 880 km parcours
48 contrôles de nuit	126 infractions relevées	1 305 heures sur le terrain

- Messieurs Patrick DECKER, Antonio SCALZITTI et Charles MEUNIER ont décidé de mettre fin à leurs fonctions de Gardes-Pêche Particuliers courant de l'année 2024. La Commission Garderie les remercie pour toutes ces années passées dans l'exercice de leurs fonctions de GPP sur le domaine public et les domaines privés de la Fédération.

- La Fédération a malheureusement perdu un ancien garde-pêche particulier : **M. Roland FREY** est décédé en mars 2024.

Ayant exercé ses missions de GPP pendant de nombreuses années, il avait pris sa « retraite » de GPP il y a deux ans mais restait encore présent avec bonne humeur et efficacité dans le réseau, en œuvrant jusqu'à la fin pour le Loisir Pêche et les milieux aquatiques.



M. Roland FREY

4.3. Partenariats & formations

1. Brigade Verte

Depuis 2023, un accord a été établi entre la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Haut-Rhin et la Brigade Verte. Dans ce cadre, une formation non obligatoire a été mise en place, se déroulant sur deux demi-journées avant chaque ouverture de la pêche à la Truite. En 2024, cette formation a eu lieu au siège de la Fédération les 5 et 7 mars.

L'objectif de cette formation est de renforcer les connaissances des agents de la Brigade Verte et de revoir différents aspects liés à la réglementation et à la police de la pêche. Plusieurs thématiques sont abordées, notamment :

- les nouveautés de la réglementation pêche ;
- le rappel des différentes techniques de pêche ;
- la mise à jour sur les espèces piscicoles présentes en Alsace ;
- les connaissances environnementales (classification des cours d'eau, zones humides, annexes hydrauliques, etc.) ;
- l'utilisation de l'outil VIGIPÊCHE ;
- les échanges sur les problématiques rencontrées en matière de police de la pêche au cours de l'année précédente ;
- la programmation de contrôles interservices .



Cette formation vise à améliorer la coopération entre les acteurs concernés et à garantir une meilleure application de la réglementation en vigueur.

2. Police Municipale d'Ottmarsheim

En août 2024, la Police Municipale d'Ottmarsheim a pris contact avec la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Haut-Rhin afin d'obtenir des précisions sur la réglementation en matière de pêche. En effet, la brigade de police d'Ottmarsheim couvre un territoire comprenant plusieurs zones de pêche stratégiques, notamment le bouchon du Rhin à Ottmarsheim et l'Ill à Sausheim. De plus, une partie de leur secteur sur le Rhin bénéficie d'une autorisation de circulation pour la pêche.

Le 21 novembre 2024, une formation sur la réglementation de la police de la pêche a eu lieu dans leurs locaux, suivie d'une sortie sur le terrain couvrant l'ensemble des domaines de pêche présents sur leur territoire. Cette formation a abouti à la mise en place de quatre dates de contrôle en commun pour l'année 2025.



À la suite de cette rencontre, la Fédération a été mise en contact avec Mme HOFLACK, chargée de mission sécurité et prévention de la délinquance au sein du pôle développement intercommunal et cohésion territoriale de la M2A. Cette collaboration vise à proposer des formations en police de la pêche aux différents agents de police municipale de la M2A. L'objectif est de renforcer leurs connaissances sur la réglementation en vigueur et de faciliter l'échange d'informations avec la Fédération.

Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Association reconnue d'utilité publique et agréée pour la protection de l'environnement

3. Brigade de Gendarmerie Fluviale de Vogelgrun

En 2024, plusieurs échanges ont eu lieu entre la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Haut-Rhin et la Brigade de Gendarmerie Fluviale de Vogelgrun. Ces échanges ont abouti à l'organisation d'une journée de rencontre entre les agents des deux structures lors de l'ouverture de la pêche au brochet, qui s'est déroulée le 27 avril 2024.

Cette journée a permis de discuter de divers sujets, notamment le suivi des autorisations de circulation des pêcheurs ainsi que les problématiques rencontrées sur le terrain.

À la suite de cette rencontre, une formation sur la police et la réglementation de la pêche a été programmée pour 2025. Celle-ci sera destinée à l'ensemble des agents de la Brigade de Gendarmerie Fluviale de Vogelgrun afin de répondre à leurs questions et aux problématiques spécifiques liées à certaines techniques de pêche et à la réglementation en vigueur.



4. Office Français de la Biodiversité

Depuis 2023, la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Haut-Rhin et l'Office Français de la Biodiversité du Haut-Rhin ont mis en place quatre journées annuelles de contrôle de police de la pêche en commun.

L'objectif de cette collaboration est multiple :

- ◆ maintenir de bons échanges entre les deux services ;
- ◆ valoriser les connaissances et expertises de chacun ;
- ◆ faciliter les rapports et les échanges avec les différents services en rencontrant un maximum d'agents ;
- ◆ intervenir plus efficacement sur les milieux présentant des problématiques spécifiques.

La Fédération demandera la reconduction de cette action afin de poursuivre cette coopération bénéfique.



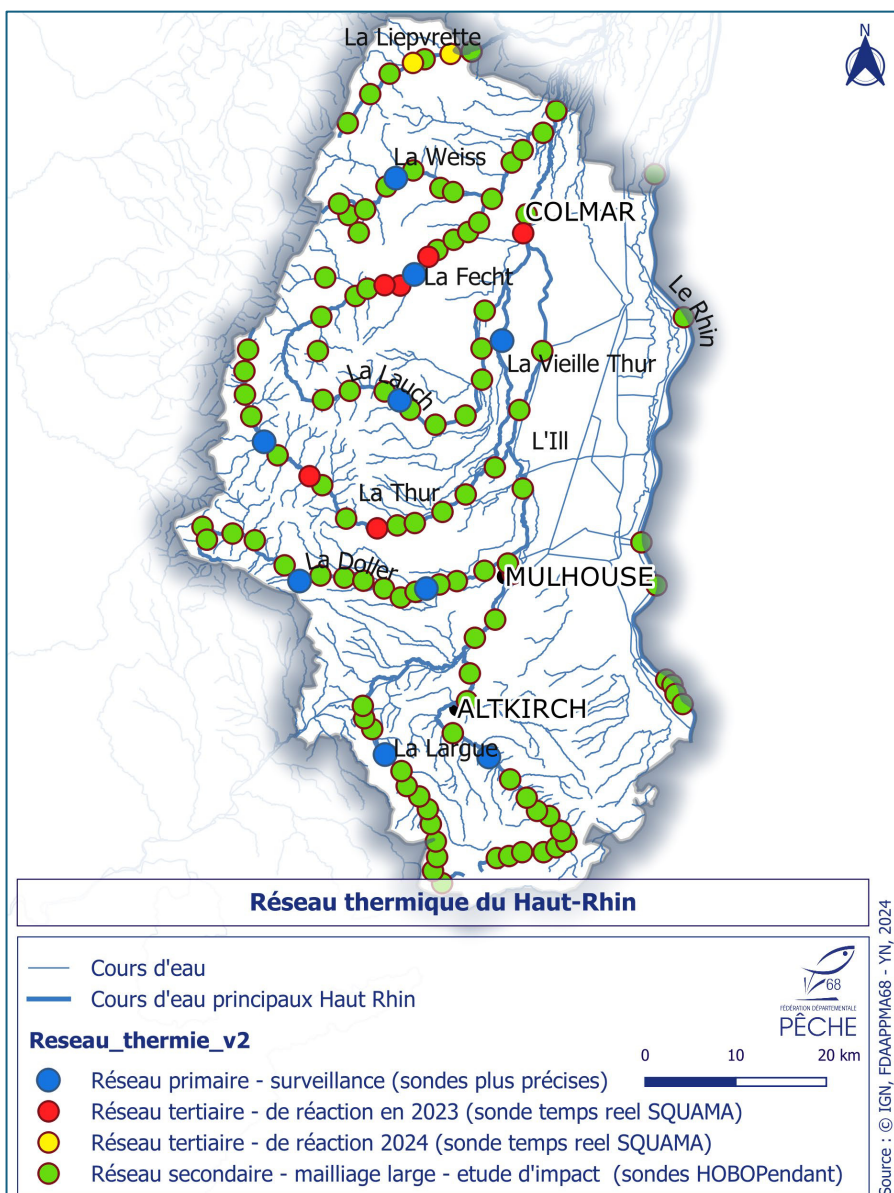
5. PÔLE TECHNIQUE

5.1. Réseau de suivi thermique départemental (RST)

Une augmentation de la température peut induire des changements ou perturber les organismes les plus sensibles. **C'est pourquoi depuis 2012, la Fédération s'est lancée dans le suivi thermique des principaux cours d'eau du département, avec un réseau constitué, en 2024, de 123 sondes fixes (HOBO®) et de 6 sondes en temps réel (SQUAMA®).** En 2024, la campagne de relèvement des appareils a été faite en juillet.

❖ Ce qu'il faut retenir :

- **Deux grands types de profils thermiques** sont mis en évidence avec : les cours d'eau de montagne du massif vosgien d'une part et les cours d'eau de source d'autre part, tels que l'Ill et la Largue, plus homogènes ;
- Il est possible d'établir un « classement » des cours d'eau du département en fonction de leurs **potentialités d'accueil par rapport à la thermie pour la Truite fario** (prise en compte de divers paramètres dont les températures comprises entre 4 et 17°C) : Lièpvrette – Thur – Weiss – Fecht (amont) - Ill (amont) - Doller – Largue – Lauch – Ill (intermédiaire et aval) - Vieux Rhin. Néanmoins, chaque cours d'eau présente des spécificités pouvant influencer ou non sur les profils thermiques ;



- Un certain nombre de **zones problématiques** à surveiller ont été mises en évidence : passage de Lièpvre sur la Lièpvrette, passage de Turckheim sur la Fecht, passage de Vieux-Thann sur la Thur, impacts des étangs sur l'Ill amont et la Largue, etc.

A partir de 2024, la FDAAPPMA a rénové son réseau en **3 réseaux interconnectées**, complémentaires et cohérents, sur la base d'une capitalisation de l'existant avec :

- **Réseau primaire (ou de surveillance)** : réseau d'environ une sonde par contexte PDPG salmonicole ;
- **Réseau secondaire (ou d'étude d'impact)** : réseau à maillage dense sur la base de l'ancien réseau mais redéployé de manière optimisée ;
- **Réseau tertiaire (ou de réaction - en lecture en temps réel)** : réseau d'environ une sonde par contexte PDPG salmonicole à minima selon les enjeux, de type SQUAMA®, permettant une lecture en temps réel et à distance.

5.2. Étude d'impact de l'hydroélectricité et diagnostic écologique sur la Thur sauvage (EIH)

Entre 2022 et 2023, la Fédération a mené une étude centrée sur la Thur « sauvage » à Vieux-Thann/Cernay en partenariat avec Alsace Nature, le Conservatoire des Espaces Naturels Alsace et l'AAPPMA Vallée de la Thur. Les objectifs étaient alors :

- de connaître la qualité écologique de la Thur à Cernay & l'état des peuplements de poissons ;
- de cerner, définir et quantifier l'impact des modifications hydrologiques sur l'écologie de la Thur ;
- de définir des débits biologiques minimum en cohérence avec la fonctionnalité des sites ;
- de permettre le déploiement de préconisations de gestion (à ajouter dans le Plan de gestion de la zone en Arrêté de Protection Biotope).

→ **Le diagnostic prend ainsi en compte plusieurs volets d'analyse (température, débit, hauteur d'eau, physico-chimie, habitats, communautés de poissons et d'invertébrés).**

❖ Ce qu'il faut retenir

- **la qualité biologique**, qui est bonne à très bonne en amont mais **baisse à partir de la dérivation** ;
- les **communautés de poissons sont impactées**, notamment à causes des assecs (2020-2021), de l'instabilité hydrologique, des hauteurs d'eau et de débits trop faibles (**disparition d'espèces** dont l'Ombre commun et une **densité de poissons divisée par deux**) ;
- les communautés d'invertébrés sont impactées par l'effet bief du seuil de répartition et par l'instabilité hydrologique de la Thur sauvage (disparition de nombreuses espèces) ;
- pas d'impact significatif sur la physico-chimie ;
- fort impact sur la température de l'eau avec une **augmentation de +2°C en été sur la Thur sauvage** ;
- les mesures de débits ont mis en avant un **non-respect du débit réservé dans le TCC (770L/s) lors de 6 jaugeages** réalisés entre 2022 et 2023 ;
- les suivis des hauteurs d'eau réalisés à l'aide d'une sonde mettent en avant des débits estimés inférieurs à 704L/s (± 53 L/s) **plus de 75% du temps entre 2022 et 2023 = non-respect de l'arrêté préfectoral la majeure partie du temps.**



Thur en assec
le 14 août 2020



Mesure de débit sur la Thur sauvage

❖ Ce que ça donne

→ il ressort des investigations que **la situation est extrêmement défavorable pour les poissons et les invertébrés (et plus largement pour la biodiversité) au sein de la Thur sauvage, liée à la mauvaise gestion de la répartition des débits** (et à des pressions indirectes liées à l'ouvrage de dérivation).

→ plusieurs réunions ont permis d'avancer ensemble vers la résolution de ce problème dont :

- 1 réunion auprès du CEN ALSACE à Cernay le 24 juin 2024,
- 1 réunion en préfecture à Colmar le 25 septembre 2024,
- 1 réunion en mairie de Cernay le 15 novembre 2024.

En conclusion, les différentes parties prenantes ont pu être sensibilisées aux problématiques et des travaux exemplaires ont pu être engagés par le nouvel exploitant (installation d'une caméra, d'un radar pour vérifier le débit réservé, appel à un bureau d'étude pour refaire la passe à poisson et installation d'une butée de sureté dans le canal). Dans le futur, une réflexion globale devra être menée afin d'affiner les possibilités de restauration et de préservation écologique sur ce secteur. Les réactions très concrètes démontrent l'intérêt à développer de telles études scientifiques et militantes !

5.3. Étude des lacs de montagne alsaciens (ELMA)

Les **lacs de moyenne montagne** sont des environnements très sensibles dont tout changement peut profondément impacter leurs caractéristiques et les organismes qui s'y développent. Ils sont ainsi les **premiers témoins des impacts du dérèglement climatique actuel** qui apporte son lot de modifications sur ces milieux.

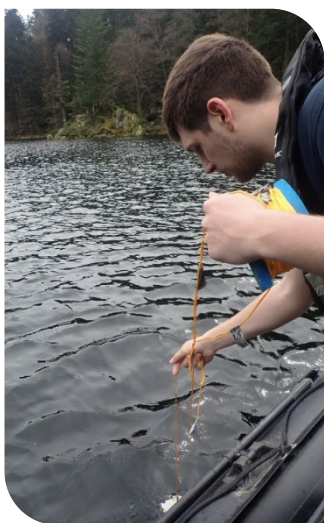
Dotés d'une importante valeur patrimoniale grâce à leurs biodiversités, mais aussi grâce à l'ensemble des services



essentiels qu'ils fournissent (disponibilité en eau douce, soutien à l'étiage, valeur paysagère, touristique...), **ils sont aussi des lieux privilégiés pour les pêcheurs haut-rhinois. 14 lacs de montagnes sont présents dans le département du Haut Rhin** avec comme plus grand représentant le lac de Kruth-Wildenstein (81 hectares).

C'est pourquoi, en 2024, la Fédération, en partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM), a initié une étude sur ces sites. Les objectifs du projet sont multiples et permettront de compléter les connaissances sur ces milieux méconnus et de proposer **des plans d'action et de gestion adaptés aux enjeux locaux**. Ce projet vise tout d'abord les **4 lacs majeurs de la Vallée de la Fecht**, sélectionnés comme sites pilotes : lac du Forlet, lac Vert, lac du Schiessrothried et lac d'Altenweiher.

Cette étude, qui se veut fédératrice, est menée en collaboration étroite avec de nombreux acteurs locaux (PNR, RHA, LPO, BUFO, GEPMA, CNBA, AAPPMA, communes, etc.), qui permettent d'aller au-delà du champ d'expertise de notre Fédération et d'être le plus exhaustif possible quant à l'analyse effectuée.



Différentes approches sont exploitées et suivies tout au long de l'année :

- ◆ **l'approche physique** permettant de comprendre le fonctionnement et l'évolution des sites pour ainsi identifier les altérations qu'ils peuvent présenter ;
- ◆ **l'approche biologique** qui vise à faire l'inventaire de l'ensemble des espèces peuplant ces milieux ;
- ◆ **l'approche socio-économique** pour prendre en considération l'ensemble des usages, passés ou futurs, et considérer le souhait de ceux qui fréquentent ces lacs à travers un questionnaire que vous pouvez retrouver sur notre site internet !

Ce projet contribue également à lancer l'émergence d'un **Observatoire des milieux lacustres du massif vosgien**, qui aurait pour vocation d'intégrer le réseau national du pôle écosystème lacustre de l'OFB, à l'instar du réseau des lacs sentinelles dans les Alpes et les Pyrénées. Une **réelle dynamique** est en train de se créer autour de ce projet, avec de nouveaux partenaires à l'échelle régionale voire nationale. Le projet fut relayé dans différents médias (France 3, L'Alsace, RCF, etc.), mais aussi lors de certains événements (Journées Techniques Nationales de la FNPF à Paris).



La première phase de l'étude se terminera à l'été/automne 2025.

5.4. Suivi scientifique du Petit-Rhin (SPR)



Le Petit-Rhin vu du ciel en 2024

En 2013, sur la plaine du Rhin au niveau de Kembs, d'anciennes parcelles agricoles ont été renaturées par Électricité de France (EDF). Le résultat en a été la création d'un **bras de rivière de 7 km, surnommé « Petit-Rhin »**, qui serpente entre le Vieux-Rhin et le Grand Canal d'Alsace. Le site est aujourd'hui composé de milieux naturels humides et secs favorisant l'implantation d'une biodiversité riche sur ce site de 100 ha géré par la Petite Camargue Alsacienne (PCA).

Dans le cadre de la convention cadre nationale signée entre EDF Hydro et la FNPF, **la Fédération suit l'évolution du peuplement piscicole au sein de ce bras, ainsi que d'autres paramètres.**

Le diagnostic s'articule aujourd'hui autour de plusieurs approches avec :

- des prélèvements d'eau pour analyser la physico-chimie ;
- des suivis de la température sur 5 stations (3 sur le Petit Rhin et 2 sur le Vieux-Rhin) ;
- des suivis de mesure de débits (sur 6 stations) ;
- une cartographie des habitats à l'aide de suivis aériens en drone ;
- une opération de pêche scientifique d'inventaire par points tous les ans pour suivre le peuplement piscicole.



Inventaire piscicole

L'étude est réalisée en partenariat avec la **PCA**.

❖ Ce qu'il faut retenir

- la physico-chimie du Petit-Rhin est classée « bonne » ;
- sa température est plus élevée en été et plus basse en hiver que sur le Vieux-Rhin ;
- la température de l'eau est vraiment très élevée en été ;
- les populations évoluent encore régulièrement, tant en termes de diversité que de densité avec une dominance pour cette année par le Gobie à tâche noire et le Chevesne ;
- le débit constant théorique de 7m³/s n'a pas été observé cette année, comme les deux années précédentes (valeurs proches de 3,5 m³/s). De nouvelles actions seront réalisées par EDF pour corriger cet écart.



Le Barbeau fluviatile, une espèce patrimoniale retrouvée chaque année sur le Petit Rhin

Les résultats permettent de mettre en lumière un état des lieux année par année du bras renaturé et d'apporter des pistes de réflexion dans l'optique de protéger et d'optimiser la restauration et la biodiversité de ce site remarquable.

5.5. Étude des contres-canaux (ECC)

Les contre-canaux de drainage du Grand Canal d'Alsace ont été créés pour drainer et récolter les eaux s'infiltrant dans la digue. Il s'avère qu'ils sont également alimentés par des résurgences de la nappe phréatique. Ils font partie du domaine privé de l'État, en concession EDF, et sont classés en 1^{ère} catégorie piscicole (arrêté du 29 juin 2001). Ils accueillent le **parcours touristique nord** (entre Biesheim et la limite départementale) **et le parcours touristique sud** (entre Huningue et Kembs). Un état des lieux et diagnostic a été lancé en 2023 et poursuivi en 2024, né d'une volonté d'amélioration de la valeur écologique et halieutique de ces contre-canaux.



Les parcours touristiques nord (à gauche) et sud (à droite)

❖ Ce qu'il faut retenir

- ◆ plusieurs **inventaires piscicoles et d'invertébrés** ont été réalisés en 2023 et 2024 ;
- ◆ la **thermie** apparaît très **élevée** pour la Truite fario, notamment le nord (100% de l'été 2023 à plus de 19°C contre 80,6% entre 17 et 19°C pour le sud) ;
- ◆ des **taux d'oxygène dissous** relativement **faibles** (une moyenne de 5,24 mg/L pour le nord et de 5,94 mg/L pour le sud).
- ◆ les populations piscicoles sont dominées par le Gobie à tâche noire pour le nord, accompagné de l'Anguille et du Vairon tandis que le sud, c'est le Vairon qui est présent en majorité, suivi par l'Épinoche et la Truite fario.



Pêches scientifiques d'inventaires par points sur les contres-canaux.

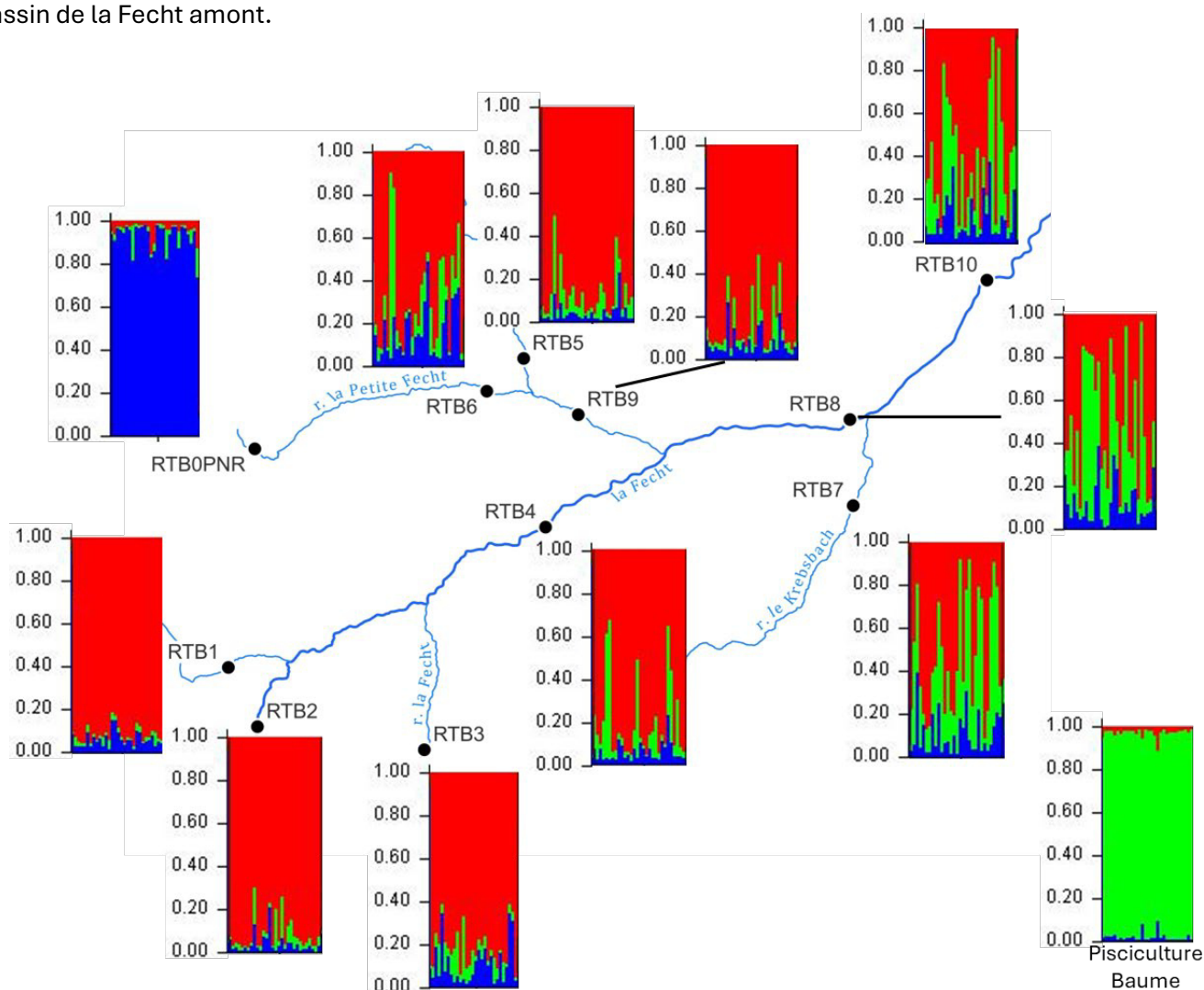
5.6. Étude des Ruisseaux de tête de bassin (RTB) de la Fecht

Les données récoltées dans le cadre de l'étude des ruisseaux des têtes de bassin de la Fecht ont été analysées au cours de l'année 2024 : diagnostic hydromorphologique, pêches scientifiques d'inventaires, invertébrés, analyse génétique, archives départementales.



L'ensemble de ces résultats est regroupé dans un **rapport d'étude** en cours de finalisation et fera l'objet d'une ou plusieurs **réunions de restitution**.

Fin 2024, le bureau d'études SCIMABIO Interface nous a transmis **l'analyse génétique des truites fario** pour lesquelles des prélèvements avaient été réalisés en parallèle des pêches scientifiques d'inventaires sur le bassin de la Fecht amont.



Résultats des analyses génétiques et clusters de couleurs associés aux différentes « souches ».
Chaque individu est représenté par une barre verticale colorée.

Les résultats seront présentés lors d'une **conférence publique** d'ores et déjà prévue le :



5 juin 2025 – 20H00



Musée d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar

Les données seront comparées aux échantillons prélevés sur la Thur (2019) et sur la Lièpvrette (2020).

Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Association reconnue d'utilité publique et agréée pour la protection de l'environnement

5.7. Diagnostic du plan d'eau Vauban

L'étang Vauban est une ancienne gravière de 11 ha, intégralement en No-kill (remise immédiate à l'eau de toutes les prises) et se situant sur la commune d'Algolsheim près de Neuf-Brisach.

Le site est géré par la Fédération, qui a lancé une **étude de diagnostic visant à améliorer la qualité du milieu mais aussi la qualité de pêche.**

Plusieurs opérations ont été déployées en 2023 et en 2024 avec :

- ◆ une cartographie aérienne via un drone ;
- ◆ une analyse d'eau aux 4 coins cardinaux ;
- ◆ une caractérisation des différents habitats ;
- ◆ des prélèvements de plantes aquatiques ;
- ◆ des inventaires piscicoles ;
- ◆ une analyse bathymétrique du plan d'eau en bateau.

Les résultats mettent en évidence une bonne reproduction du Brochet et la présence de 10 espèces.



Chantier Nature réalisé à l'étang Vauban

Plusieurs actions ont été initiées en 2024 et programmées en 2025 - en partenariat avec le Lycée du Pflixbourg - dont des **travaux de restauration d'une frayère** située au nord-ouest ou encore la mise en place de **nouveaux panneaux**.

5.8. Analyse bathymétrique des plans d'eau du Haut-Rhin

Dans le cadre de différentes missions, la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Haut-Rhin réalise la **bathymétrie de plans d'eau du département**. En effet, connaître les profondeurs des lacs apportent de nombreuses informations sur leur fonctionnement, l'état de ces milieux et notamment sur leur utilisation par la faune aquatique. Ce sont également des informations intéressantes pour la pratique de la pêche.

Plusieurs nouvelles analyses ont été réalisées dont : Courtavon, Vauban, Montreux-Vieux, le lac Vert, le lac du Schiessrottried, l'Altenweiher et le Forlet. Ces cartes seront disponibles sur les nouveaux panneaux, mais aussi sur notre site Internet.



Cartes des profondeurs de Courtavon, Montreux-Vieux et Vauban

5.9. Observatoire Piscicole Départemental (OPD)



Le Rhin à Saint Louis

Depuis 2020, la FDAAPPMA68 a souhaité mettre en place un **vaste observatoire piscicole départemental à travers l'application d'un plan quinquennal d'inventaire ambitieux**. Un suivi des populations piscicoles du département est réalisé sur **136 stations échantillonnées en 5 ans**. Les poissons sont des « bio-indicateurs » c'est-à-dire que leur étude nous permet de connaître précisément **l'état biologique** des cours d'eau, en plus de connaître l'état de leur population.

Le programme est le suivant : 2020 – La Lague, 2021 - La Fecht et la Weiss, 2022 - La Thur et la Lauch, 2023 - La Doller et l'Ill amont, **2024 – l'Ill médiane et le Rhin**.

❖ Ce qu'il faut retenir

- ◆ en **2024**, le plan quinquennal a pu être poursuivi pour la 5^{ème} année sur le bassin de **l'Ill médiane et du Rhin** (avec leurs affluents principaux, le Quatelbach et les ruisseaux phréatiques), à raison de **43 stations d'inventaire** ;
- ◆ les premiers résultats font état de :
 - ruisseaux phréatiques pour la plupart assez dégradés mais avec certaines zones préservées. Des truites ont même encore été retrouvées sur certains ruisseaux de la plaine, ce qui est inespéré au regard des changements de ces milieux. En bref, les **ruisseaux phréatiques se suivent mais ne se ressemblent pas**.
 - certaines zones de l'Ill revêtent un fort potentiel avec des populations de poissons très riches (Mulhouse-Réguisheim) tandis que d'autres zones semblent très dégradées (Oberentzen-Sundhoffen)
 - une vingtaine d'espèces différentes sont recensées avec des espèces patrimoniales (Anguille, Vandoise, Brochet, etc.) mais aussi des espèces exotiques (Gobies, Pseudorasbora, Perche-soleil, Aspe, etc.).
 - présence de la **Loche transalpine** sur le Vieux-Rhin, une espèce rare en France ;
- ◆ **un investissement fort des bénévoles** et des AAPPMA sur ces bassins, ainsi que des partenaires et des fédérations voisines que nous remercions pour leur aide ;
- ◆ un partenariat réitéré avec Rhin-Meuse Migrateurs, notamment avec le prêt de leur bateau.



Gobie de Kessler



Loche transalpine

5.10. Restauration écologique

1. Étude des Ruisseaux de tête de bassin (RTB) de la Lièpvrette

❖ Communauté de communes du Val d'Argent

Dans le cadre de ses missions statutaires et dans la poursuite de l'étude portant sur les ruisseaux des têtes de bassin de la Lièpvrette, la FDAAPPMA68 accompagne la **Communauté de communes du Val d'Argent (CCVA)** sur de l'émergence de projets en faveur des milieux aquatiques. Un **marché public** visant la définition d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien sur le bassin de la Lièpvrette sera lancé début **2025**. **Notre structure a contribué à sa rédaction (CCTP – Cahier des Clauses Techniques Particulières) ainsi qu'à l'analyse des offres reçues.**



i Une **convention de partenariat** d'appui technique et administratif a été signé avec la CCVA, avec pour double objectif :

- que la FDAAPPMA68 soit activement impliquée dans cette étude grâce au co-encadrement du bureau d'étude : mise à disposition de données, temps dédié pour échange avec le bureau d'étude, la CCVA et l'ensemble des partenaires techniques et financiers au cours des différentes phases de l'étude ;
- que la FDAAPPMA68 soit partie prenante dans les différents projets et échanges en lien avec la GEMAPI sur le territoire de la CCVA.

❖ Émergence

L'émergence de travaux de restauration de la continuité écologique s'est poursuivie en 2024 sur le bassin de la Lièpvrette. Cela s'est traduit par :

- la réalisation d'un **chantier participatif** au cours duquel des obstacles aux écoulements de type rondins de bois ont été supprimés, en collaboration avec l'AAPPMA de Sainte-Marie-aux-Mines et la Communauté de Communes du Val d'Argent
 - **la continuité écologique du Rauenthal a été rétablie sur 250ml**



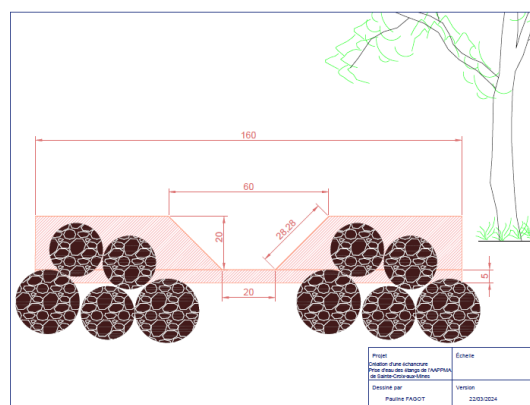
- des **échanges avec les AAPPMA** afin d'identifier les sites sur lesquels des chantiers participatifs sont envisageables/souhaitables en 2025 (suppressions de très petits obstacles, plantations, entretien de la ripisylve, etc.)
- la poursuite des **échanges avec les services de l'État** afin de mettre en lumière les prises d'eau sur lesquelles des doutes existent quant à leur existence légale, aux volumes d'eau prélevés, etc.



❖ Appui technique et réglementaire

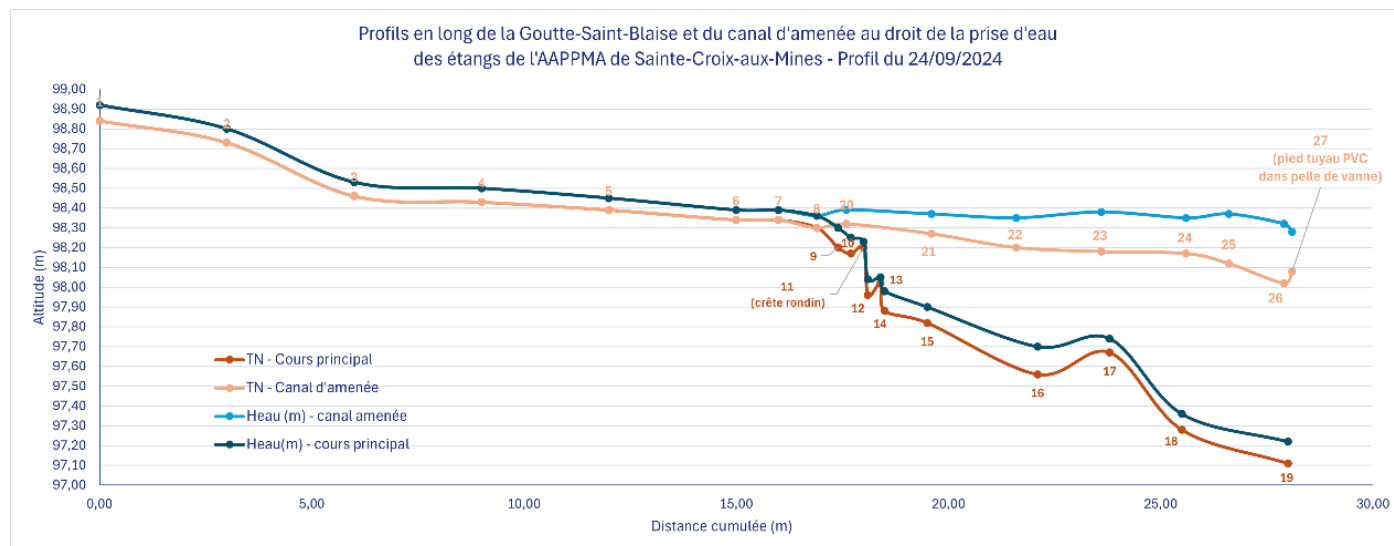
Les ouvrages liés à la prise d'eau alimentant les plans d'eau de l'AAPPMA de Sainte-Croix-aux-Mines ont été remis en cause par l'OFB. Un appui technique et réglementaire a été apporté :

- réalisation de mesures sur site (jaugeages, profils en long) et réalisation d'un plan de principe de l'aménagement futur (échancrure) ;
- rôle d'intermédiaire entre les services de l'État (OFB & DDT) et l'AAPPMA lors des réunions (sur site et dans les locaux de l'OFB).



La mise en place d'une vanne sur le canal d'alimentation des étangs ainsi que les travaux d'arasement ont été réalisés en régie, par l'AAPPMA.

Après suppression partielle de l'ouvrage de dérivation situé sur le cours principal, il a été confirmé que la prise d'eau était toujours alimentée. En période d'étiage, la vanne située sur le canal d'amenée vers les étangs devra être fermée afin de laisser l'intégralité du débit dans la Goutte Saint-Blaise.



2. Restauration d'une annexe hydraulique sur le CRR Grand Gabarit – phase de diagnostic



L'annexe à restaurer

Le Canal du Rhône au Rhin, lors de sa mise aux normes « Grand Gabarit », a bénéficié de la **réalisation d'une trentaine d'annexes hydrauliques dans les années 1990**. Elles ont été diagnostiquées dans le cadre de l'étude globale des « Annexes de la Plaine d'Alsace » (2021-2023) et la grande majorité d'entre elles sont jugées « non fonctionnelles » pour la reproduction du Brochet (espèce repère du contexte).

En partenariat avec Voies Navigables de France (VNF), il a été décidé de restaurer un site sur Rixheim/Mulhouse, au commencement du canal du Rhône au Rhin Grand Gabarit, proche de la stèle Napoléon le long de la D201. **Un diagnostic complet a ainsi été réalisé en 2024 afin de produire un avant-projet et entreprendre des travaux début 2025.**

Ce diagnostic comprend :

- ♣ **Un volet biologique** avec :
 - des inventaires piscicoles par Indice Abondance Brocheton (IAB),
 - des prélèvements d'eau en vue d'identifier le zooplancton,
- ♣ **Un volet physique** avec :
 - un relevé des habitats,
 - un relevé topographique à l'aide de transects (prise en compte de la profondeur de l'eau et du substrat),
- ♣ **Un volet physico-chimique** avec :
 - un relevé in situ du pH, de la conductivité et de l'oxygène dissous,
 - une quantification des nutriments (nitrite, nitrate, phosphate, ammonium et sulfate).

Ce diagnostic a mis en lumière :

Facteurs limitants	Solutions retenues
Ombrage trop important	Coupe sélective sur la strate arborée
Absence de support de ponte	Plantation d'hélophytes adaptées
Pauvreté d'habitats	Création d'îlots de branchages
Batillage fort	Protection contre les « vagues » de batillage
Pente des berges trop abruptes	Reprofilage en pente douce
Profondeur trop élevée	Remblai à l'aide des matériaux issus des terrassements

❖ Ce qu'il faut retenir

- ♣ le **chantier sera réalisé en 2025** avec des opérations de déblai/remblai permettant la création de zones de reproduction et des pentes douces pour les berges de l'annexe ;
- ♣ la partie **terrassement**, reprofilage et coupe sélective sera réalisée par des partenaires extérieurs ;
- ♣ les plantations des hélophytes seront effectuées lors d'un **chantier nature** grâce à des bénévoles ;
- ♣ gain d'une surface de 360 m² de frayère en faveur du Brochet et de l'ensemble de la faune aquatique.

Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Association reconnue d'utilité publique et agréée pour la protection de l'environnement

3. Programme de Chantiers Nature

Depuis 2022, la Fédération met en place, avec le soutien des AAPPMA, un programme de **Chantiers Nature** qui ont pour objectif de restaurer les fonctionnalités écologiques de cours d'eau par des opérations de gestion douces tout en limitant le coût des opérations.

Les chantiers nature présentent **plusieurs avantages** :

- ◆ un **coût** de mise en œuvre **relativement faible** ;
- ◆ un **bénéfice écologique élevé** par rapport aux coûts engagés ;
- ◆ une **composante fédératrice** avec la présence de bénévoles des **AAPPMA** ;
- ◆ une dimension de **sensibilisation** (grand public, familles, communes, etc.).

Développer le concept de chantiers nature sur l'ensemble du territoire du Haut-Rhin paraît plus que pertinent puisque cela est un moyen **rapide**, peu **coûteux** et **efficace** d'améliorer la **qualité** écologique **des milieux aquatiques**. En outre, chacun est libre de s'investir à sa mesure, favorisant ainsi les échanges entre bénévoles, sans distinction d'âge ou de savoir-faire. Ces projets partagés visent à tisser des liens entre les AAPPMA, les habitants et leur rivière, mais aussi valoriser un territoire façonné par l'eau.

Des visites de sites sont organisées chaque année avec

les AAPPMA volontaires avec la personne en charge de cette mission afin d'établir un programme d'actions annuel cohérent et adapté aux contraintes locales et saisonnières.

Les actions peuvent cibler un ou plusieurs compartiments :

- le lit mineur ;
- la continuité écologique ;
- les habitats aquatiques et rivulaires ;
- la ripisylve ;
- les berges.

et peuvent être de nature variée :

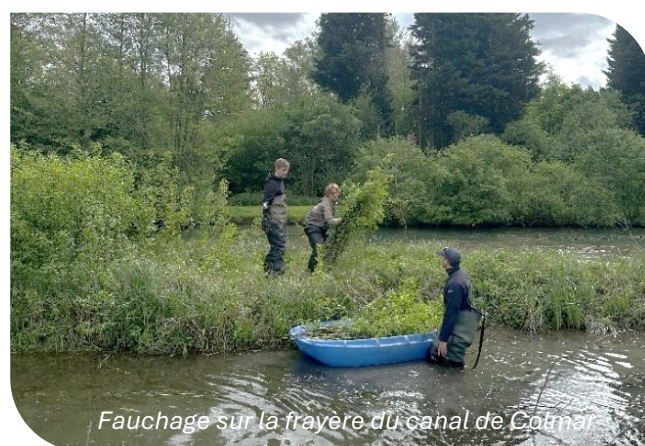
- élagage / entretien raisonné de la ripisylve ;
- plantations ;
- rétablissement de la continuité écologique ;
- diversification du lit mineur ;
- gestion des embâcles ;
- ramassage des déchets.
-

Une dizaine de projets ont eu lieu en 2024, dont :

- ◆ la restauration d'un ruisseau à truites à Wihr-au-Val (plantation, diversification d'habitats, enlèvement de déchets, etc.) ;
- ◆ le démarrage d'un chantier de restauration d'une frayère à brochets à l'étang Vauban ;
- ◆ la création de postes de pêches sur l'étang Vauban en avril et sur la Lauch à Rouffach.



Chantier Nature à Wihr-au-Val le 19/04/24



Fauchage sur la frayère du canal de Colmar



5.11. Pêches électriques

1. Pêches de sauvetage



Dollerbaechlein en assec lors de l'été

L'été 2024 fut clément pour nos cours d'eau. En effet, plusieurs périodes de pluies ont permis de préserver la faune aquatique. **Aucune opération de sauvetage pour sécheresse n'a été menée.** On note néanmoins la mise en assec du Dollerbaechlein en été 2024 (secteur Lutterbach-Mulhouse) lié en partie à l'installation d'un barrage de castor. Des sauvetages à l'épuisette ont pu être réalisés par l'AAPPMA locale.

En revanche, au vu de la situation, **la Fédération continue, tout au long de l'année, d'entreprendre un travail d'alerte et de sensibilisation auprès des services de l'État** pour prendre des mesures fortes et ce au plus tôt. Cela a notamment pris la forme d'un avis très complet joint en parallèle d'Alsace Nature dans le cadre du nouvel Arrêté Cadre sécheresse.

Si des améliorations notables sont observées, la Fédération juge encore les mesures de protection de la ressource comme insuffisante. L'équipe de la Fédération tente ainsi de mettre la priorité sur des actions de sensibilisation, de suivis scientifiques, de gestion de la ressource en eau et de restauration des milieux.



Pour rappel : La Fédération a mis à disposition des AAPPMA volontaires des outils administratifs, en lien avec les services de l'État, pour la réalisation d'opérations de sauvetage à l'épuisette si nécessaire.

2. Sauvegarde avant travaux

L'équipe de la Fédération est sollicitée pour suivre et apporter son savoir-faire, comme chaque année, sur un certain nombre de chantiers de travaux en rivière ou en canal.

En 2024, plusieurs opérations de sauvegarde avant travaux ont été réalisées, sous forme de prestations. Les opérations de pêche de sauvegarde sont en général menées pour évacuer la faune piscicole coincée dans la zone des travaux avant leur démarrage. Les poissons sauvés sont comptabilisés et remis directement à l'eau dans une zone hors de l'impact des travaux.



Intervention sur la
Lucelle

Commune	Date	Demandeur	Lieu	Poissons sauvés
Lapoutroie	12/04/2024	SL Energie groupe	Behine	47
Artzenheim	09/10/2024	Région Grand Est	Canal Rhône Rhin déclassé	60
Kiffis	06/05/2024	CeA	Lucelle	18

Total : 3 pêches de sauvegarde avant travaux, soit 125 poissons sauvés

3. Inventaires scientifiques

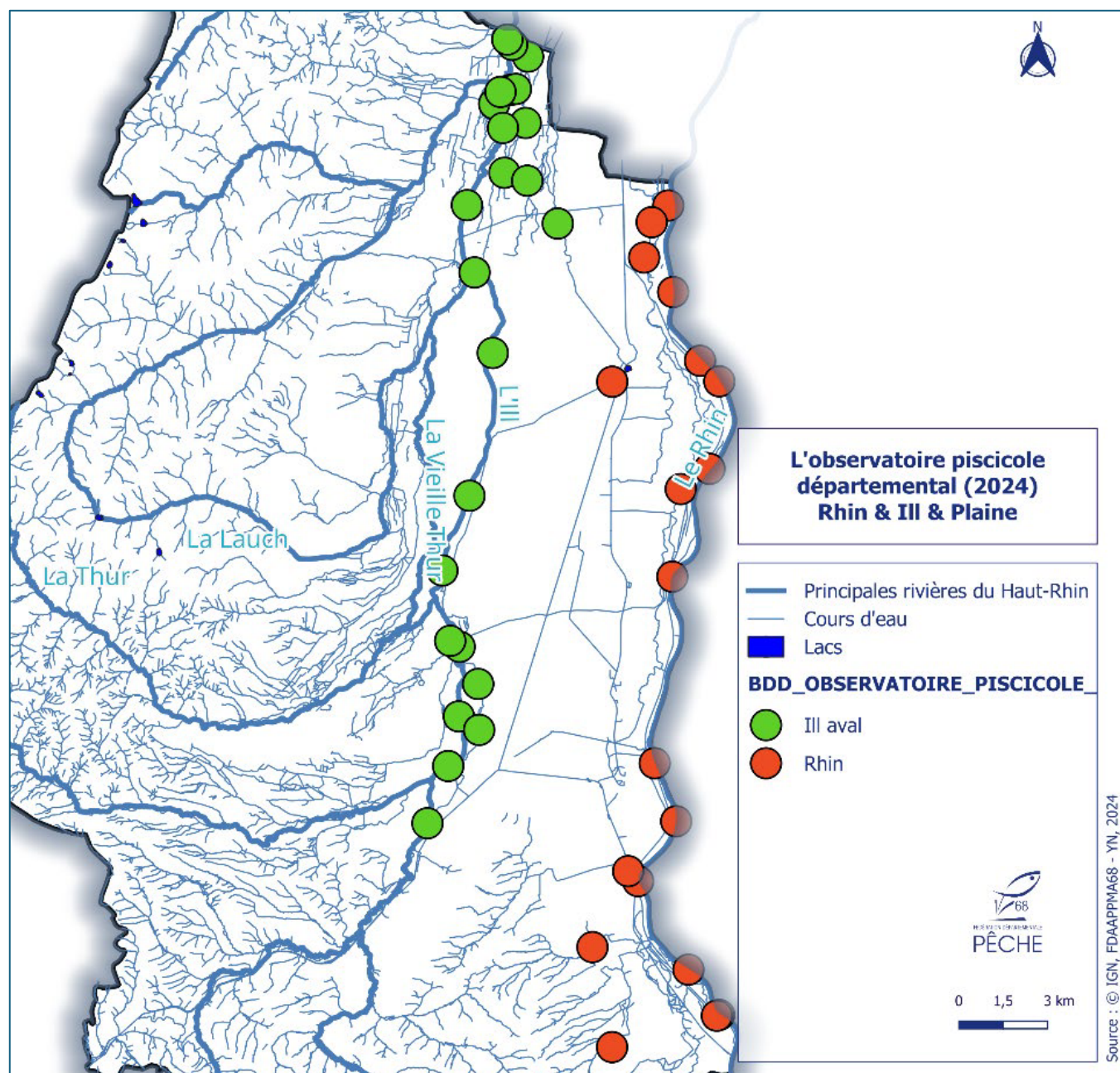
a) Observatoire piscicole départemental

Depuis 2020, la Fédération a souhaité mettre en place un **vaste observatoire piscicole départemental à travers l'application d'un plan quinquennal d'inventaire ambitieux**. Un suivi des populations piscicoles du département a ainsi été réalisé sur plus de **130 stations échantillonnées en 5 ans**.

Le programme était le suivant : 2020 - La Lague, 2021 - La Fecht et la Weiss, 2022 - La Thur et la Lauch, 2023 - La Doller et l'Ill amont, **2024 - L'Ill médiane et le Rhin**.

- ♦ **36 stations** ont été échantillonnées dans ce cadre en 2024
- ♦ **5 inventaires** ont été réalisés dans un autre cadre (études ou projet locaux).

Les résultats sont en cours d'exploitation et seront diffusés à tous les partenaires au courant de l'année 2025.



b) Pêche scientifique d'inventaire pédagogique avec les étudiants du lycée agricole du Pflixbourg

Dans le cadre de l'observatoire piscicole 2024, nous avons réalisé une **pêche en partenariat avec les élèves du lycée agricole du Pflixbourg**.

Cette opération s'est déroulée sur une journée le 13 septembre 2024. **L'équipe de la Fédération a pu ainsi être accompagnée pour ce suivi scientifique d'une vingtaine d'étudiants et de 5 de leurs enseignants**. Cette journée fut l'occasion de réaliser un travail pratique sur le terrain et de sensibiliser les élèves à notre métier et à la réalisation d'opération d'inventaire biologique pour mieux comprendre nos milieux.

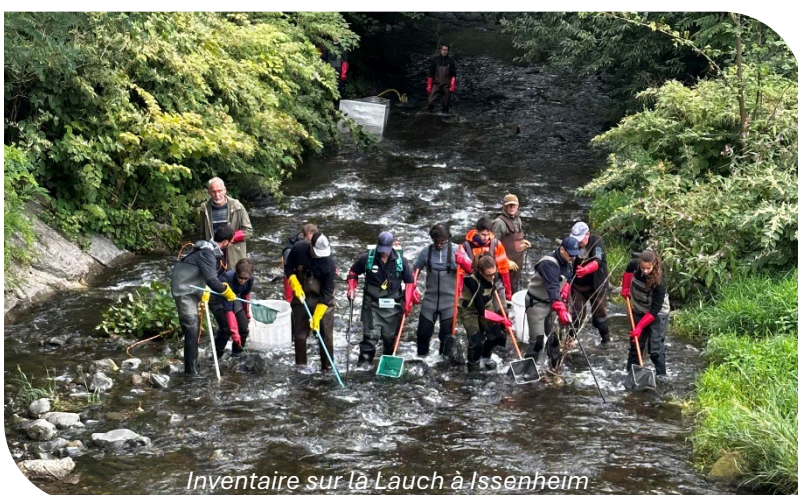
Deux opérations ont été réalisées (une pêche d'inventaire complète et une pêche par points) sur le Quatelbach.

Les inventaires font état d'un Quatelbach présentant une grande diversité d'espèces sur la partie aval dans la plaine (cyprinidés notamment) et riche en poissons de grandes tailles sur la partie qui traverse Sausheim (silures, brochets). Plusieurs espèces exotiques sont également présentes.



Au vu de la réussite de cette journée et de l'appui certain des élèves, il est prévu de réitérer cette opération partenariale.

c) Inventaires sur la Lauch à Merxheim et Issenheim



Inventaire sur la Lauch à Issenheim

À la suite d'importantes **pollutions et mortalités récurrentes à l'aval de la station d'épuration située à Issenheim**, la Fédération, avec l'appui de l'AAPPMA Rouffach, a réalisé un **diagnostic de la Lauch en amont et en aval** de la STEP.

Les résultats sont sans appel avec une forte dégradation de la qualité biologique et chimique de la Lauch constatée (passage de **BON** à **MEDIOCRE**). 2 inventaires avaient été réalisés en 2022 quelques mois après les pollutions. En 2024, ces inventaires ont été reconduits pour suivre l'évolution des populations de la Lauch sur ce secteur. Si les résultats en aval sont meilleurs qu'en 2022, ils ne sont toujours pas aussi bons qu'en amont.

→ **On note notamment la disparition du Chabot et la densité de truites qui est divisée par 20 !**

d) Suivi de la reproduction du Brochet

L'étude des « Annexes de la plaine d'Alsace », malgré sa clôture en 2023, laisse derrière elle le souhait de poursuivre chaque année le suivi de certains sites, notamment pour s'assurer de **la reproduction annuelle du Brochet**.

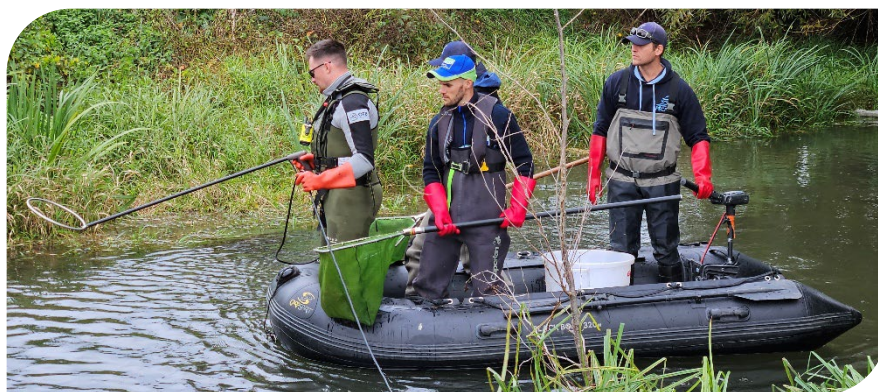
En effet, il est important de pouvoir **suivre l'évolution des populations de l'espèce « parapluie » Brochet** sur certains sites comme :

- des sites ou des annexes hydrauliques à restaurer (« étude avant travaux ») ;
- des sites ou des annexes hydrauliques ayant été restaurés (« étude après travaux »).

Dans ce cadre, **11 sites ont été inventoriés pour 32 opérations** d'inventaires en mai 2024 appelées « indice d'abondance brochetons » (IAB).



Des brochetons ont été capturés sur 3 sites seulement.



Fondée sur des Captures Par Unité d'Effort (CPUE), cette méthode requiert un effort de pêche de 5 min effectives par station. Les linéaires pêchés ciblent uniquement les habitats favorables à la fraie et au développement des alevins de brochets. Les pêches ont eu lieu à la mi-mai, période précise à laquelle les juvéniles de brochets mesurent entre 5 et 10 cm, juste avant le stade migrant.

Commune	Date	Lieu	Espèces trouvées
Baldersheim	15/05/2024	Annexes de l'Ill	Chevesne, Gobie à tâche noire, Goujon asiatique, Perche soleil, Tanche et Vairon
Mulhouse		Canal du Rhône au Rhin et Ill	Ablette, Brochet , Chevesne, Epinoche, Gardon, Gobie demi-lune, Goujon, Goujon asiatique, Perche commune, Perche soleil, Poisson chat, Rotengle
Zillisheim		Canal du Rhône au Rhin	Brochet , Gardon, Grémille, Perche commune, Perche soleil, Rotengle, Silure, Tanche
Horboung-Wihr	16/05/2024	Annexe du canal de Colmar	Ablette, Brochet , Bouvière, Carpe commune, Gardon, Gobie à tâche noire, Gobie demi-lune, Goujon asiatique, Rotengle, Tanche, Écrevisse américaine
Illhaeusern		Riedbrunnen et Brunnenwasser	Ablette, Bouvière, Chevesne, Épinoche
Guémar		Bennwasser	Goujon
Saint Hippolyte		Canal de St Hippolyte	Bouvière, Chevesne, Épinoche

Total : 32 IAB pour 19 espèces différentes

5.12. Volet pollution



Signaler
toutes atteintes
aux milieux aquatiques

Si vous constatez une atteinte aux milieux aquatiques, il est de votre devoir de pêcheur et de citoyen de signaler cette anomalie.

- Je note le lieu précis
- Je prends des photos
- Je remplis la fiche signalement disponible auprès de la Fédération de Pêche du Haut-Rhin et l'envoie par mail (contact@peche68.fr), accompagnée de photos
- Je contacte la Fédération par téléphone au 03 89 60 64 74 en cas d'urgence uniquement
- En cas de non réponse, je contacte par ordre de priorité :
 - l'OFB : 03 89 33 90 03
 - la brigade verte du Haut-Rhin : 03 89 74 84 04
 - la police ou la gendarmerie : 17
 - les pompiers, en cas de pollution chimique sévère : 18
 - la DDT68 : 03 89 24 84 40 ou 03 89 24 81 37

Attention, dans tous les cas, n'intervenez jamais seul, pour des questions de sécurité mais surtout de procédure judiciaire !
En cas d'extrême urgence, faites le 18

Depuis 2021, la Fédération affiche une volonté forte pour épauler les instances en charge des constatations de pollution et perturbation des milieux aquatiques et **faciliter le travail de l'OFB, de la DDT et des Brigades Vertes** notamment.



- pour cela plusieurs documents ont été mis en place et sont disponibles sur notre [site web](#) ;
- ces documents et cette démarche ont été présentés aux dirigeants des différentes AAPPMA du Haut-Rhin lors **des Assises de la pêche du 3 juillet 2021**.

La Fédération participe depuis au traitement des alertes pollution/perturbation en réceptionnant les alertes émises par **les pêcheurs, souvent premiers lanceurs d'alerte en cas d'atteinte au milieu**, puis en transmettant ces informations bancarisées aux autorités compétentes.

La Fédération apporte aussi son aide au **SAMU de l'environnement dans son projet de mise en place d'une**

application smartphone de signalement permettant d'automatiser, prioriser et faciliter l'analyse des signalements reçus. Une démarche est également en cours à travers le volet « **pêcheur vigilant** » auprès de la gendarmerie. La Fédération apporte aussi son aide, ses conseils ou son soutien administratif, comme chaque année, auprès des AAPPMA dans le cas d'une volonté de **porter plainte** par exemple. Pour aller plus loin, la Fédération a fait appel à un avocat local spécialisé en matière de droit de l'environnement – Maître ZIND, également avocat d'Alsace Nature .

C'est dans ce cadre qu'ont pu encore être mis en avant **17 cas de pollution/perturbation des milieux aquatiques en 2024**, avec notamment :

- plusieurs écoulements suspects (« eaux blanches », vertes ou grises) comme à Sainte-Croix-aux-Mines le 7 mars 2024 ou à Soultzreren le 14 septembre ;
- des blooms de cyanobactéries dans plusieurs étangs et gravières d'AAPPMA ;
- des dysfonctionnements d'ouvrage de répartitions avec des assec sur des TCC comme à Moosh le 16 août ou le Dollerbaechlein en août ;
- des mortalités massives sur le canal Rhône Rhin à Hagenbach en septembre.



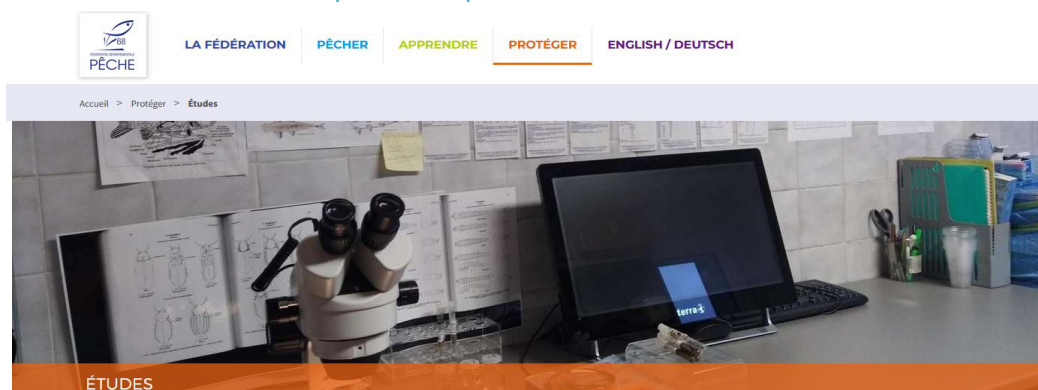
Exemples de pollution en 2024 avec de gauche à droite : sur la Lièpvrette, la petite Fecht, la Thur et le canal Rhône Rhin

5.13. Valorisation technique & scientifique

1. Mise en ligne des productions techniques

En parallèle d'actions de communication auprès du grand public, la Fédération a établi depuis quelques années le constat d'une forte nécessité de **valorisation du travail de l'équipe technique à travers l'export/la mise en ligne de ses productions**. Ainsi, **le nouveau site internet de la FDAAPPA68 a été mise en ligne en juillet 2023**. Il est possible de télécharger l'ensemble des productions récentes de la Fédération, ainsi que les anciennes productions remises à jour et valorisées.

→ Rendez-vous ici : <https://www.peche68.fr/>



2. Revues de presse et mise en lumière des actions



Présentation aux JTN organisées à Paris

Ce fut notamment le cas :

- [Podcast et interview à la radio sur l'étude des lacs en octobre 2024](#)
- [La santé de quatre lacs de montagne analysée pendant un an pour mesurer les conséquences du réchauffement climatique octobre 2024](#)
- [Ces cyanobactéries qui peuplent les eaux vertes des lacs vosgiens long format 18 juillet 2024](#)
- [Vidéo de présentation du projet d'étude des lacs par la Fédération](#)



L'ALSACE



Les lacs vosgiens passés au peigne fin

Le petit canot pneumatique fend les eaux placides du lac du Forlet dans un silence de cirque glaciaire mal réveillé. Il s'arrête à côté d'une bouée jaune que l'un des passagers attrape pour vérifier les sondes attachées à la bouée. Puis jette une bouteille au lac pour récupérer des échantillons.

Depuis mars, une équipe de chercheurs de la Fédération départementale de pêche du Haut-Rhin se rend régulièrement au chevet de quatre lacs pilotes, le Forlet, le lac Vert, le Schiessrothried et l'Altenweier pour réaliser un diagnostic scientifique inédit et complet sur le lac et son bassin-versant. Nous avons d'ailleurs réalisé un questionnaire destiné aux usagers, décrit Yven Namokel, responsable technique de la Fédération. C'est à un scan complet que ces lacs sont soumis, à l'aide de techniques novatrices : cartographie 3D, ADN environnemental, etc.

Cette étude des lacs, menée avec le soutien de plusieurs partenaires dont la Collectivité européenne d'Alsace, doit mener à la réalisation de plans de gestion des lacs qui prennent en compte les impacts du dérèglement climatique.



Responsable de l'équipe de chercheurs de la Fédération de pêche du Haut-Rhin, le Saint-Pierrais-et-Miquelonnais Tristan Briand sort de l'eau des sondes permettant de mieux comprendre le fonctionnement du lac du Forlet. Photo H. K.

« Les lacs de moyenne montagne sont les plus fragiles », insiste Yven Namokel. « Nous le vérifions au déclin des populations de poissons ou à la prolifération de cyanobactéries, qui sont en hausse. » Les

lacs représentent également un enjeu de santé publique puisqu'ils contribuent à alimenter les vallées. Renseignements sur le site internet : www.peche68.fr/5558-etudes.htm

6. PÔLE LOISIR PÊCHE

6.1. Halieutisme

1. Le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche 68 en cours de finalisation !

La Fédération, dans l'optique de se doter d'un outil politique, promotionnel et opérationnel, s'est lancée en 2022 dans la réalisation de son **Schéma départemental de développement du Loisir Pêche (SDDPL)**.

Pour réaliser cette action d'ampleur, la Fédération s'est attaché les services d'un prestataire extérieur, le **bureau d'études AYGA**.



Phases du projet :

Phase 1 : Diagnostic du Loisir Pêche à l'échelle du Département – 2022 ;

Phase 2 : Analyse et bilan – Définition de la stratégie d'action – 2023 ;

Phase 3 : Élaboration du programme d'actions 2024/2028 et évaluation financière – 2023/2024.

La première partie du diagnostic départemental a démarré à l'été 2022. La phase 2 s'est déroulée sur l'année 2023, tandis que la dernière phase d'élaboration du programme d'actions 2025/2029 est cours de finalisation.

Une Assise dédiée a lieu le 8 juin 2024, avec présentation des principaux résultats et des mesures les plus symboliques de notre schéma départemental de développement du Loisir Pêche.



Des réunions de travail territorialisée regroupant quelques AAPPMA vont être organisée prochainement afin d'approfondir les mesures et actions qui les concerne – tout en répondant aux éventuelles interrogations.

2. Peau neuve pour la signalétique sur le domaine public fluvial

Au cours des dernières années, de nombreux changements ont été apportés sur le domaine public fluvial : autorisations de circuler, parcours de pêche de nuit, modification de la réglementation.

La Fédération a réalisé et installé une centaine de panneaux de signalisation, de Breisach à Kembs, permettant de rendre claires et visibles toutes les informations directement sur le terrain.

Cette action s'inscrit pleinement dans la politique départementale visant à harmoniser et simplifier la signalétique pêche sur l'ensemble du territoire. La mise en place d'une charte graphique commune, efficace et normalisée permet d'assurer une meilleure lisibilité des informations pour tous les pêcheurs, qu'ils soient locaux ou visiteurs. Notre charte repose sur une série de pictogrammes très parlants pour tous avec des QR codes dynamiques et évolutifs qui assurent longévité et modularité.

Nous invitons chaque AAPPMA du département à s'intégrer dans ce programme départemental. Pour ce faire, la Fédération met à disposition des panneaux de signalétique standardisés, accompagnés d'un dispositif de subvention pour faciliter leur installation sur les parcours gérés par les associations.



3. La réglementation pêche

La réglementation de l'activité pêche est définie par arrêté préfectoral. Les services de l'État (DDT et OFB) souhaitent dorénavant que l'arrêté préfectoral soit revu sur une fréquence de 3 ans.

→ 2024 a vu la sortie d'un nouvel arrêté !

L'arrêté du 21 décembre 2020 a ainsi été remplacé par celui du 8 février 2024. Il est vulgarisé à travers notre document intitulé « Infos Pratiques ».

Nous nous réjouissons que la plupart des demandes émises par notre Fédération et nos AAPPMA aient été prises en compte, tant en faveur de la protection des espèces que de l'halieutisme !

Nous tenons à remercier vivement la DDT du Haut-Rhin pour le travail réalisé et son ouverture d'esprit, ainsi que VNF et la Région Grand-Est pour les nouveaux parcours "carpe de nuit".

Principales nouveautés dans l'arrêté :

- 3 nouveaux parcours Carpe de nuit, sur l'Ill et le Rhin ;
- fenêtre de capture pour le Brochet : lac de Kruth et Ill ;
- extension des No-Kill Black-Bass;
- nouveaux parcours No-Kill en 1^{ère} catégorie :
 - ◆ la Fecht sur le ban de Metzeral et de Mulbach (parcours Mouche),
 - ◆ la Weiss à Orbey (parcours Mouche),
 - ◆ la Lièpvrette à Sainte-Croix-aux-Mines (toutes techniques),
 - ◆ la Thur à Husseren-Wesserling (toutes techniques),
- nouvelles réserves de pêche sur certains ruisseaux de nos AAPPMA pour protéger ces zones de nurserie (AAPPMA Basse Vallée de la Fecht, Sainte-Croix-aux-Mines, Vallée de la Thur) ;
- pêche de l'Ombre commun à nouveau autorisée mais en No-Kill (remise à l'eau obligatoire).



4. Le domaine fédéral : étang Vauban, plan d'eau de Courtavon et lac de Kruth-Wildenstein

La Fédération a la charge de la gestion halieutique de ces sites, inclus dans la réciprocité, avec la volonté de les rendre attractifs. Bien que déjà très largement connus et plébiscités par les pêcheurs, ces plans d'eau demandent une attention toute particulière. Comme chaque année, la commission « réglementation » a actualisé la **réglementation commune** aux sites fédéraux, dans la continuité des évolutions récentes. Il n'y a pas eu de changement majeur pour l'année 2024, l'année précédente ayant vu beaucoup d'avancées.

❖ [Rappels des principales avancées depuis 2023 :](#)

- La **mise en place de plusieurs week-end dédiés à la pêche des carnassiers** sur le plan d'eau Vauban (pêche de la Carpe interdite de jour comme de nuit sur ces dates).
- **La réservation du plan d'eau Vauban pour la pêche des carnassiers en automne/hiver.**
- **L'extension de la période de pêche en embarcation non motorisée et en float-tube sur le plan d'eau de Courtavon.** Cette pratique est désormais autorisée sur toute la période d'ouverture de la pêche du Brochet.
- **La limitation de durée des sessions de pêche de la Carpe de nuit.** Elle est fixée à maximum 7 jours consécutifs sur place avec un retour sur site après un minimum de 7 jours hors du plan d'eau, ceci afin de permettre au plus grand nombre d'y pratiquer son loisir.



Plan d'eau Vauban

Lac de Kruth-Wildenstein



Plan d'eau de Courtavon

❖ Le Plan d'Actions du plan d'eau de Courtavon

Dans le cadre de la redynamisation et de la valorisation de l'attractivité du plan d'eau de Courtavon pour la pêche, un plan d'action en 3 étapes a été mis en place tout au long de l'année 2024.

Première phase : Nettoyage et remise en état

Une journée de nettoyage des berges a été organisée avec la participation active des bénévoles.

Lors de cette opération, les panneaux obsolètes ont été démontés et l'ensemble des gravats ainsi que les matériaux issus des travaux réalisés sur le chalet ont été évacués.

Cette action a permis de retirer et de traiter plus de **6.5 tonnes** de déchets, contribuant ainsi à l'amélioration de la propreté et de l'esthétique du site.



Deuxième phase : Amélioration de la signalétique et de l'information

Pour faciliter l'accès à l'information et améliorer la lisibilité des règles de pêche, **2 panneaux d'information** de **180x120 cm** ont été installés à chaque entrée du site. Ces panneaux sont accompagnés de vitrines permettant l'affichage clair et actualisé de la réglementation en vigueur, ainsi que des informations temporaires.

Les pêcheurs peuvent désormais accéder facilement aux informations essentielles, telles que :

- ◆ les espèces pêchables
- ◆ les modes de pêche autorisés
- ◆ une carte bathymétrique indiquant les profondeurs



Troisième phase : Animation & valorisation du site

Afin de faire vivre le site et d'en renforcer l'attractivité, plusieurs actions d'animation ont été mises en place. Des **journées de découverte de la pêche** ainsi que des sessions de pêche dans le cadre de nos **stages de perfectionnement** ont permis à de nombreux jeunes de découvrir ce site de pêche.

Ces actions, relayées sur nos réseaux sociaux, ont également permis de faire connaître le plan d'eau auprès des pêcheurs du département.



5. 1^{er} bilan des autorisations de circuler sur le DPF pour les pêcheurs

Le lancement officiel du dispositif de demande des **autorisations de circuler aux abords du Domaine Public Fluvial** a eu lieu le 20 septembre 2023.

Après plusieurs mois de négociation et de rencontres avec l'ensemble des acteurs (VNF, EDF, ONF, CEN Alsace, Brigade Fluviale, Aviron Club Région Colmar, FDAAPPMA67), c'est désormais officiellement en vigueur sur **3 secteurs du Domaine Public Fluvial** haut-rhinois :



- 3 tronçons sur le canal du Rhône au Rhin grand gabarit (bief de Niffer) ;
- 1 secteur sur le Vieux-Rhin à Vogelgrun, entre l'écluse EDF et l'ancienne rampe à char ;
- 1 secteur le long du Grand Canal d'Alsace et du Vieux-Rhin entre Ottmarsheim et Petit-Landau.

2 types d'accès y sont autorisés en fonction des secteurs :

- circulation uniquement (stationnement interdit) afin d'accéder à des zones de pêche ou à l'une des 3 mises à l'eau pour bateau (1 à Vogelgrun et 2 sur le bief de Niffer) ;
- circulation et stationnement autorisés dans le respect des autres usagers et de l'environnement.

Les autorisations seront délivrées par VNF, sur la base du processus légal en vigueur, après analyse et traitement par les élus bénévoles de notre Fédération.

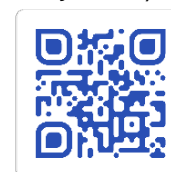
1 secteur >>> 1 autorisation

1 véhicule >>> 1 autorisation

Autorisation **à renouveler chaque année** car conditionnée par une carte de pêche valide. Autorisation valide jusqu'à fin janvier de l'année suivante (délai d'1 mois négocié afin de permettre l'accès dès début janvier), à condition d'avoir une carte de pêche en cours de validité.

Les 3 conditions pour obtenir une autorisation :

- copie de sa carte de pêche valide,
- copie de la carte grise du véhicule,
- acceptation du règlement.



scannez moi

Comment procéder pour obtenir ses autorisations de circuler ? Tout se passe en ligne, sur notre site internet

👉 <https://www.peche68.fr/5579-autorisation-de-circuler.htm>



Fonctionne également via un téléphone ! Les autorisations sont reçues par mail, dans un délai maximum de 2 semaines. Sans réception de ces autorisations, l'accès motorisé est interdit. L'accès piéton reste toutefois possible.

BILAN 2024

- 912 demandes effectuées
- 871 autorisations accordées (131 en langue allemande)
- 41 demandes refusées par la Fédération (documents non valides)
- Temps de traitement : 367 min



Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Association reconnue d'utilité publique et agréée pour la protection de l'environnement

6.2. Les animations : une année toujours aussi riche !

1. Le partenariat avec l'EPLEFPA « Les Sillons de Haute Alsace »



En 2022, la Fédération et l'EPLEFPA « Les Sillons de Haute Alsace », qui regroupe le lycée du Pflixbourg à Wintzenheim et le Lycée agricole de Rouffach, ont scellé un partenariat avec pour objectifs de **réaliser des actions pédagogiques et des travaux sur des sites gérés et/ou suivis par la FDAAPPMA68**.

Plus qu'un simple partenariat, certaines de ces actions sont évaluées sous forme de CCF (Contrôle en Cours de Formation), comptant pour l'obtention du baccalauréat.

En 2024, les classes de la filière GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune) du lycée du Pflixbourg et celles de la filière STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant) du lycée de Rouffach ont réalisé plusieurs interventions et chantiers nature.

• Frayère du canal de Horbourg-Whir

- ◆ Conception d'un projet pédagogique de A à Z autour de la création d'un panneau informatif sur le site et les travaux de restauration. Ce projet, suivi de janvier à juin 2024, sera reconduit chaque année avec la classe de 1^{ère} pour accompagner la création de nouvelles frayères à brochets par la Fédération.

- ◆ Les élèves de seconde GMNF ont réalisé un entretien par des coupes pour maintenir une ouverture du site et favoriser la pousse des hélophytes et graminées.



• Étang Vauban

Les élèves ont travaillé à l'amélioration des conditions d'accès pour les pêcheurs :

- ◆ entretien et aménagement des accès ;
- ◆ coupe de ripisylves et utilisation des branchages pour créer des abris pour les poissons ;
- ◆ création de marches d'escalier sur les berges à forte pente.

• Cours d'eau et berges

- ◆ **Bord de la Fecht** : avec l'aide de l'AAPPMA Basse Vallée de la Fecht, les élèves ont travaillé à l'ouverture du cours d'eau et à la plantation de saules sur la commune de Wihr-au-Val.

- ◆ **Bord de la Lauch** : en partenariat avec l'AAPPMA de Rouffach, un chantier a été mené pour diversifier la ripisylve s et faciliter l'accès aux pêcheurs.



• Inventaires piscicoles sur le Quatelbach

Les élèves de terminale GMNF ont participé à une journée de pêche scientifique d'inventaire après avoir suivi une demi-journée de formation sur cette méthode. Cette intervention s'est inscrite dans le cadre du plan quinquennal d'étude du Quatelbach.

2. Les séances « découverte de la pêche »

Nos séances de découverte de la pêche sont conçues pour répondre à la demande des différents acteurs de l'animation. Nous sommes sollicités en tant que prestataire pour organiser des séances à la fois ludiques et professionnelles, dédiées à l'initiation à la pêche.

Depuis plusieurs années, nous menons à bien cette mission en proposant des sessions **de pêche au coup**, sur des sites facilement accessibles et sécurisés.

Cette année, nous avons accueilli **77 enfants** sur les secteurs de Mulhouse et Courtavon.

La pêche au coup, facile et ludique, associée à des secteurs poissonneux, a permis à chaque participant de réaliser sa première prise. Ils ont également pu découvrir les différentes espèces pêchées, telles que le Gardon, le Gobie, la Perche, le Rotengle et l'Ablette.

Les séances « découvertes de la pêche » sont également réalisées avec les scolaires, lors de la dernière séance.



Bilan 2024 : 14 interventions

- ◆ 5 classes de CM2 de Mulhouse ;
- ◆ 9 classes de CM1/CM2 du secteur Nord.

3. Les classes d'eau à l'Écomusée d'Alsace



Parmi nos premiers partenariats avec un membre du **réseau Ariena**, l'Écomusée d'Alsace nous sollicite chaque année pour encadrer un atelier lors de leurs classes d'eau.

Cette année encore, nos quatre séances ont connu un franc succès auprès des **45 jeunes** venus passer la semaine à l'Écomusée.

- ◆ **Jeudi 18 août** : un atelier avec 8 enfants de 4 à 6 ans et un avec 13 enfants de 7 à 8 ans.
- ◆ **Vendredi 19 août** : un atelier avec 12 enfants de 10 à 11 ans et un avec 12 enfants de 9 à 10 ans.

Nous avons adapté notre séance découverte des poissons du Haut-Rhin et de la pêche au coup à chaque tranche d'âge.

Habituellement dispensée dans le cadre scolaire, la séance a bénéficié du contexte d'insouciance de « l'école buissonnière » et du cadre d'exception, permettant une **approche plus légère et ludique**.

4. Évolution de l'Atelier Pêche Nature fédéral

Les Ateliers Pêche Nature (APN) ont pour objectif de permettre aux **pêcheurs débutants de 8 à 16 ans**, à l'issue de sa formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable.

Avec des thématiques variées et complémentaires, allant des techniques de pêche des poissons blancs (coup, feeder et anglaise) et des carnassiers (spinning et casting), à la biologie des espèces, en passant par la connaissance du réseau pêche et de la réglementation, nos séances d'APN connaissent un grand succès depuis leur lancement. Cette variété a permis aux participants de s'initier à différentes approches selon les saisons et les environnements.

En 2024, l'itinérance des séances d'initiation pêche a été consolidée, avec une alternance équilibrée entre **Mulhouse et Colmar**.

L'extension de l'itinérance a permis d'élargir la portée de l'APN, répondant ainsi à une demande croissante sur l'ensemble du territoire. Ce fonctionnement décentralisé a facilité l'accès à des séances de qualités pour un public plus large.

→ **Bilan 2024 : 8 séances pour 31 participants.**

Pour 2025, l'itinérance sera poursuivie, avec ajout d'un nouveau site à Cernay dédié à la pêche en 1^{ère} catégorie. Ce site offrira un cadre idéal pour l'initiation à la pêche des salmonidés, enrichissant ainsi l'offre pédagogique avec des pratiques adaptées aux milieux aquatiques spécifiques.



5. Rencontres, formation et accompagnement des animateurs bénévoles



APN encadré par les bénévoles de l'AAPPMA BVF

Une journée, organisée tous les deux ans, s'adresse aux **bénévoles des AAPPMA** intervenant dans les animations pêche.

Les 2 animateurs de la Fédération réalisent également des rencontres individuelles des animateurs bénévoles et/ou des dirigeants d'AAPPMA qui souhaiteraient se lancer dans l'aventure ! L'objectif est de favoriser l'échange d'expériences et de ressentis entre les participants, tout en apportant quelques conseils si besoin.

Nous sommes convaincus que **le bénévolat** est la plus grande **force de notre réseau**. L'avenir de notre loisir ne pourra se développer qu'avec un réseau d'animation diversifié et structuré à l'échelle de notre département.

La grande nouveauté de 2024 fut **l'ouverture de cette journée aux pêcheurs** souhaitant découvrir le rôle de **transmission**. L'idée est d'attirer de nouvelles personnes motivées et compétentes au sein de nos associations.

Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Association reconnue d'utilité publique et agréée pour la protection de l'environnement

6. Les stages de perfectionnement

Les stages de perfectionnement, organisés pendant les **vacances scolaires**, ont permis à 10 groupes de jeunes pêcheurs d'approfondir leurs compétences techniques et leur compréhension des milieux aquatiques. Les participants ont pu découvrir des sites emblématiques de notre département tels que le Vieux-Rhin, l'Ill et le plan d'eau Courtavon.

Ces stages combinent :

- ♦ des **sessions théoriques** (découverte des espèces, réglementation, fonctionnement des écosystèmes) ;
- ♦ des **ateliers pratiques** (montage de lignes, choix du matériel, techniques de lancer) ;
- ♦ des **sessions de pêche** (application des techniques, manipulation du poisson, respect du milieu).



Parmi les différentes techniques proposées, la pratique du **float-tube** s'impose depuis plusieurs années comme l'activité la plus attendue par les jeunes pêcheurs. Ces sessions se sont déroulées sur des sites variés tels que le **Vieux-Rhin, l'Ill et le lac de Kruth-Wildenstein**, permettant aux participants de découvrir des milieux diversifiés tout en perfectionnant leurs techniques de pêche des carnassiers en spinning, casting et streamers.

Nos **stages « Truite »** du printemps ont été améliorés afin de redynamiser l'image de la pêche en première catégorie et susciter l'intérêt de nos pêcheurs néophytes pour cette pratique.

Une attention particulière a été portée au développement de la pêche à la mouche, avec l'émergence de l'atelier mouche en partenariat avec **l'AAPPMA de Basse Vallée de la Fecht**.

Ce programme a permis aux participants de découvrir la pêche des truites arc-en-ciel sur un plan d'eau dédié, offrant des conditions optimales pour l'initiation à cette technique alliant apprentissage de la gestuelle et capture.

Une séance spécifique de montage de mouches a été intégrée, permettant aux jeunes de concevoir leurs propres imitations et d'acquérir une compréhension des insectes aquatiques et de leur rôle dans l'écosystème. Cette approche pédagogique a rencontré un vif succès et suscite déjà de nombreuses attentes pour l'année suivante.



7. Les interventions scolaires : une priorité

La Fédération propose des séances d'éducation à l'environnement à destination de tous les publics scolaires.

L'objectif de ces activités est de faire découvrir aux élèves les différents écosystèmes aquatiques présents dans leur environnement, leur fonctionnement et les êtres vivants qui les composent.

Ces interventions, destinées aux cycles 1, 2 et 3, incluent des temps d'apprentissage en pleine nature. Elles véhiculent des valeurs essentielles telles que le partage, la citoyenneté, l'entraide et la cohésion, tout en intégrant des principes d'éducation populaire et d'écoresponsabilité.



Chaque projet inclut des temps d'apprentissage en salle, basés sur les objectifs des programmes scolaires, ainsi qu'une découverte de la pêche, activité de pleine nature, permettant de sensibiliser les élèves à la préservation des milieux aquatiques.

i Notre agrément académique, obtenu en 2024, nous confère la reconnaissance et la légitimité nécessaires pour intervenir dans chaque classe du Haut-Rhin.

❖ Sensibilisation des éco-délégués à la préservation des milieux aquatiques

Dans un contexte où les préoccupations climatiques et environnementales occupent une place centrale dans l'actualité, la **Collectivité européenne d'Alsace** propose des actions de sensibilisation à l'éco-citoyenneté à destination des collégiens, de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Un éco-délégué, c'est quoi ?

Les classes de collège et de lycée élisent des éco-délégués pour s'engager activement dans la mise en œuvre du développement durable au sein de leurs établissements. À travers ces élections et les projets éco-responsables menés tout au long de l'année, les élèves deviennent des acteurs à part entière pour faire des collèges et lycées des espaces plus favorables à la biodiversité et plus engagés dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.



C'est tout naturellement que la Fédération de Pêche du Haut-Rhin est intervenue le 21 mars lors de la journée de l'eau des éco-délégués au Collège de Saint-Amarin et de Sainte-Marie-aux-Mines, une action qui s'inscrit pleinement dans les objectifs **d'Éducation au Développement Durable (EDD)**.



Les collégiens ont pu découvrir **l'écosystème de l'Altvogelbach Runz et de la Lièpvrette**, un cours d'eau qui traverse leur collège.

L'animation s'est poursuivie par un atelier sur les **macro-invertébrés aquatiques**, basé sur une version simplifiée de l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN). Cet indice permet d'évaluer la qualité des cours d'eau en analysant les espèces vivant dans le milieu.

❖ À retenir sur le secteur Nord**Intervention avec le Lycée du Pflixbourg :**

- ◆ chantiers Nature à l'étang Vauban ;
- ◆ chantier Nature sur la Fecht à Wihr-au-Val ;
- ◆ entretien annuel de la frayère à brochet ;
- ◆ suivi des travaux de la frayère de Horbourg-Wihr avec la réalisation de panneaux pédagogiques ;
- ◆ découverte de la Fecht et des Chantiers Nature menés par l'Association de la Basse Vallée de la Fecht.

**Intervention avec le Lycée de Rouffach :**

- ◆ découverte de la Lauch à Rouffach et de l'AAPPMA locale ;
- ◆ suivi et gestion de la ripisylve invasive de la Lauch à Rouffach ;
- ◆ chantier de réouverture de la ripisylve pour favoriser l'accès des pêcheurs à la Lauch.

❖ Bilan des interventions 2024**Avec le Lycée du Pflixbourg :**

- ◆ 2 interventions avec la classe de Seconde GMNF ;
- ◆ 4 interventions avec la classe de Première GMNF ;
- ◆ 5 interventions avec la classe de Terminale GMNF.

Avec le Lycée de Rouffach :

- ◆ 1 intervention avec la classe de Première STAV, marquant le début d'une série d'actions qui se poursuivront en 2025.

Animations pour les écoles élémentaires :

9 classes de CM1/CM2, issues de sept écoles différentes du nord du Haut-Rhin, ont participé à 3 séances d'animation :

- ◆ 2 en intérieur (études sur les poissons, les rivières, le cycle de l'eau, etc.) ;
- ◆ ½ journée d'initiation à la pêche et à la découverte du monde aquatique.

Écoles participantes :

- ◆ CM2 de l'école Barres de Colmar ;
- ◆ CM2 de l'école Adolphe Hirn de Colmar ;
- ◆ CM2 de l'école de Kaysersberg ;
- ◆ Deux classes de CM1/CM2 de l'école de Munster ;
- ◆ CM1/CM2 de la section ULIS de l'école de Munster ;
- ◆ CM2 de l'école Porte-du-Ried ;
- ◆ CE2/CM1/CM2 de l'école de Muhlbach-sur-Munster ;
- ◆ CM2 de Sainte-Marie-aux-Mines.

→ **Au total, 225 élèves ont été initiés à la connaissance des milieux aquatiques et à la découverte de la pêche.**

Autres actions éducatives

En complément des interventions scolaires, la Fédération a organisé, en collaboration avec l'Observatoire de la Nature de Colmar, une animation d'initiation à la pêche en juillet pour un groupe d'adolescents.



❖ A retenir sur le secteur Sud

Les cinq classes du groupe scolaire Jean XXIII ont suivi le projet pédagogique articulé autour de 3 séances.

Première séance : la stratégie de reproduction

Cette séance a remplacé la traditionnelle présentation de la reproduction, généralement abordée à travers l'œuf, la poule et le poussin, comme le prévoient les programmes scolaires. Nous avons proposé une découverte de la reproduction chez les poissons, en explorant les différentes stratégies mises en place par la Truite et le Brochet. Nous avons également abordé la migration des espèces grâce aux exemples du Saumon et de l'Anguille.



Deuxième séance : découverte de la macrofaune aquatique

Cette séance, très attendue par les élèves et les professeurs, a permis aux élèves de réaliser un inventaire simplifié de la faune aquatique sur le ruisseau de l'ancien site DMC, situé à proximité immédiate de l'école. Les élèves ont pu découvrir diverses espèces et se familiariser avec le protocole de prélèvement et de détermination. Ce moment ludique et participatif a été l'occasion d'aborder la notion de biodiversité.



Troisième séance : Découverte de la pêche et des poissons du Haut-Rhin

Ce fut un véritable moment récréatif. Lors de cette séance de pêche, les élèves ont pu concrétiser leurs connaissances sur la biodiversité en découvrant la richesse des cours d'eau et des plans d'eau haut-rhinois. Ils ont également eu l'opportunité de découvrir la pêche, un loisir qui les relie à un environnement très proche de leur lieu de vie.

Au total, **148 élèves** ont participé à ce programme. Mention spéciale à ces deux élèves qui ont capturées leur premier silure au coup !



L'éducation à l'environnement et au développement durable représente un enjeu majeur pour l'avenir de la pêche et la protection des milieux aquatiques.

Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Association reconnue d'utilité publique et agréée pour la protection de l'environnement

6.3. Les manifestations & évènements

1. Festi'Pêche : le tourisme pêche régional

Ce salon, orienté sur le vin, les voyages et les loisirs, se tient chaque année début février au Parc Expo de Mulhouse et attire plus de 25 000 visiteurs du vendredi au dimanche. Pour la cinquième année consécutive, les pêcheurs ont proposé aux visiteurs un espace « Festi'Pêche », coanimé par les Fédérations des départements 25, 57, 67, 88 et 90, ainsi que par l'Association Rhin-Meuse Migrateurs, le Club Mouche de Saint-Louis, les Brigades Vertes et la pisciculture Beaume.

Les objectifs de cette action sont multiples :

- ◆ promouvoir le loisir pêche auprès du grand public, pas forcément pêcheur ;
- ◆ valoriser la richesse halieutique du département ;
- ◆ mettre en avant les missions et actions des SAPL ;
- ◆ promouvoir le tourisme pêche à l'échelle de la région.



Durant trois jours, les visiteurs se sont succédé, souvent pour savoir comment se mettre ou se remettre à la pêche, ou pour glaner des informations sur les sites de pêche du Grand Est.

Nos nombreuses animations autour de la pêche, avec nos simulateurs, jeux de lancer et pêche magnétique, ont su divertir le public curieux. Le bassin et l'immense maquette de cours d'eau ont permis aux visiteurs d'adopter une approche plus environnementale.

2. Les journées préouvertures de la pêche

L'ouverture de la pêche est un moment très attendu par les pêcheurs : c'est donc pour nous l'occasion idéale **d'informer et d'échanger** !

Dans un souci d'accessibilité aux informations et aux nouveautés, nous organisons depuis plusieurs années des journées d'information avant les ouvertures, directement sur les points de vente de cartes de pêche.

Cette année, nous avons couplé cet événement avec les **portes ouvertes de 3 Frontières Pêche**, ce qui nous a permis de rencontrer des **centaines de pêcheurs sur deux jours**. Nous avons également tenu un stand au **magasin PLC pour l'ouverture de la Truite** ainsi qu'au **Decathlon Colmar pour l'ouverture du Brochet**.



Créer un lien de proximité avec les pêcheurs est essentiel et ces journées en sont le parfait exemple. Les échanges furent riches et passionnés, dans une ambiance conviviale. Les pêcheurs ont également pu tester du nouveau matériel et se mesurer à notre simulateur de pêche.

3. Les journées dédiées aux pêcheurs

Des journées au contact des pêcheurs du département pour découvrir des sites, se renseigner et échanger avec leur Fédération sont organisées chaque année. Lors de ces journées, la Fédération met l'intégralité de son matériel à disposition afin de favoriser la découverte de toutes les techniques praticables sur le site.

Ont eu lieu en 2024 :

- ♦ **le 13 avril** : journée pêcheur thématique « Truite » sur la Doller ;
- ♦ **le 25 mai** : journée pêcheur thématique « Lac » au Lac de la Lauch.

La journée pêcheur thématique « carnassier » a malheureusement dû être reportée à 2025 du fait de conditions climatiques défavorables .



De nombreux jeunes ont participé à ces journées, souvent accompagnés de non-pêcheurs, et se lançant dans l'aventure, canne à la main.

i Les journées pêcheurs 2025 sont déjà inscrites au calendrier des événements, et nous espérons vous y retrouver encore plus nombreux !

4. La Fête de la Pêche au Lac Kruth-Wildenstein

La **Fête de la Pêche**, c'est le rendez-vous incontournable qui marque le début de la saison estivale ! Cet événement national, organisé **chaque premier week-end de juin** par les fédérations et AAPPMA, permet à tous de s'initier gratuitement à la pêche à travers des animations dédiées.

Pour cette **deuxième édition au Lac de Kruth-Wildenstein**, nombreux ont été ceux qui ont saisi l'occasion de découvrir la pêche sous toutes ses formes sur le stand de la Fédération.

Durant cette journée :

- ♦ découverte du Lac de Kruth-Wildenstein ;
- ♦ initiation à différentes techniques de pêche ;
- ♦ essais de float-tube ;
- ♦ sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité aquatique ;
- ♦ moments d'échange avec la Fédération.



5. Journée autour du Quatelbach

Le samedi 14 septembre, la ville de Sausheim a organisé une manifestation découverte autour de la nature, de l'environnement et de la biodiversité sur les rives du Quatelbach, avec plus d'une vingtaine d'ateliers.

La Fédération a pris part à cet événement avec un atelier orienté sur **la découverte de l'écosystème du Quatelbach** et la reproduction des poissons. Nombreux sont les riverains qui sont passés se renseigner et redécouvrir le cours d'eau communal.



6. Vitalsport



Les 31 août et 1^{er} septembre, le magasin **Decathlon Wittenheim-Kingsheim** accueillait l'édition 2024 du VITALSPORT, un rendez-vous incontournable de la rentrée pour découvrir et tester gratuitement de nombreuses activités sportives.

Chaque année, cet événement attire des milliers de visiteurs, offrant l'opportunité idéale aux familles de s'informer et de choisir les activités ou associations pour inscrire leurs enfants. Une occasion parfaite pour faire connaître la pêche de loisirs et sensibiliser le grand public à la richesse des milieux aquatiques !

Petits et grands ont pu s'initier à la pêche grâce à notre simulateur de pêche et à la pêche magnétique, mais aussi découvrir les poissons que l'on retrouve dans le Haut-Rhin et les milieux aquatiques à travers nos jeux pédagogiques.

7. Les 35 ans de la Brigade Verte

Créée par **Henri GOETSCHY**, vétérinaire et Président du Conseil Général du Haut-Rhin, la Brigade Verte a fêté ses **35 ans d'existence** le 28 septembre 2024 au Parc du Champ de Mars à Colmar. Nous étions à leurs côtés.

La Fédération a eu la chance d'être invitée à cet événement unique pendant lequel nous avons eu l'opportunité de partager avec le grand public nos valeurs et nos engagements pour la protection des milieux, l'Éducation à l'environnement et le Développement Durable.



8. 2^{ème} édition de l'Open Street Fishing de Mulhouse

Fort du succès rencontré lors de la première édition, initiée par deux administrateurs de la Fédération, cette deuxième édition de l'Open Street Fishing de Mulhouse avait pour objectif de confirmer et d'ancrer durablement la pratique de la pêche au cœur du paysage urbain haut-rhinois.

L'objectif a été pleinement atteint grâce à une mise en lumière remarquable de la manifestation, favorisée par la visibilité offerte par le **square du Général de Gaulle**, véritable point central de l'événement. Chaque participant a été récompensé en fonction de son classement, grâce aux généreuses dotations de nos nombreux partenaires.



Les 2 bénévoles instigateurs

Cette deuxième édition a tenu toutes ses promesses, réunissant amateurs et passionnés de pêche dans une ambiance conviviale. Pas moins de **41 binômes**, soit **82 compétiteurs**, se sont affrontés sur un parcours élargi.

→ Au total, **104 poissons** ont été capturés, dont certains spécimens de belle taille.

La victoire de l'équipe BOURY/BRULEBOIS s'est jouée à seulement 16 points d'écart face à l'équipe WALTER/RECH, qui décroche par ailleurs **le trophée « Big Fish »**, offert par **3 Frontières Pêche**, pour la plus grosse prise de la journée avec un silure de 80cm.

Les jeunes à l'honneur : Les jeunes pêcheurs ont également marqué l'événement par leur enthousiasme et leurs performances prometteuses. L'équipe SCHERRER/RENGER remporte le classement jeune avec 800 points.

Au-delà de la compétition, cette journée a permis de faire découvrir la pêche moderne, dynamique et accessible au grand public.

Cette deuxième édition n'aurait pu voir le jour sans le soutien indéfectible de nos partenaires, que nous remercions chaleureusement pour leur confiance.

Un immense merci également à l'ensemble des **bénévoles**, dont l'investissement a permis de garantir le succès de cet événement.

Cette belle réussite confirme l'engouement croissant pour la pêche des carnassiers en milieu urbain. Une nouvelle édition est d'ores et déjà en cours de rendez-vous pour la prochaine édition !



Madame le Maire de Mulhouse qui se mesure à notre simulateur de pêche !



Remise des prix pour les 3 premiers du classement

9. Fête de la Science à Colmar



La Fédération a pour la 1^{ère} fois tenu un stand sur le **Village des Sciences** organisé à la salle des Catherinettes à l'occasion de la Fête de la Science qui s'est déroulé du 4 au 14 octobre dans toute la France, avec pour thème « **Océan de savoirs** ». Le Village était ouvert aux scolaires les **jeudi 10 et vendredi 11 octobre**, puis accessible à tous le **samedi 12 octobre**.

Pendant les deux journées dédiées aux scolaires, **758 élèves** ont visité le stand de la Fédération.

Le samedi, lors de l'ouverture au grand public, **plus de 500 visiteurs** sont venus découvrir notre présentation.

Fort du succès rencontré, la Fédération renouvellera sa participation en 2025.

10. Les journées de la biodiversité à l'Ecomusée d'alsace

Rendez-vous devenu incontournable depuis plusieurs années, les journées de la Biodiversité organisées les 11 et 12 mai 2024 par notre partenaire **l'Ecomusée d'Alsace** nous permettent de montrer au public la richesse biologique de notre territoire. Le fort potentiel et la diversité de milieux aquatiques présents sur site sont des atouts majeurs pour mener des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.



7. RÉCIPROCITÉ : 10 DEJA !

La réciprocité est un accord entre les aappma qui permet à tout membre de l'une d'elles, de profiter des parcours de l'ensemble des aappma adhérentes de 91 départements !

Le Haut-Rhin fait partie de cette entente depuis 2015, via le groupement URNE (Union Réciprocitaire du Nord Est).



❖ Les évolutions

Pas de nouvelle entrée d'AAPPMA, la plupart ayant déjà rejoint la réciprocité les années précédentes (**32 AAPPMA sur 36**).

Pas non plus de sortie d'AAPPMA, les retours étant extrêmement positifs.

3 nouveaux parcours sont toutefois entrés dans la Réciprocité en 2024 :

- ♦ La Fecht à Turckheim (4100m) – géré par l'AAPPMA Basse vallée de la Fecht
- ♦ La Thur à Husseren-Wesserling (1500m) - géré par l'AAPPMA Vallée de la Thur
- ♦ La Lauch à Lautenbach-Zell (1385m) – géré par l'AAPPMA Guebwiller.



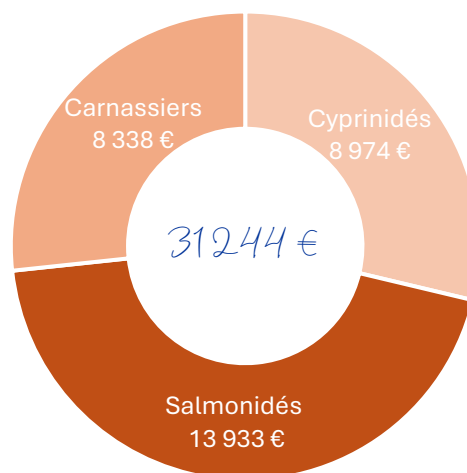
Panneautage par les bénévoles de l'AAPPMA BVF de son nouveau parcours à Turckheim, inclus dans la réciprocité

7.1. Les déversements de poissons

1. Sur le domaine public et les domaines fédéraux

3700 kg de poissons ont été déversés dans les eaux du **domaine public fluvial et dans les eaux privées de la Fédération**, en provenance de la pisciculture Beaume, de la pisciculture Kohler, ainsi que de la pisciculture de l'AAPPMA « Vallée de la Thur » pour un total de **31 244 €**. La Fédération a également pris en charge les dépenses liées au Plan Ombre commun.

Lac de Kruth Wildenstein	Truites	900kg	8 247,00 €
Parcours touristique Nord	Truites	360 kg	2 340,00 €
Parcours touristique Sud	Truites	360 kg	2 340,00 €
Rigole de la Largue	Truites	70 kg	406,00 €
Canal de Huningue	Gardons	400 kg	2 440,00 €
Canal de la Lauch	Gardons	75 kg	457,50 €
Canal de Colmar	Gardons	75 kg	457,50 €
Canal déclassé	Gardons	75 kg	457,50 €
Canal de Brisach	Gardons	75 kg	457,50 €
Ill Ostheim	Gardons	75 kg	457,50 €
Etang Vauban	Black-Bass	50 kg	1 125,00 €
	Brochets	50 kg	675,00 €
Canal Rhône au Rhin branche Sud	Black-Bass	140 kg	3 150,00 €
	Tanches	300 kg	1 950,00 €
	Carpes 5 à 8kg	100 kg	800,00 €
	Perches	100 kg	1 250,00 €
Nouveaux bassin Mulhouse	Black-Bass	35 kg	787,50 €
Canal grand gabarit	Carpes trophées	60 kg	1 496,00 €
	Brochets	100 kg	1 350,00 €
Fecht	Ombrets	1000 ombrets	600,00 €

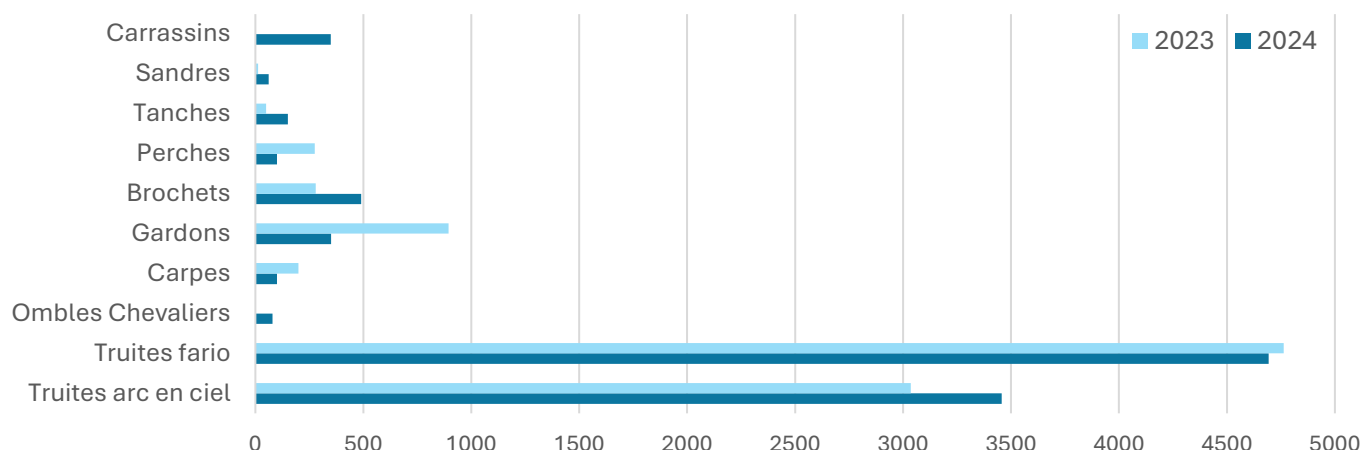


2. Sur les parcours réciprocitaires des AAPPMA

Sur les parcours inclus dans la **Réciprocité**, sur la base d'une demande annuelle et dans la limite des sommes allouées les années précédentes, la Fédération prend en charge :

- les rempoissonnements (**75 650€**) ;
- les coûts des droits de pêche (**17 393€**).

Cela représente **9830 kg de poissons**, répartis comme suit :



3. Plan de réintroduction de l'Ombre commun

L'Ombre commun (*Thymallus thymallus*) est une **espèce endémique** du bassin du Rhin. Si les populations sont désormais anecdotiques sur le fleuve, elles sont en revanche présentes en densités variables sur la Thur, la Fecht, la Doller et dans une moindre mesure l'ILL.

L'Ombre commun est un poisson apprécié des pêcheurs et particulièrement des pêcheurs à la mouche et aux appâts naturels. C'est un poisson fantasque qui est susceptible de se nourrir toute la journée, ce qui n'est pas le cas de la Truite fario. Il

s'agit donc d'un poisson très complémentaire dont la pêche est possible en automne/hiver sur les parcours de 2^{ème} catégorie, du fait de sa reproduction printanière (fin mars à début mai).

L'espèce avait disparu de la Thur et elle a été réintroduite à partir de 1997 par les AAPPMA locales. D'autres opérations ont eu lieu de 2009 à 2014 via la Fédération principalement sur la Thur bien que la Fecht et la Doller ont également été concernées mais à beaucoup plus faible échelle.

Il est toujours difficile de connaître précisément l'état de conservation de cette espèce difficilement capturable à l'électricité. Les retours et informations en provenance des pêcheurs, des gardes-pêche et des AAPPMA vont toutefois dans le sens d'une tendance à la baisse, en particulier sur la Thur.

Une des mesures du SDDLDP consiste à mettre en œuvre un **plan quinquennal de réintroduction de cette espèce patrimoniale**.

Nous avons la chance de pouvoir disposer des ombres de souche rhénanes produits par la pisciculture fédérale du Bas-Rhin. Le stade d'introduction le plus efficient semble être le stade alevins 5-7 cm, en début d'été.

Un **programme de réintroduction de 3000 ombres par an a été validé sur 5 ans**, représentant un total 9000€. L'espèce connaît toutefois des difficultés de production en pisciculture. 1000 alevins seulement ont pu être fournis en 2024, réintroduits sur la rivière qui a bénéficié du plus faible effort lors du précédent plan – **la Fecht**.

Un **observatoire participatif** basé sur les pêcheurs a été mis en place depuis le début d'année 2025. Nous comptons sur vous ! Ces informations sont essentielles pour évaluer la gestion actuelle des populations piscicoles et apporter des améliorations adaptées !



Declarez vos captures en ligne ici



Réintroduction des ombres lors de la 1ère année de lancement

Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Association reconnue d'utilité publique et agréée pour la protection de l'environnement

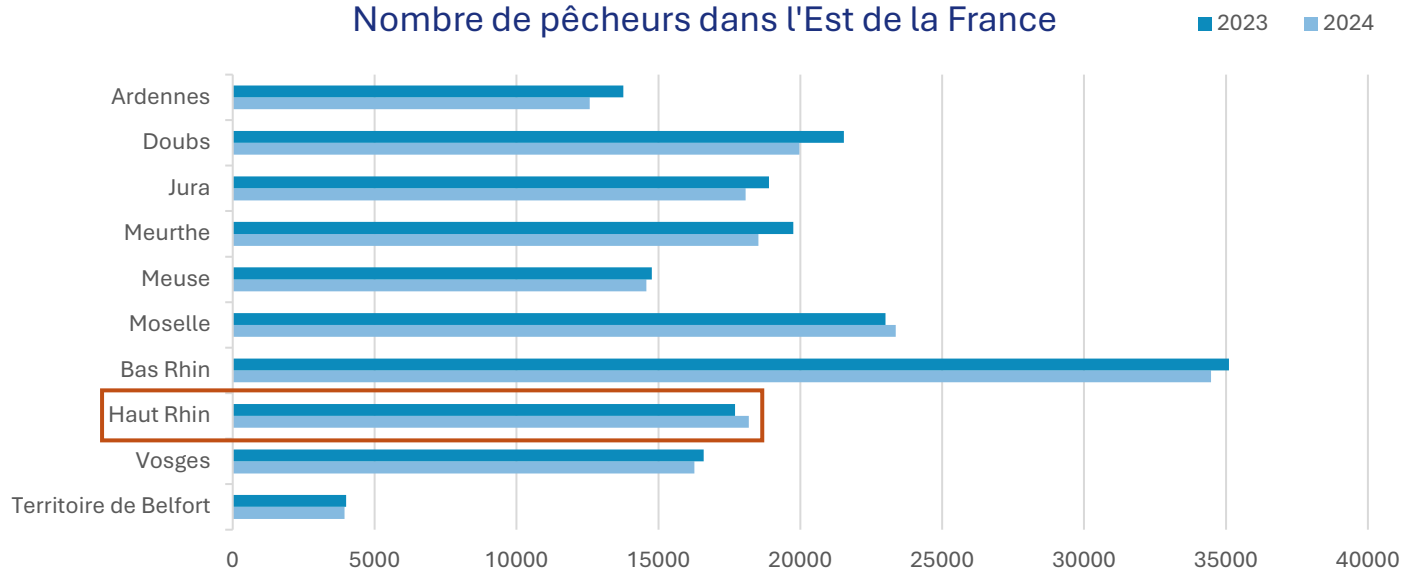
8. ADHÉRENTS

8.1. Nombre d'adhérents

On dénombre **18 188 pêcheurs en 2024** dans le Haut-Rhin, contre 17 704 l'année passée, soit une **augmentation de 484 pêcheurs**, ce qui équivaut à une **hausse de quasiment 3%** de l'effectif global.

En comparaison avec les autres départements de l'Est, il faut noter que seuls la Moselle et le Haut-Rhin ont connu une augmentation de leurs adhérents en 2024.

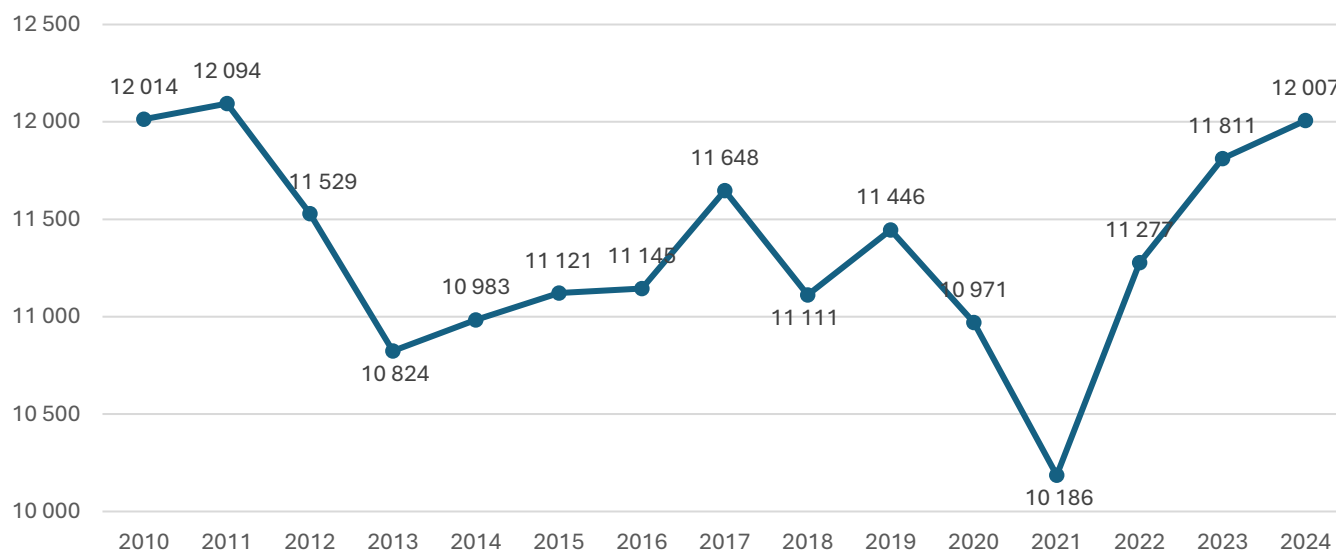
Nombre de pêcheurs dans l'Est de la France



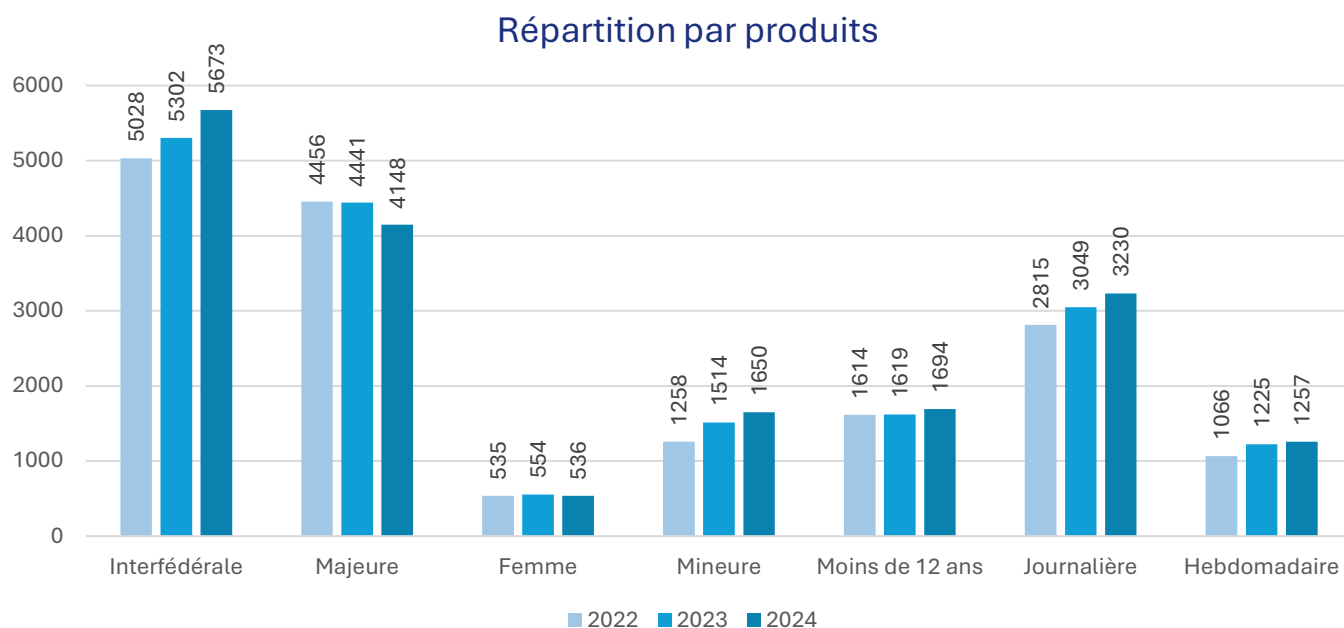
8.2. Membres actifs dans le Haut-Rhin

Les AAPPMA du Haut-Rhin comptent **12 007 membres actifs en 2024**, soit une **augmentation de 196 membres actifs** par rapport à l'année précédente. Pour rappel la qualité de membre actif est définie par les statuts comme les adhérents à qui l'association a délivré une carte annuelle donnant lieu au paiement de la CPMA et de la RMA, soit les cartes interfédérales, majeures, mineures et femmes.

Variations des membres actifs



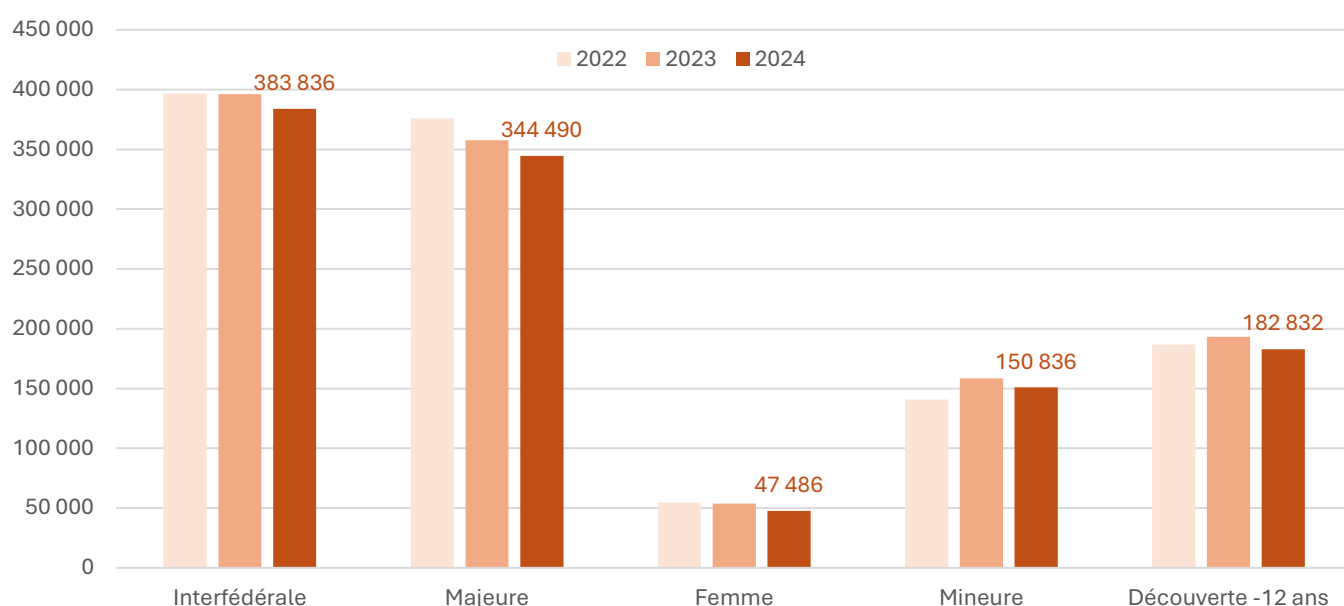
8.3. Détail des ventes de cartes de pêche dans le Haut-Rhin



Plusieurs tendances à noter pour 2024 :

- **+ 371 cartes interfédérales** : une augmentation constante ces dernières années ;
- Une baisse des cartes majeures au profit des cartes interfédérales ;
- **+ 211 cartes mineures et découverte -12 ans** : retour des adolescents et des enfants à des activités de nature et au loisir pêche ;
- Une **progression constante des cartes à périodicité réduite** : les journalières et les hebdomadaires sont en augmentation depuis 3 ans.

❖ Zoom sur les adhérents au niveau national

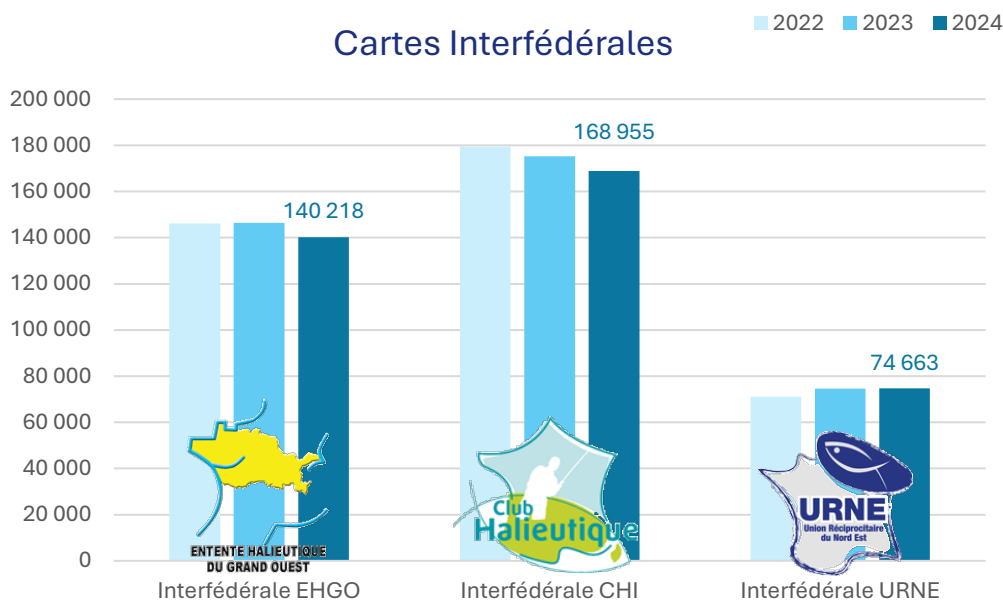


❖ Zoom sur les cartes interfédérales et les groupements réciprocitaires

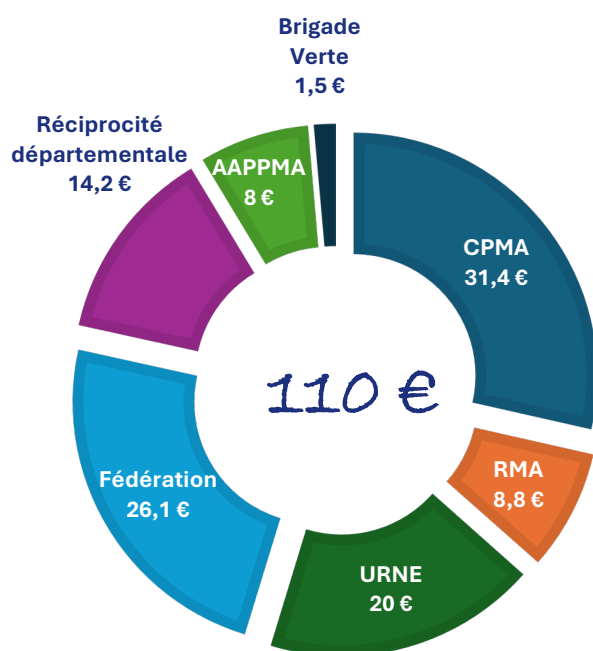
EHGO : l'Entente Halieutique du Grand Ouest regroupe 37 départements

CHI : le Club Halieutique Interdépartemental regroupe 36 départements

URNE : l'Union Réciproitaire du Nord-Est regroupe 17 départements



❖ Zoom sur la répartition des sommes lors de l'achat d'une carte de pêche interfédérale



CPMA : Cotisation Pêche et Milieu Aquatique reversée à la **FNPF** ;

♦ **RMA** : Redevance Milieu Aquatique reversée à l'**Agence de l'Eau** ;

♦ **URNE** : cotisation versée à l'Union Réciproitaire du Nord-Est – reversée en partie aux fédérations et AAPPMA, selon le développement de leur Réciprocité ;

♦ **Fédération 68** : cotisation permettant la réalisation de ses missions statutaires : travaux de restauration des milieux, surveillance & contrôle, gestion de ses baux de pêche, développement du Loisir Pêche, appui technique et administratif aux AAPPMA ;

♦ **Réciprocité départementale** : cotisation pour le développement de la Réciprocité - reversée aux AAPPMA sous forme de remboursements des baux de pêche et des rempoissonnements ;

♦ **AAPPMA** : adhésion à l'association ;

♦ **Brigade Verte** : cotisation reversée pour l'adhésion à la Brigade Verte, permettant de bénéficier de l'appui de ses agents.

Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Association reconnue d'utilité publique et agréée pour la protection de l'environnement

8.4. Répartition détaillée par AAPPMA

SECTEUR	AAPPMA	Carte Interfédérale			Carte Majeure			Carte Femme			Carte Mineure			Carte Découverte -12ans			Carte Hebdomadaire			Carte Journalière		
		2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
3 Frontières	HUNINGUE	144	155	148	113	91	123	15	20	24	22	43	40	36	36	44	32	29	29	84	110	134
	KEMBS	63	70	71	81	71	78	7	9	8	25	24	29	30	37	46	16	8	11	44	71	85
	ROSENAU	30	22	31	37	30	29	6	5	6	6	7	12	14	10	2	12	5	6	17	23	30
	SAINT LOUIS NEUWEG	310	244	271	305	279	223	16	21	24	62	55	71	72	68	75	37	37	59	131	140	103
	VILLAGE NEUF	1439	1745	1926	440	547	536	148	169	150	254	347	410	313	348	422	405	534	514	988	1065	1122
Haute Vosges	BASSE VALLEE DE LA FECHT	112	115	146	34	38	34	11	8	10	22	20	32	19	19	32	4	10	32	30	36	90
	BASSIN POTASSIQUE	45	41	50	53	56	57	8	9	6	27	33	32	30	26	23	10	4	11	13	17	20
	GRANDE VALLEE DE MUNSTER - METZERAL	109	90	87	89	86	90	7	8	6	27	34	38	22	28	42	30	14	39	66	89	122
	GUEBWILLER	131	143	155	163	185	172	25	21	23	41	57	68	89	100	87	20	36	19	43	63	80
	HAUTE-THUR	95	109	97	87	68	56	22	11	12	31	44	30	66	59	53	58	82	70	106	118	175
	LAPOUTROIE ESPERANCE	0	0	0	24	32	22	0	0	1	3	4	5	9	11	9	3	4	3	3	6	5
	LES TRUITES DE LA WEISS - ORBEY	0	0	0	86	61	70	6	4	5	10	7	8	16	8	9	2	2	9	20	23	25
	LES TRUITES DU BONHOMME	0	0	0	20	20	16	0	1	0	1	3	1	1	3	0	0	2	1	1	5	0
	LUTTERBACH	22	21	28	43	47	56	4	3	3	13	15	10	21	19	19	5	1	2	5	9	8
	MUNSTER	27	30	25	42	39	38	7	7	6	13	15	8	10	10	5	10	5	5	12	25	15
	OSTHEIM	21	29	16	16	20	15	1	0	0	6	17	10	12	8	4	1	1	0	8	6	7
	PETITE VALLEE DE MUNSTER - SOULTZEREN	56	58	64	82	74	63	7	7	3	20	32	26	29	19	25	10	13	11	69	91	94
	REININGUE	155	165	167	173	189	158	18	10	13	30	34	30	39	34	35	1	2	2	20	4	8
	RIBEAUVILLE	62	43	59	22	18	15	4	2	3	8	12	18	8	12	14	0	3	2	5	4	5
	ROUFFACH	24	30	31	38	44	62	2	3	3	16	16	23	10	11	32	1	3	1	16	8	1
	SAINTE CROIX AUX MINES	31	25	23	8	7	7	3	2	2	3	2	6	8	10	11	0	1	0	0	2	6
	SAINTE MARIE AUX MINES	49	53	57	8	5	5	3	5	5	2	2	7	9	8	1	0	1	0	5	3	2
	VALLEE DE LA DOLLER - MASEVAUX	115	111	134	189	172	202	12	6	8	45	54	64	56	68	70	37	34	30	87	108	124
	VALLEE DE LA THUR - THANN	216	202	217	242	244	246	18	21	25	44	44	56	59	67	67	28	14	20	40	87	73
Plaine Ill/Rhin	BRUNSTATT	90	110	103	189	210	152	10	16	18	44	48	43	59	55	46	10	16	12	71	45	51
	HERRLISHEIM	32	32	39	28	29	29	4	4	5	13	12	13	17	12	14	1	2	1	0	6	9
	LA FRATERNELLE COLMAR	289	273	267	197	210	157	25	29	25	75	94	79	102	95	83	33	43	55	183	118	141
	LES BROCHETS DE MULHOUSE	187	204	178	212	253	232	16	27	16	42	64	70	62	59	53	32	35	24	113	156	131
	LES TRUITES DE COLMAR 1880	112	107	103	64	60	58	7	5	9	24	33	17	21	29	20	55	47	17	48	45	21
	RIEDISHEIM	90	73	80	171	165	147	12	12	12	27	26	37	33	35	27	11	8	3	28	18	24
	S.P.L. MULHOUSE	595	633	621	608	544	476	62	56	58	145	114	120	156	145	133	92	119	117	317	234	177
	SANS-SOUCI - NEUF BRISACH	194	207	259	219	217	210	17	30	19	91	120	134	98	91	106	72	80	109	153	184	220
	SAUSHEIM	66	68	78	119	103	94	7	5	8	17	24	28	26	29	23	18	11	17	58	59	65
Sundgau	BERGES DE L'ILL FROENINGEN-ZILLISHEIM	34	28	58	57	49	82	10	8	13	11	13	22	12	12	22	4	1	7	5	13	26
	ILLFURTH	0	0	0	32	26	22	5	2	2	7	12	11	7	7	6	1	7	6	11	14	3
	SUD ALSACE	83	66	84	147	134	100	10	8	5	31	33	42	43	31	34	15	11	13	15	44	26

9. BILAN FINANCIER & COMPTE DE RESULTATS

Le bilan et le compte de résultats sont réalisés depuis de nombreuses années par le **cabinet d'experts-comptables KPMG**, en collaboration avec la Fédération. Les documents sont présentés ci-après.



A noter :

- Début 2024 la comptabilité a été confiée au cabinet KPMG ;
- Depuis le 1er janvier 2025, les activités d'experts-comptables chez KPMG ont été regroupées sous une nouvelle entité dénommée **RYDGE CONSEIL** ;
- Les associations percevant une aide publique d'un montant total annuel supérieur à 153 000 euros (C. com. art. L. 612-4) ont obligation de faire contrôler leurs comptes par un commissaire aux comptes, lequel certifie lesdits comptes. **Les comptes de la Fédération doivent ainsi être dorénavant vérifiés par un commissaire aux comptes, nommé selon la durée légale de 6 ans.**

Les **réviseurs aux comptes** ont également procédé à la révision des comptes de l'année au siège de la Fédération, conformément à nos statuts.

9.1. Événements principaux

Le siège social de l'association a été transféré à Guebwiller en 2023.

Le prix d'acquisition, soit 798 K€, avait été comptabilisé en immobilisations en cours au 31/12/2022.

Il a été transféré vers les immobilisations au 31/12/2023, et a commencé à être amorti à compter du 1er mars 2023, date à laquelle le déménagement effectif des équipes a eu lieu.

La Fédération a par ailleurs vendu en 2023 les anciens locaux qu'elle détenait et qui accueillait l'ancien siège social, à savoir 2 appartements à Mulhouse, pour un prix total de 165 K€.

Compte tenu du prix d'acquisition net des amortissements, des travaux conséquents sur rénovation des façades qui avaient été réglés, et des subventions perçues lors de l'acquisition qui figuraient encore en comptabilité, l'impact net de cette opération est de 94 K€, comptabilisés en résultat exceptionnel.

D'important travaux de rénovation du chalet situé à Courtavon ont été réalisés sur les années 2022 et 2023. Ce chalet a été mis en location au Garde Pêche du site en mars 2024. Les travaux afférents, comptabilisés en immobilisations en cours, s'élèvent à la clôture de l'exercice à 101 K€ et sont amortis depuis mars 2024.

9.2. Chiffres clés 2024

Produits/Recettes : 1 086 659 €

Charges/Dépenses : 1 033 301 €

Résultat d'exploitation : 27 078 €

Valorisation du bénévolat : 88 751 €

Total de l'Actif : 1 968 365 €

9.3. Détails des comptes annuels

Rydge Conseil
Expertise Comptable, Gestion sociale, Conseil

60 RUE JACQUES MUGNIER

-

CS 72247

68100 MULHOUSE

Téléphone : +33389329494

Site internet : www.rydge.fr

Fédération Départementale des A.A.P.P.M.A
du Haut-Rhin
47 Rue de la Commanderie

68500 GUEBWILLER

Compte rendu de travaux de l'expert-comptable

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité Fédération départementale des A.A.P.P.M.A. du Haut-Rhin relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 qui se caractérisent par les données suivantes :

• Total du bilan :	1 968 366	€
• Produits d'exploitation	1 086 659	€
• Résultat net comptable :	27 078	€

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Jean-Jacques
Bissel

Signature numérique de
Jean-Jacques Bissel

Date : 2025.03.26
08:10:05 +01'00'

Jean-Jacques BISSEL
Expert-comptable

Actif			Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
	Immobilisations corporelles	Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	52 597	26 325	26 272	23 001
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	52 597	26 325	26 272	23 001
		Immobilisations corporelles	Terrains	577 454	181 169	396 284
	Constructions		865 069	144 026	721 043	657 432
	Inst.techniques, mat.out.industriels		313 779	175 055	138 724	156 169
Immobilisations corporelles en cours					101 233	
Avances et acomptes						
TOTAL	1 756 302	500 250	1 256 052	1 313 681		
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés	26 236		26 236	25 453	
	Prêts	4 000		4 000	4 000	
	Autres				1 062	
	TOTAL	30 236		30 236	30 515	
		Total I	1 839 136	526 575	1 312 560	1 367 197
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	27 833		27 833	66 607
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	366 569		366 569	323 443
		TOTAL	394 403		394 403	390 050
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	238 989		238 989	394 164
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		22 412		22 412	19 479	
		Total II	655 805		655 805	803 694
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	2 494 941	526 575	1 968 365	2 170 892
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 300 940	1 156 163
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		27 077	144 776
Situation nette (sous-total)		1 328 017	1 300 940
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement		4 455	9 196
Provisions réglementées			
Total I		1 332 473	1 310 136
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	57 000	57 000
Total II		57 000	57 000
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total III			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	352 926	376 552
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	1 163	200 707
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 622	60 582
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	49 729	47 510
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	107 450	118 402
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
Total IV		578 892	803 755
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		1 968 365	2 170 892
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	1 209 617	1 131 256
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	-635 641	-591 417
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	481 541	375 332
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	12 007	15 072
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	19 133	13 760
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		1 086 659	944 004
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	420 950	343 066
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	23 238	20 423
	Salaires et traitements	317 050	290 017
	Charges sociales	103 300	84 321
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	80 557	73 588
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	88 204	88 156
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		1 033 301	899 574
1. Résultat d'exploitation (I-II)		53 357	44 430

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 035	2 707
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	3 035	2 707
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	9 794	9 441
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	9 794	9 441
2. Résultat financier (III-IV)		-6 759	-6 733
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		46 597	37 696
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	4 741	2 000 198 602
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	4 741	200 602
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	24 261	93 522
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	24 261	93 522
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		-19 520	107 080
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		1 094 435	1 147 314
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		1 067 358	1 002 537
EXCÉDENT OU DÉFICIT		27 077	144 776
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature		88 751	90 571
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total		88 751	90 571
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole		88 751	90 571
Total		88 751	90 571

10. BUDGET PREVISIONNEL

Le Budget prévisionnel 2025 a été adopté à l'unanimité du Conseil d'Administration lors de la séance du 16 décembre 2024, puis une version révisée présentée au cours de la séance du 24 mars 2025.

Basé sur une stabilité des ventes de cartes de pêche en 2025, il est équilibré à **1 443 000 €** répartis comme suit et détaillé ci-après.

• ADMINISTRATION & FONCTIONNEMENT	523 000 €
• DOMAINES FEDERAUX	15 000 €
• TECHNIQUE	451 000 €
• ANIMATION	136 000 €
• RECIPROCITE	318 000 €
	1 443 000 €

Principaux faits marquants et nouveautés à retenir :

- **Pôle Administration & Fonctionnement**
 - Mise en œuvre de la Maison de la Pêche et de la Nature
 - Mise à disposition d'une salariée du réseau pêche pour contribuer à notre communication
 - Accueil d'1 apprenti en Communication.
- **Domaines fédéraux**
 - Pas de travaux significatifs attendus
- **Pôle Technique**
 - Embauche de 2 CDD pour mener à bien l'étude sur les lacs de montagnes alsaciens de la vallée de la Fecht, ainsi que la révision de notre PDPG,
 - Budgétisation de 55 000€ de travaux de restauration des milieux aquatiques,
 - 1 apprenti,
 - Accueil de 6 stagiaires,
 - Accueil d'1 volontaire service civique pour 10 mois,
 - Organisation de 2 conférences publiques.
- **Pôle Loisir Pêche**
 - Accueil d'1 apprenti & 2 stagiaires,
 - Poursuite de l'organisation d'un Espace Pêche sur le salon FESTIVITAS au Parc Expo de Mulhouse,
 - Organisation de la compétition « jeune » Junior Fishing Tour
- **Pôle Réciprocité**
 - Achat d'un bateau multi-usage,
 - Finalisation de l'étude du poids socio-économique de la pêche,
 - Reconduction de l'Open Street Fishing Mulhouse, pour la 3^{ème} fois,
 - Mise en œuvre du SDDL – année 1.

FDAAPPMA68 - BUDGET PREVISIONNEL 2025



DEPENSES	Budget prévisionnel 2024	Budget prévisionnel 2025
<u>ADMINISTRATION & FONCTIONNEMENT</u>		
<u>Charges de personnel</u>		
Rémunération du personnel	111 000 €	90 000 €
Charges sur salaires	52 000 €	44 000 €
Mise à disposition d'une chargée de Com par l'UBRM	15 000 €	10 000 €
Apprenti en Communication		4 000 €
Provision pour primes d'investissement/résultat	3 000 €	3 000 €
Revalorisation des salaires	16 000 €	- €
Déplacements, repas	1 500 €	1 500 €
location véhicule Directeur	4 320 €	4 320 €
carburant Directeur	800 €	800 €
lavage, entretien véhicule & équipements	300 €	300 €
<u>Elus</u>		
Indemnités Président, Trésorier & Bureau	11 000 €	11 000 €
Déplacements, repas des élus	2 500 €	2 500 €
Représentation à la FNPF	2 500 €	2 500 €
location véhicule Président	4 680 €	4 680 €
carburant Président	1 500 €	1 500 €
lavage, entretien & équipements	1 000 €	1 000 €
<u>Divers</u>		
Cotisations div. (ARGE, UBRM, R2M, SNSAPL, Alsace Nature, CEN, etc.	6 000 €	9 000 €
Congrès Fédéral + assises + repas Noel	3 000 €	3 000 €
Cadeaux, coupes, remise prix, obsèques	1 000 €	1 000 €
Formations	1 500 €	1 500 €
Gestionnaire de temps et RH	1 000 €	1 200 €
Cartes offertes à l'ensemble du personnel	600 €	700 €
<u>Matériels</u>		
Alimentation	500 €	750 €
Fournitures de bureau	1 200 €	1 200 €
Habillement	1 300 €	- €
Petit matériel & équipement	500 €	500 €
Maintenance générale	3 500 €	3 500 €
Achat matériel informatique	1 500 €	200 €
Achat bureaux & équipement	1 300 €	- €
Achat téléphones portables	500 €	- €
<u>Services extérieurs</u>		
Assurances (RC, locaux, véhicules, etc.)	9 551 €	10 000 €
Honoraires de l'expert comptable + gestion des paies	31 000 €	35 000 €
Frais bancaires	2 800 €	2 800 €
Remboursement annuel emprunt - siège	33 000 €	33 000 €
Frais avocats	3 000 €	3 000 €
Communication	10 000 €	10 000 €
Documentations - Journal L'Alsace	250 €	250 €
Maintenance informatique et téléphone	6 000 €	6 000 €
Site internet	700 €	700 €
Affranchissement	1 000 €	1 000 €
Location défibrillateur	1 200 €	1 200 €
Leasing & maintenance copieur	6 000 €	6 000 €
Abonnements téléphones portables	850 €	1 000 €
<u>Charges locaux</u>		
Electricité	1 200 €	1 500 €
Gaz	11 000 €	7 000 €
charges locatives EAU	200 €	500 €
charges locatives ORDURES	250 €	250 €
Alarme	1 282 €	1 282 €
Entretien & réparation	3 000 €	3 000 €
Prestation de ménage	8 400 €	8 000 €
Taxes foncières	3 000 €	3 000 €
Travaux & aménagements Siège	5 000 €	- €
Travaux & aménagements Maison Pêche & Nature 68	250 000 €	180 000 €
DEPENSES IMPREVUES	1 817 €	4 868 €
TOTAL ADMINISTRATION & FONCTIONNEMENT		523 000 €

RECETTES	Budget prévisionnel 2024	Budget prévisionnel 2025
<u>ADMINISTRATION & FONCTIONNEMENT</u>		
<u>Aides aux salaires</u>		
FNPF agent dével.	44 250 €	44 250 €
FNPF agent administratif	14 250 €	14 250 €
Aide Etat "apprenti"		1 667 €
AERM "animation"	14 835 €	16 500 €
<u>Subventions</u>		
Remboursement de frais de déplacement par FNPF	2 500 €	2 500 €
FNPF sub. Hydro	13 000 €	13 000 €
Aide formations OCAPAT	500 €	750 €
Convention ENEDIS	700 €	700 €
Convention RTE	300 €	300 €
intérêts bancaires	1 500 €	200 €
FNPF "communication d'ouverture"	1 000 €	1 000 €
Cotisations fédérales	287 000 €	247 683 €
Participation à l'envoi des cartes de pêche	165 €	200 €
<u>Subventions Maison Pêche & Nature</u>	250 000 €	180 000 €
Région Grand Est		
CeA		
Feader		
Commune & Communauté Communes		
FNPF		
TOTAL ADMINISTRATION & FONCTIONNEMENT		523 000 €

FDAAPPMA68 - BUDGET PREVISIONNEL 2025



DEPENSES	Budget prévisionnel 2024	Budget prévisionnel 2025
<u>CENTRE DO - DOMAINES FEDERAUX</u>		
<u>Domaine de Courtavon</u>		
Taxes foncières	5 050 €	5 050 €
Charges syndic et Com.Com.	1 000 €	1 000 €
Débroussaillage plan eau	800 €	800 €
Entretien & petits travaux	2 000 €	2 000 €
Travaux de réfection du chalet	- €	- €
<u>Domaine de Vauban - Colmar</u>		
Taxes foncières Algolsheim+Vogelsheim	1 000 €	1 000 €
Bail maison éclusière	1 €	1 €
ordures ménagères Com. Com.	650 €	650 €
Entretien du plan eau	500 €	500 €
Maintenance, travaux & analyses Maison	1 000 €	2 000 €
<u>Hirsingue (ancienne pisciculture fédérale)</u>		
Taxe foncière Hirsingue	900 €	900 €
<u>St-Bernard</u>		
Taxe foncière	50 €	50 €
<u>Montreux (ancienne esociculture fédérale)</u>		
Loyer étangs Montreux-Magny	600 €	600 €
DEPENSES IMPREVUES	449 €	449 €
TOTAL CENTRE DO - DOMAINES FEDERAUX		15 000 €

RECETTES	Budget prévisionnel 2024	Budget prévisionnel 2025
<u>CENTRE DO - DOMAINES FEDERAUX</u>		
Syndic. Courtavon rembt 50% taxe foncière	- €	2 525 €
Loyer chalet Courtavon	1 200 €	1 200 €
Loyer Maison éclusière Vauban	4 500 €	4 500 €
Location Hirsingue & Montreux	3 000 €	3 000 €
Cotisations fédérales	2 775 €	3 775 €
TOTAL CENTRE DO - DOMAINES FEDERAUX		15 000 €

FDAAPPMA68 - BUDGET PREVISIONNEL 2025



DEPENSES		Budget prévisionnel 2024	Budget prévisionnel 2025
<u>CENTRE TE - TECHNIQUE</u>			
<u>Charges de personnel</u>			
Rémunération du personnel (45%AG)	100 000 €	108 000 €	
Charges sur salaires	40 000 €	49 000 €	
Revalorisation des salaires	20 300 €	- €	
Volontaire Service Civique	4 000 €	4 000 €	
Apprentis	12 000 €	12 000 €	
Stagiaires	3 000 €	3 000 €	
Provision pour primes d'investissement/résultat	4 000 €	5 000 €	
Frais déplacements et repas	3 000 €	3 000 €	
<u>Coûts spécifiques des Etudes & Projets</u>			
PDPG, dont CDD 18 mois		80 000 €	
Etude "Lacs alsaciens", dont CDD 17 mois	173 000 €	97 600 €	
Etude "Réseau de Suivi Thermique RST"	8 000 €	10 000 €	
Etude génétique Truite fario - bassin Fecht	15 000 €	- €	
Etude restauration Annexe Zillisheim		7 200 €	
<u>Travaux</u>			
Restauration des milieux	30 000 €	55 000 €	
<u>Divers</u>			
Bénévolat (repas & déplacement)	300 €	1 300 €	
Prestations externes pour prestations (Spygen, etc.)	200 €	200 €	
Achat matériel (pêche électrique, laboratoire, logiciels)	7 000 €	2 300 €	
Aménagement du laboratoire	6 500 €	300 €	
Entretien matériel de pêche (oxygène - APAVE etc.)	500 €	500 €	
Conférences & réunions publiques	500 €	500 €	
Formations divers	3 000 €	3 000 €	
<u>Véhicules</u>			
carburant	2 500 €	3 000 €	
entretien et réparations	1 000 €	3 000 €	
DEPENSES IMPREVUES	1 100 €	3 100 €	
TOTAL CENTRE TE - TECHNIQUE		451 000 €	

RECETTES		Budget prévisionnel 2024	Budget prévisionnel 2025
<u>CENTRE TE - TECHNIQUE</u>			
<u>Aides aux salaires</u>			
FNPF Chargé de mission	37 250 €	37 250 €	
AERM "animation"	44 850 €	54 000 €	
Aide Etat Volontaire Service Civique	2 000 €	2 000 €	
Aide Etat "apprenti"	7 000 €	1 667 €	
<u>Subventions "actions" pour projets & études</u>			
AERM Plan Gestion Courtavon	14 000 €	14 000 €	
AERM PDPG		57 379 €	
FNPF PDPG		13 947 €	
AERM Lacs de montagne alsaciens	158 000 €	79 000 €	
CeA Lacs de montagne alsaciens	37 200 €	18 600 €	
AERM "Réseau de Suivi Thermique RST"	4 000 €	5 000 €	
AERM "annexe Zillisheim"		5 775 €	
FNPF "annexe Zillisheim"		9 300 €	
FNPF "études techniques"	20 000 €	20 000 €	
FNPF "codes patho"	1 500 €	1 500 €	
<u>Travaux</u>			
Sub AERM (80%)	24 000 €	44 000 €	
Sub FNPF	3 600 €	6 600 €	
Sub FNPF Matériels techniques	5 500 €	6 156 €	
<u>Prestations</u>			
Prestations techniques	12 000 €	5 000 €	
Subvention FNPF pour formations	- €	2 700 €	
Aide formations OCAPAT	- €	1 185 €	
Convention annuelle EDF	15 000 €	15 000 €	
Subvention Région	- €	-	
Cotisations fédérales	16 200 €	50 942 €	
TOTAL CENTRE TE - TECHNIQUE		451 000 €	

FDAAPPMA68 - BUDGET PREVISIONNEL 2025



DEPENSES	Budget prévisionnel 2024	Budget prévisionnel 2025
<u>CENTRE AN - ANIMATION</u>		
<u>Charges de personnel</u>		
Rémunération du personnel (45%AG)	40 000 €	45 000 €
Charges sur salaires	17 000 €	16 000 €
Apprenti	11 000 €	8 000 €
Stagiaire		2 000 €
Revalorisation des salaires	7 250 €	- €
Provision pour primes d'investissement/résultat	2 000 €	2 000 €
Frais déplacements et repas	1 000 €	1 000 €
<u>Frais de fonctionnement</u>		
Subventions APN - AAPPMA	10 000 €	10 000 €
Cartes de pêches offertes "promotion du loisir"	500 €	500 €
Achat matériel de pêche	5 000 €	5 000 €
Panneaux signalétiques divers	3 000 €	5 000 €
Organisation compétition "jeunes" JFT	4 000 €	4 000 €
Frais liés aux animations	5 000 €	6 000 €
Investissements matériels de communication/promotion	- €	- €
<u>SDDL</u>		
Prestatation partielle AYGA	22 000 €	- €
<u>Formations</u>		
Formations	200 €	200 €
<u>Véhicules</u>		
carburant	2 000 €	2 000 €
entretien véhicule	800 €	800 €
<u>Salons</u>		
Frais réunions Tripartite Internationale & Jugendfischen	500 €	1 500 €
Salon Festivitas	24 000 €	25 000 €
DEPENSES IMPREVUES	750 €	2 000 €
TOTAL CENTRE AN - ANIMATION		136 000 €

RECETTES	Budget prévisionnel 2024	Budget prévisionnel 2025
<u>CENTRE AN - ANIMATION</u>		
<u>Aides aux salaires</u>		
FNPF agent dével.	44 250 €	44 250 €
AERM "animation"	22 500 €	20 000 €
Aide Etat pour apprentissage	7 000 €	- €
<u>Subventions</u>		
Sub. FNPF achat matériel pêche	- €	3 000 €
Sub. FNPF panneaux	- €	2 500 €
Sub FNPF compétition "jeunes" JFT	4 000 €	4 000 €
Sub. FNPF Investissements matériels	- €	- €
Sub CeA pour Education Environnement	5 400 €	5 000 €
Sub. FNPF SDDL	6 500 €	- €
Sub FNPF "carnets de captures"		5 000 €
Sub OCAPAT "formations"	- €	- €
<u>Prestations</u>		
Facturation animations STAGES	4 800 €	4 800 €
Facturation Animation Pêche	400 €	400 €
Inscriptions au STREET FISHING	2 400 €	2 400 €
Facturation Education Environnement	1 000 €	3 000 €
Restauration Festivitas	1 000 €	- €
Participations & exposants Festivitas	17 500 €	18 000 €
Subv. FNPF organisation Festivitas	5 000 €	5 000 €
Cotisations fédérales	12 500 €	18 650 €
TOTAL CENTRE AN - ANIMATION		136 000 €

FDAAPPMA68 - BUDGET PREVISIONNEL 2025



DEPENSES	Budget prévisionnel 2024	Budget prévisionnel 2025
<u>CENTRE RE - RECIPROCITE</u>		
<u>Charges de personnel</u>		
Rémunération du personnel (Sodano+Grob10%)	8 100 €	8 500 €
Charges sur salaires	2 500 €	2 500 €
Revalorisation des salaires	750 €	- €
<u>Gardes-pêche</u>		
Partenariat avec les Brigades Vertes	15 000 €	15 500 €
Indemnités Garderie Départementale	26 000 €	20 000 €
Cartes de pêche offertes gardes	1 100 €	1 100 €
Equipement garderie fédérale	500 €	500 €
Tenues gardes et animateurs des AAPPMA	3 000 €	1 500 €
Formation des gardes	1 000 €	1 000 €
Street Fishing	5 000 €	5 000 €
Application autorisation circuler DPF	500 €	500 €
Etude du poids socio-économique de la pêche	16 000 €	7 000 €
Achat bateau multi-usages + moteur + remorque	15 000 €	15 000 €
Application autorisation circuler DPF	500 €	500 €
<u>Véhicules</u>		
carburant	2 000 €	2 000 €
Equipement & entretien	200 €	200 €
<u>Reversement aux AAPPMA</u>		
Subvention aux AAPPMA - baux de pêche	20 000 €	20 000 €
Subvention aux AAPPMA - repeuplement	80 000 €	80 000 €
Subvention aux AAPPMA - reverst URNE	57 000 €	63 000 €
Repeuplement Fédération	34 000 €	34 000 €
Baux de pêche Domaine Public	13 000 €	13 000 €
Repeuplement Rhin truitelles PCA	3 000 €	3 000 €
DEVELOPPEMENT RECIPROCITE & LOISIR PECHE - MISE EN ŒUVRE SDDL	11 350 €	24 200 €
TOTAL CENTRE RE - RECIPROCITE		318 000 €

TOTAL DES DEPENSES	2 042 250 €	1 443 000 €
--------------------	-------------	-------------

RECETTES	Budget prévisionnel 2024	Budget prévisionnel 2025
<u>CENTRE RE - RECIPROCITE</u>		
P.V. Gardes pêche	7 500 €	6 600 €
Sub. FNPf habillement	1 500 €	750 €
Participation habillement AAPPMA	1 500 €	750 €
Sub. FNPf formation gardes	- €	1 500 €
Inscriptions au STREET FISHING	2 400 €	2 400 €
Participation aux formation GPP		
Sub FNPf Etude du poids socio-économique de la pêche	8 000 €	3 500 €
Sub FNPf Bateau	7 500 €	7 500 €
Sub URNE Etude du poids socio-économique de la pêche		3 000 €
Ventes cartes - part Réciprocité	199 000 €	194 000 €
Reversement URNE	90 000 €	98 000 €
TOTAL SECTION RE - RECIPROCITE		318 000 €

TOTAL DES RECETTES	2 042 250 €	1 443 000 €
--------------------	-------------	-------------



connaître
protéger
restaurer

surveiller
former
partager

18 000
pêcheurs
sentinelles
œuvrant en
faveur de la
biodiversité



Fédération

du Haut-Rhin

pour la pêche et la protection
du milieu aquatique

03 89 60 64 74

47 rue de la Commanderie

68500 Guebwiller

contact@peche68.fr

 Fédération de Pêche Haut-Rhin

 @fedepeche68

peche68.fr

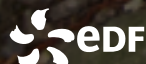
Partenaires financiers :



**AGENCE
DE L'EAU**
RHIN-MEUSE



FÉDÉRATION NATIONALE
PÊCHE



edf